

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. JOSEPH ZAYED, président
Mme GISÈLE GRANDBOIS, commissaire
M. MICHEL GERMAIN, commissaire

**COMMISSION D'ENQUÊTE
SUR LE PROJET OLÉODUC ÉNERGIE EST DE TRANSCANADA
SECTION QUÉBÉCOISE**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 10

Séance tenue le 15 mars 2016 à 19 h
Complexe les 2 glaces – Honco
Salle Desjardins
275, avenue Taniata
Lévis

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 15 MARS 2016	
SÉANCE DE LA SOIRÉE	
PLANS DES MESURES D'URGENCE	
RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES DIFFÉRENTS INTERVENANTS, CAPACITÉ D'INTERVENTION	
MOT DU PRÉSIDENT ET DÉPÔT DE DOCUMENTS.....	1
PRÉSENTATIONS	
PLAN DES MESURES D'URGENCE, GESTION DU DÉVERSEMENT ET SCÉNARIO DE DÉVERSEMENT LE PLUS DÉFAVORABLE (RIVIÈRE ETCHEMIN) PAR TRANSCANADA.....	7
M. Stéphane Grenon	
RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES DIFFÉRENTS INTERVENANTS AU NIVEAU FÉDÉRAL EN MATIÈRE DE DÉVERSEMENT DE PÉTROLE DANS LE FLEUVE PROVENANT D'UN PIPELINE PAR L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE	15
M. Marc-André Plouffe	
GESTION DES CONSÉQUENCES D'UNE CATASTROPHE SELON L'APPROCHE DE LA SÉCURITÉ CIVILE AU QUÉBEC PAR LE MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE	19
M. Steve Boivin	
PÉRIODE DE QUESTIONS	
PAR LA COMMISSION	24
Mme DIANE GERMAIN	26
Mme JOYCE RENAUD.....	30
M. LUC FALARDEAU	33
Mme CAROLE DUPUIS.....	46
M. LOUIS CASAVANT	57
M. PAUL-ANDRÉ ROGER.....	58
REPRISE DE LA SÉANCE	
M. MARC GUAY	60
M. MARC BRULLEMANS.....	68
Mme PAULINE MARQUER	71
M. RÉJEAN SAVARD.....	74
M. ALAIN BRUNELLE.....	75
QUESTIONS DE LA COMMISSION	81
Mme ULLA GUNST.....	88
Mme CAROLINE LAROUCHE	90

Mme ISABELLE PICARD	91
Mme MARIE-CLAIRE MAYERES.....	93
M. BENOÎT GERMAIN.....	94
M. RÉJEAN FORTIN.....	101
QUESTIONS DE LA COMMISSION	105
Mme IRÈNE DUPUIS	109
M. JACQUES ROUSSEAU.....	114
M. JEAN-PAUL THIVIERGE	117
Mme MONIQUE CARRIÈRE.....	122
M. SERGE LÉVESQUE.....	125

SÉANCE DU 15 MARS 2016
SÉANCE DE LA SOIRÉE
PLANS DES MESURES D'URGENCE
RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES DIFFÉRENTS INTERVENANTS,
CAPACITÉ D'INTERVENTION
MOT DU PRÉSIDENT ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

PAR LE PRÉSIDENT :

Bonsoir mesdames et messieurs. Je vous souhaite la bienvenue à cette dixième séance de l'audience publique sur le projet Oléoduc Énergie Est section québécoise.

Mon nom est Joseph Zayed, je préside cette Commission et je suis accompagné par mes collègues commissaires, madame Gisèle Grandbois et monsieur Michel Germain.

Cette séance porte sur globalement les plans de mesures d'urgence. J'aimerais souhaiter également la bienvenue aux personnes-ressources que la Commission a invitées. Je vais demander seulement à leur porte-parole de se présenter.

Tout d'abord du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

PAR M. YVES ROCHON :

Bonjour. Yves Rochon, directeur général par intérim de l'évaluation environnementale et stratégique. Je vais être accompagné de monsieur Jean-Marc Lachance qui est dans la salle, directeur régional Centre de contrôle environnemental de la région de Québec-Chaudière-Appalaches et ainsi que directeur du bureau de coordination des urgences.

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci. Le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles?

PAR M. ROGER MÉNARD :

Bonsoir monsieur le Président. Roger Ménard, je suis directeur général des hydrocarbures et des biocombustibles au ministère.

40 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci. Le ministère de la Sécurité publique.

PAR M. STEVE BOIVIN :

45 Bonjour. Steve Boivin, chef d'équipe à la Direction des opérations, et je suis accompagné du directeur du rétablissement, monsieur Denis Landry.

PAR LE PRÉSIDENT :

50 Bonsoir monsieur.

L'Office national de l'énergie.

PAR M. MARC-ANDRÉ PLOUFFE :

55 Bonsoir monsieur le Président, madame, monsieur le Commissaire. Mon nom est Marc-André Plouffe, je suis le directeur du Bureau régional de Montréal pour l'Office national de l'énergie. Je suis accompagné de mon collègue Luc Rainville qui est agent pour la conformité aux règlements. Et aussi dans la salle, mon collègue Jean-Denis Charlebois qui est directeur pour le service des applications à l'Office.

60

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci. Transports Canada.

65

PAR Mme LUCIE PAGÉ :

Bonsoir. Lucie Pagé de Transports Canada. Je suis la représentante de Transports Canada, mais mon rôle principal, je travaille aux évaluations environnementales de grands projets.

70

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci madame. Le ministère de la Santé et des Services sociaux.

75

PAR Dr MICHEL SAVARD :

Bonsoir monsieur le Président. Mon nom, c'est Michel Savard, je travaille en santé publique. Je suis médecin pour les mesures d'urgence, les problèmes reliés à l'eau.

80 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci docteur. Nous avons également invité deux (2) personnes de la Société d'intervention, deux (2) experts de la Société d'intervention maritime Est du Canada communément appelée SIMEC. Alors je vous demande de vous présenter.

85 **PAR M. PIERRE SAMSON :**

Bonsoir monsieur le Président, madame et monsieur les Commissaires, mon nom est Pierre Samson, je suis directeur pour la région du Québec pour ECRC-SIMEC. Avec moi ce soir, monsieur Paul Pouliotte, chef des finances chez SIMEC.

90 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci. Maintenant, monsieur Bergeron, est-ce que vous souhaiteriez nous présenter quelqu'un de nouveau à votre équipe?

95 **PAR M. LOUIS BERGERON :**

Pas de nouvelle personne à présenter, monsieur le Président.

100 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci. Est-ce que vous auriez déposé des documents ou répondu à des questions?

105 **PAR M. LOUIS BERGERON :**

Oui, j'ai un dépôt de document en ce qui concerne la question soulevée concernant en cas de déversement dans une station de pompage, combien de pétrole peut être confiné dans les limites de la station.

110 Alors la réponse se décline en cinq (5) lignes, mais le volume, essentiellement, est de un virgule quatre million de litres (1,4 ML), soit neuf mille (9000) barils.

PAR LE PRÉSIDENT :

115 Merci. Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, est-ce qu'il y a des documents ou des réponses?

PAR M. YVES ROCHON :

120 Non, pas ce soir.

PAR LE PRÉSIDENT :

125 Merci. Le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles?

PAR M. ROGER MÉNARD :

130 Monsieur le Président, nous sommes toujours à préparer la réponse à la question qui a été posée hier, à savoir qu'est-ce qui arrive lorsque le tracé du pipeline traverse des claims miniers.

Donc nous sommes activement et on espère que demain, on sera en mesure de vous déposer quelque chose.

PAR LE PRÉSIDENT :

135 Très bien, merci. Le ministère de la Santé et des Services sociaux.

PAR Dr MICHEL SAVARD :

140 Bonsoir monsieur le Président. J'ai une réponse pour les coûts, vous aviez une demande, quels étaient les coûts de la santé reliés au sinistre qu'il y a eus au Lac-Mégantic.

145 J'ai pas le tableau à présenter, il me manque une ventilation, mais essentiellement, ce qui a été acheminé au MSP, en 2013-2014, c'est des coûts de trois millions cent soixante-deux mille trois cent vingt dollars (3 162 320 \$).

L'année après, en 2014-2015, deux millions trente-trois mille dollars (2 033 000 \$).

150 Ensuite cette année, on est rendu à cinq cent trois mille dollars (503 000 \$).

Je n'ai pas une ventilation des coûts, mais c'est les chiffres qui ont été acheminés au MSP.

PAR LE PRÉSIDENT :

155 Les coûts en santé?

PAR Dr MICHEL SAVARD :

Nous, en santé, c'est les coûts que la Santé a acheminés au MSP.

160

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup. D'ailleurs j'y reviendrai avec une question au ministère de la Sécurité publique. Donc les registres d'inscription dans les quatre (4) salles sont maintenant ouverts et vous pouvez vous y inscrire dès maintenant. Les registres seront fermés au début de la pause.

165

Considérant le nombre de participants, nous procéderons d'abord par une première ronde d'inscription au registre et nous fonctionnerons selon les principes d'alternance et de proportionnalité en fonction du nombre total d'inscription dans la salle principale et dans chacune des salles satellites.

170

À noter que cet après-midi, malheureusement toutes les personnes inscrites n'ont pas pu passer. Évidemment, c'est la deuxième semaine, les gens, malheureusement, à tort ou à raison, prennent plus de temps dans leur préambule, s'aventurent dans une question à multiples facettes, donc tous les trucs qu'acquièrent normalement les participants au fur et à mesure qu'une Commission avance, donc évidemment, je vais essayer d'être un peu plus strict ce soir, sinon, évidemment il y aura plusieurs personnes qui ne pourront pas passer.

175

Donc chaque personne inscrite pourra poser une seule question. Si le temps le permet, si jamais le temps le permet, nous procéderons à une deuxième ronde d'inscription.

180

A contrario, s'il devait y avoir un trop grand nombre d'inscriptions, comme cet après-midi, les personnes qui n'auront pas eu le temps de poser leur question oralement pourraient, si elles le souhaitent, remettre leur question par écrit à la coordonnatrice de la Commission avant de quitter la salle de la Commission.

185

Et bien sûr, la Commission examinera toutes les questions et décidera des suites les plus appropriées à donner.

Si vous avez l'intention de présenter un mémoire ou de faire une présentation verbale, je vous demanderais de signifier votre intention en transmettant, au plus tard, le 31 mars à midi, le formulaire en ligne intitulé «Avis d'intention» que vous trouverez dans le site Web du BAPE ou auprès du personnel de la Commission dans chacune des salles.

190

Afin de nous permettre de faire une lecture attentive et appropriée des mémoires, vous devrez nous les faire parvenir au plus tard le 20 avril à midi, soit à peine cinq (5) jours avant le

195

début de la deuxième partie de l'audience dans le cadre de laquelle toute personne peut nous faire part de son avis et de ses commentaires.

200 Par ailleurs, si vous souhaitez faire part brièvement de votre opinion à la Commission, vous pouvez soumettre un commentaire en ligne dans le site Web du BAPE jusqu'au 20 avril à midi. Les commentaires seront rendus publics à la fin de la deuxième partie de l'audience.

205 Et j'attire votre attention sur le fait que les commentaires transmis par courriel ne seront pas considérés par la Commission.

210 Nous avons trois (3) présentations ce soir, dix (10) minutes, dix (10) minutes et quinze (15) minutes, mais auparavant, j'aimerais céder la parole au porte-parole de l'Office national de l'énergie qui aurait une information relative, soit à une question en suspens ou à un document déposé. Monsieur Plouffe.

PAR M. MARC-ANDRÉ PLOUFFE :

215 Merci monsieur le Président de me donner l'opportunité d'informer la Commission que l'Office national de l'énergie a déposé deux (2) documents auprès de la Commission aujourd'hui.

220 Un document fait référence à la question qui a été posée, je crois que c'était par vous, monsieur le Président, de donner un exemple à la Commission d'un déversement provenant d'un pipeline réglementé par l'Office national de l'énergie pour lequel les travaux d'assainissement ont été complétés.

225 Donc nous vous proposons un exemple d'un déversement de mille six cent vingt-cinq (1625) barils de pétrole brut dans les Territoires du Nord-Ouest, à environ quatre cent cinquante kilomètres (450 km) à l'ouest de Yellowknife, qui a été découvert en mai 2011.

Et nous vous expliquons au cours de la réponse que finalement, l'endroit a été remis en valeur avec la végétation locale qui a donné origine aussi à une régénération féconde.

230 Et nous continuons fréquemment de revisiter les lieux pour s'assurer que tout est bien.

Nous avons fourni également une réponse à la question qui a été demandée hier, concernant un éventuel programme d'aide gouvernementale afin de supporter financièrement les citoyens qui voudraient contester une compensation devant le Secrétariat d'arbitrage des pipelines.

235 Eh bien, l'Office national de l'énergie, en fait c'est le Secrétariat d'arbitrage des pipelines relève de Ressources naturelles Canada et non de l'Office.

Donc dans la réponse, on vous donne un lien où les gens peuvent consulter les divers programmes offerts par le Secrétariat d'arbitrage des pipelines.

240 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Il y a donc des programmes?

245 **PAR M. MARC-ANDRÉ PLOUFFE :**

Il y a des programmes disponibles, oui.

PAR LE PRÉSIDENT :

250 D'accord, merci monsieur Plouffe.

255 **PLAN DES MESURES D'URGENCE,
GESTION DU DÉVERSEMENT ET
SCÉNARIO DE DÉVERSEMENT LE PLUS DÉFAVORABLE (RIVIÈRE ETCHEMIN)
PAR TRANSCANADA**

260 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Donc nous procéderons immédiatement avec la première présentation et je rappelle aux trois (3) conférenciers que ma collègue, madame Mondor, assise à la table des analystes, vous indiquera une pancarte avec trois (3) minutes lorsqu'il restera trois (3) minutes à la présentation.

265 Donc TransCanada, monsieur Bergeron, vous avez une présentation sur les plans de mesures d'urgence et la gestion d'un déversement de pétrole avec le pire cas rivière Etchemin.

PAR M. LOUIS BERGERON :

270 Exact.

PAR LE PRÉSIDENT :

275 À vous la parole.

PAR M. LOUIS BERGERON :

Monsieur Grenon va y aller.

280 **PAR M. STÉPHANE GRENON :**

285 Merci monsieur le Président. Donc la présentation de ce soir est pour discuter la préparation, la façon dont Énergie Est va préparer le plan d'intervention d'urgence et nous allons utiliser le scénario de la rivière Etchemin que l'on a discuté au cours des derniers jours comme exemple des efforts de préparation.

290 Donc premièrement, un plan d'intervention d'urgence, eh bien, c'est un document qui contient toutes les informations et procédures nécessaires à une gestion rapide et efficace de toute situation d'urgence potentielle et, bien sûr, l'objectif est de protéger la vie humaine, de minimiser les impacts potentiels à l'environnement et, également, de minimiser les impacts potentiels aux propriétés.

295 L'approche qui sera employée par Énergie Est pour le développement du plan d'intervention s'inscrit dans un programme de gestion des urgences qui est un système d'amélioration continue. Donc premièrement, la phase dans laquelle nous nous trouvons qui est la phase de planification, nous allons procéder au développement des plans d'urgence au cours des prochaines années.

300 Donc dans cette phase-là, nous allons développer le plan d'urgence de l'infrastructure et ainsi que les plans spécifiques d'intervention, nous allons déterminer l'équipement qui est nécessaire de se procurer pour pouvoir être en mesure d'intervenir.

305 Par la suite, nous allons mettre en place un programme de formation qui va servir de mise en œuvre de ce plan, donc les premiers intervenants autant chez TransCanada que les premiers intervenants locaux vont être formés. On va mettre en place des programmes d'entretien de l'équipement pour s'assurer que tout est fonctionnel.

310 Par la suite nous allons réaliser des exercices théoriques et sur le terrain, donc des exercices de table, des exercices sur le terrain de déploiement pour simuler diverses conditions opérationnelles que l'on pourrait rencontrer lors d'événements, ce qui va nous permettre de vérifier la qualité de nos plans, la qualité de nos mesures de préparation, et les leçons que nous allons apprendre de ces exercices, de ces tests que nous allons effectuer, eh bien, nous allons pouvoir améliorer nos plans pour toujours en améliorant l'efficacité en cas d'urgence.

315 Ce qui est bien important à réaliser, vous voyez en chacune de ces composantes, il y a le mot collaboration. L'approche que l'on veut privilégier, c'est vraiment de travailler en collaboration

avec les intervenants locaux dans les municipalités, donc nos premiers répondants, les services incendie, nos collègues des diverses organisations au niveau provincial et également au niveau fédéral.

320 Donc c'est vraiment une approche collaborative que nous allons retrouver à toutes les étapes de notre programme de gestion des urgences.

325 Et ce programme-là se poursuit également, même une fois que l'infrastructure, si jamais elle devient en opération, ce programme-là se poursuit et c'est quelque chose qui est fait régulièrement pour continuer à améliorer la planification d'urgence.

330 Maintenant si on regarde un petit peu plus précisément le contenu du plan d'intervention d'urgence d'Énergie Est, eh bien, dans un premier temps, il y aura un plan d'urgence pour l'infrastructure complète dans lequel on retrouve les procédures de notifications en cas d'urgence, donc de quelle façon nous allons entrer en contact avec les premiers répondants locaux si jamais nous avons une situation d'urgence, de quelle façon nous allons mobiliser les employés et les entreprises spécialisés en intervention d'urgence qui vont venir supporter et fournir des ressources complémentaires à Énergie Est, comment nous allons contacter les municipalités, les MRC et également les Premières Nations qui pourraient être impactées par une situation d'urgence, et
335 également les diverses autorités règlementaires qui doivent être notifiées en cas d'urgence comme l'Office national de l'énergie, Environnement Canada, Environnement Québec, etc.

 Donc toutes ces procédures-là vont être très clairement établies.

340 Par la suite, il va y avoir des sections qui vont expliquer clairement quels types d'équipements et à quel endroit ces équipements-là vont être positionnés.

345 Il est important de mentionner que Énergie Est va posséder ses propres équipements d'intervention d'urgence pour faire face à tous les scénarios possibles et que, en plus de l'équipement d'Énergie Est, nous allons avoir des ententes avec des entreprises spécialisées en intervention d'urgence et également des partenaires que l'on retrouve dans l'industrie, soit d'autres opérateurs de pipeline ou des partenaires de l'industrie pétrolière pour venir ajouter des ressources supplémentaires en cas de situation d'urgence.

350 Par la suite, nous allons avoir des procédures d'urgence clairement établies pour toutes les situations que l'on peut rencontrer et des tactiques d'intervention spécifiques. On va décrire clairement le système de gestion des incidents qui sera utilisé par Énergie Est pour gérer les incidents à l'interne d'Énergie Est, des plans d'intervention particuliers pour les zones sensibles, pour nos récepteurs très sensibles et les autres zones d'intérêt que nous avons identifiés.

355 Et également, nous allons décrire le contenu du programme de formation qui sera mis en place pour, comme je le disais, les employés d'Énergie Est qui auront à intervenir mais également pour les premiers répondants locaux.

360 Très brièvement, la façon que nous allons fonctionner en cas d'incident! Donc aussitôt qu'il y a un incident qui est détecté ou qui est rapporté sur la ligne d'urgence, le centre de contrôle va mobiliser l'équipe d'intervention d'Énergie Est qui a toujours une personne de garde, vingt-quatre (24) heures, sept (7) jours sur sept (7), qui, elle, va se mettre immédiatement en route pour le site de l'incident et, qu'une fois arrivée sur site, va établir le poste de commandement Énergie Est, et qui va se brancher également sur le centre de gestion municipale qui se mettra en place avec les premiers répondants. Et toutes ces opérations-là se déroulent au niveau local, donc vraiment sur le site.

370 Également en support aux opérations qui sont sur le site, il va y avoir le COUR, un centre d'opération d'urgence régional qui va être mis en place dans un des bureaux régionaux, le bureau régional le plus près de la situation d'urgence, donc un bureau d'Énergie Est. Et il va y avoir également le COUS, le Centre d'opération d'urgence de la société qui, lui, va être à Calgary.

375 Et le rôle de ces deux (2) entités-là, c'est de venir en support au centre de décision qui est sur le terrain, le poste de commandement Énergie Est et, bien sûr, à l'intérieur de lequel va se brancher le centre de gestion municipale ou l'organisation régionale de sécurité civile, si jamais l'ampleur du sinistre, si jamais il y a ce genre de déploiement là.

380 Donc on aura, en permanence, des agents de liaison qui seront au sein de la structure de gestion municipale et on aura également des représentants seniors d'Énergie Est qui vont se déplacer pour participer à des réunions stratégiques, etc.

385 Le plan d'intervention d'Énergie Est, donc, nous allons utiliser les pires scénarios de déversements comme base de planification, et ça, vraiment, c'est afin d'assurer une intervention la plus efficace dans tous les scénarios possibles que l'on pourrait rencontrer lors de l'opération de l'infrastructure.

390 Comme je l'ai déjà mentionné, nous voulons travailler en consultation et en collaboration étroite avec les premiers répondants locaux, provinciaux et fédéraux, ainsi que les Premières Nations qui pourraient être affectées par un déversement.

Nous allons considérer, bien sûr, l'identification des trajets d'écoulement, donc nos voies de transport qui pourraient, en cas de déversement, transporter le pétrole sur diverses distances.

395 Nous allons faire l'inventaire de nos zones sensibles, nos récepteurs très sensibles afin d'en
tenir compte dans la préparation. Et par la suite, nous allons établir des stratégies spécifiques et
des tactiques d'intervention pour protéger ces zones sensibles ou minimiser les impacts sur ces
zones sensibles.

400 Par la suite, nous allons établir les ressources nécessaires pour mettre en œuvre ces
stratégies et ces tactiques que nous aurons identifiées, donc c'est-à-dire, l'équipement nécessaire,
le type d'équipement, la quantité d'équipement ainsi que le personnel qui devraient être déployés si
jamais on a une situation d'urgence, et à quel endroit stratégique nous allons prépositionner ces
équipements pour intervenir le plus rapidement possible sur les lieux d'un déversement.

405 Et également, nous allons réaliser des exercices d'entraînement conjoints, donc nous allons
inviter tous les intervenants locaux, provinciaux, fédéraux à se joindre à nous lors d'exercices pour
tester nos procédures, tester nos plans d'urgence, et l'objectif de ça, c'est vraiment de les améliorer
afin de les rendre plus performants pour être certain que l'on est prêt à toute situation. Et ces
exercices-là, bien, on les fait dans différentes conditions de météo et des types de terrain variés
410 également, donc en zone isolée, en zone urbaine, etc.

Maintenant à l'intérieur du plan d'urgence Énergie Est, il va y avoir des plans d'urgence
spécifiques pour des zones particulièrement sensibles que l'on aura identifiées. On en a parlé un
peu cet après-midi, mais nos récepteurs très sensibles, donc les cours d'eau majeurs, les prises
415 d'eau potable, les puits d'eau potable, les ressources biologiques protégées, les aires protégées et,
bien sûr, les zones habitées.

Et bien sûr, tout ça, fondé sur une évaluation des conditions particulières à chaque site qui
vont nous permettre d'identifier des stratégies d'intervention et des tactiques appropriées pour ces
420 conditions-là.

Et également, on va tenir en compte les saisons, particulièrement dans les cours d'eau,
l'importance de la saison où on a des hauts débits au printemps, et en condition hivernale où on
peut avoir présence de glace qui pourrait affecter le choix des stratégies et des tactiques que l'on
425 pourrait employer.

Maintenant pour illustrer tout ça, je vais utiliser le plan spécifique que nous allons réaliser
pour la rivière Etchemin. Donc comme vous pouvez le voir, nous allons utiliser le pire scénario de
déversement, donc qui correspond au scénario peu probable d'une rupture complète de la
430 canalisation qui causerait à cet endroit-là, dans la rivière Etchemin, un déversement de vingt et un
mille (21 000) barils de pétrole.

On utilise le pétrole lourd, étant donné que c'est un pétrole qui va avoir tendance à plus s'agglomérer sur les rives, qui va demander des efforts de nettoyage plus intensifs.

435

Nous effectuons la modélisation de la trajectoire du pétrole pour obtenir principalement deux (2) types d'information, c'est-à-dire le temps de déplacement du pétrole avant d'atteindre un récepteur sensible et également pour avoir des informations de base sur le comportement du pétrole, c'est-à-dire le niveau d'évaporation, les quantités qui pourraient échouer sur les rives, etc.

440

Donc ici vous voyez un tableau qui résume les données de la modélisation pour le scénario de la rivière Etchemin et je rappelle que ces données-là sont sans aucune intervention d'urgence, donc il y a aucun équipement de déployé dans la rivière Etchemin, c'est tout simplement le pétrole et la façon qu'il va se comporter. Donc on a des informations sur la quantité déversée, la quantité évaporée, qu'est-ce qui va rester accroché aux rivages, etc.

445

Donc on utilise ces informations-là en complément avec la modélisation de trajectoire. Ce qu'on a ici, on a mesuré avec notre – le curseur fonctionne pas – mais avec la modélisation qu'on a effectuée, qu'on a un temps de transport à partir du croisement de la conduite vers la rivière Etchemin, on a environ cinq virgule trois (5,3) heures pour...

450

PAR LE PRÉSIDENT :

Pour que ça soit plus simple à suivre, pourriez-vous utiliser le curseur s'il vous plaît.

455

PAR M. STÉPHANE GRENON :

Oui j'essaie mais on a un petit problème. Ça s'en vient. OK.

460

Donc juste pour nous situer, on a ici la rivière Etchemin bien sûr à Lévis. En jaune, vous voyez la canalisation principale et la latérale de Valero. Le X ici représente le point de rupture dans notre pire scénario, et avec la modélisation de trajectoire, on a évalué que nous disposons, en période de haut débit au printemps, nous disposons de cinq virgule trois (5,3) heures avant que le pétrole n'atteigne le fleuve Saint-Laurent.

465

Par la suite, ce que nous faisons avec ces informations-là, donc nous déterminons des tactiques d'intervention qui sont adaptées spécifiquement pour ces sites, c'est les endroits où nous allons procéder à ce type d'évaluation.

470

Donc nous déterminons des points de contrôle tactique que l'on appelle dans notre jargon d'intervention, donc, mais en réalité, ce sont des endroits où nous pouvons aller déployer de l'équipement dans les cours d'eau. Et nous identifions également quel équipement nous allons

déployer à ces endroits-là, en quelle quantité et particulièrement les conditions d'accès, donc comment nous allons nous y rendre.

475

Donc en été, par exemple, à un site, ça pourrait être une stratégie d'y aller par la route, mais, par exemple, en condition hivernale peut-être ça sera en motoneige, peut-être que ça sera en hélicoptère la seule voie d'accès, donc tout ça est réfléchi à l'avance. Et l'objectif de ça, c'est vraiment que si les équipes d'intervention d'urgence ont à se déployer, ils n'ont pas besoin de perdre de temps à réfléchir quelle stratégie, quel équipement, tout ça est prédéterminé à l'avance et ils vont se rendre directement aux lieux d'intervention qui ont été prédésignés.

480

Les points de contrôle tactique, ce sont des points que, dans un premier temps, nous identifions à partir de photos satellites. Par la suite, nous allons effectuer des survols aériens pour les vérifier. Et par la suite, nous allons aller sur le terrain, soit marcher, soit en bateau pour les valider, pour voir que, opérationnellement, c'est possible de déployer de l'équipement à ces endroits-là, selon les façons que nous avons planifiées, nous allons faire les correctifs.

485

Chacun est accompagné de fiches spécifiques que je vais vous montrer dans les prochains acétates, et ces informations-là vont être partagées avec les premiers répondants dans toutes les localités dans lesquelles nous allons établir des plans tactiques de cette nature.

490

Et nous allons également former les premiers répondants, nos employés et nos entrepreneurs spécialisés qui pourraient être appelés à se déployer en cas d'événement. Nous allons les former à utiliser ces plans tactiques qui seront élaborés.

495

Donc, comme ça, on aura vraiment un filet de sécurité avec les premiers répondants, nos employés, les entreprises spécialisées qui nous permettront d'intervenir rapidement et efficacement sur les sites.

500

Ce que nous avons ici, c'est une représentation de la cartographie de points tactiques. Donc nous avons toujours la canalisation en jaune principale; en bleu, ce que l'on retrouve, ce sont les tributaires. Et nous analysons tout tributaire, donc que ce soit un ruisseau de petite ampleur, une rivière moyenne ou une grande rivière, nous analysons toutes ces voies de transport potentielles là. Et ce que vous voyez, les points blancs ici, ce sont des points de contrôle que nous avons identifiés, c'est-à-dire des endroits où nos équipes d'intervention d'urgence se déploieraient et iraient déployer de l'équipement sur le terrain.

505

Par la suite, les fiches tactiques qui accompagnent ces points de contrôle, donc on y décrit, encore là, c'est vraiment de la planification avancée, donc on y décrit les conditions du site, les conditions de la rivière, on inclut des représentations du plan tactique de déploiement des équipements, donc comment on aurait accès à la rive, etc., le positionnement des équipements,

510

les objectifs d'intervention, la quantité d'équipement, le type d'équipement qui est nécessaire, des questions de santé et de sécurité, et des considérations tactiques, etc.

515

Donc beaucoup de détails que nos équipes d'intervention d'urgence vont avoir en main si jamais elles ont à se déployer.

520

Et la dernière étape, une fois que nous avons établi ces points de contrôle tactique, que nous avons identifié l'équipement, maintenant la question c'est : à quel endroit nous allons positionner l'équipement.

525

Donc nous allons positionner l'équipement pour être en mesure d'intervenir le plus rapidement possible. Donc si on prend l'exemple de la rivière Etchemin, nous savons que nous avons cinq virgule trois (5,3) heures afin de prévenir que le pétrole atteigne le Saint-Laurent.

530

Donc nous utilisons cette information, ce qui veut dire que nous allons devoir intervenir en moins de cinq virgule trois (5,3) heures. Donc nous allons prépositionner nos équipements en conséquence pour que les équipements puissent arriver sur place rapidement.

535

Et ce que vous voyez ici sur la carte, c'est toujours la canalisation avec la rivière Etchemin, mais lorsqu'on parle de développer, si vous voulez, un filet de sécurité avec nos entreprises spécialisées avec qui on va avoir des ententes, c'est pour vous montrer, vous donner un exemple que ces entreprises-là existent déjà au Québec, sont déjà en place et sont déjà en opération.

540

Et si on regarde tout simplement dans le secteur de Lévis, on en a environ trois (3) compagnies sur la rive sud, il y a nos collègues de la SIMEC qui, également, pourraient peut-être être appelés à participer, et on a nos collègues de Valero avec qui on aura des ententes d'entraide qui pourraient assister dans le déploiement d'équipement et participer à l'intervention d'urgence.

Ça complète ma présentation. Je vous remercie.

PAR LE PRÉSIDENT :

545

Merci à vous monsieur Grenon.

550

**RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES DIFFÉRENTS INTERVENANTS AU NIVEAU FÉDÉRAL
EN MATIÈRE DE DÉVERSEMENT DE PÉTROLE DANS LE FLEUVE
PROVENANT D'UN PIPELINE
PAR L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE**

555

PAR LE PRÉSIDENT :

560

Nous passons immédiatement à la deuxième présentation de l'Office national de l'énergie par monsieur Marc-André Plouffe qui présentera les rôles et les responsabilités des différents intervenants au niveau fédéral en matière de déversement de pétrole dans le fleuve provenant d'un pipeline.

565

PAR M. MARC-ANDRÉ PLOUFFE :

Merci monsieur le Président, madame, monsieur les Commissaires! Ma présentation de ce soir porte sur la réglementation de la gestion des urgences par les compagnies pipelinières.

570

Plus spécifiquement, je vais vous présenter les rôles et les responsabilités de l'Office en matière de déversement de pétrole.

La Loi sur l'Office national de l'énergie et le Règlement sur les pipelines terrestres énoncent les exigences en matière de gestion des urgences et les attentes envers les compagnies.

575

Toutes les sociétés réglementées par l'Office doivent avoir un programme de gestion des situations d'urgence conçu pour protéger la population et atténuer les dommages causés à l'environnement en cas de déversement.

580

Les compagnies doivent notamment mettre en place des marches à suivre, des programmes et divers autres plans.

585

L'Office a recours à une démarche axée sur les systèmes de gestion pour protéger le public et l'environnement. Cette démarche est fondamentale dans la réglementation. Les systèmes de gestion consistent en des méthodes et des processus visant à planifier, agir, mesurer et améliorer.

590

Ces systèmes de gestion doivent être appliqués au programme clé de la compagnie en matière de sécurité, d'intégrité des pipelines, de sûreté, de protection de l'environnement et de gestion des urgences. Ils doivent aussi être en place à chaque étape du cycle de vie de l'installation.

595 Voici des exemples spécifiques d'exigences aux compagnies : un programme de consultation pour les personnes ou groupes susceptibles d'être touchés, des activités de liaison avec les organismes mis à contribution dans une intervention d'urgence, un répertoire de dangers et un processus de gestion des risques, des mesures d'urgence, un système de gestion, de l'équipement d'intervention d'urgence ou les services d'entrepreneurs compétents, du personnel compétent et du personnel de formation, des communications avec les personnes mises à contribution dans l'intervention d'urgence, un programme de formation continue et, enfin, des exercices d'intervention d'urgence.

600 Les sociétés règlementées par l'Office sont tenues de concevoir, de construire et d'exploiter leur pipeline de façon à protéger l'environnement et à respecter les droits des personnes touchées. Cela dit l'Office joue, lui aussi, un rôle important en la matière.

605 Cette diapositive montre les exigences de l'Office en matière de gestion des urgences pour les nouveaux projets. Elle montre aussi que les sociétés doivent prévoir, dans leur programme de gestion, des situations d'urgence et ce, tout au long du cycle de vie des installations.

610 L'Office surveille et assure la conformité aux exigences relatives à la sécurité et à la protection des employés tout au long du cycle de vie, comme je le disais précédemment, notamment au moyen d'évaluations des exercices d'intervention en cas d'urgence, d'audit des systèmes de gestion, des examens de conformité, des inspections, l'application de la loi et des exigences reliées.

615 L'Office fait aussi un suivi des mesures d'exécution pour s'assurer que les sociétés redressent les situations non conformes.

620 Toutes les sociétés règlementées par l'Office doivent disposer d'un programme et prévoir des stratégies de prévention, de gestion et d'atténuation d'un incident impliquant un pipeline. Il s'agit d'une exigence fondamentale pour obtenir l'autorisation d'exploiter un pipeline.

625 Les manuels des mesures d'urgence, les fameux MMU, constituent un élément des programmes de gestion des situations d'urgence des compagnies. Nous traitons les manuels des mesures d'urgence par l'Office, nous examinons aussi les manuels d'urgence et nous faisons des activités de vérification de la conformité pour voir si les manuels des mesures d'urgence sont conformes à nos règlements.

En plus d'assurer son rôle de vérification et d'exécution de la conformité, l'Office intervient aussi en cas d'incident pipelinier. L'Office a adopté une politique d'intervention ayant recours au système de commandement en cas d'incident et à la participation au commandement unifié quand

630 ce dernier est mis en branle pendant une urgence. Simplement dit, nous faisons donc partie du commandement avec tous les autres intervenants.

635 L'Office s'est doté de mesures d'intervention d'urgence afin d'établir une intervention prompte et coordonnée à la suite d'un incident ou d'une urgence à une installation, de guider et orienter le personnel de l'Office en ce qui a trait à la gestion d'un incident ou d'une urgence et à son intervention.

640 L'Office a à son bureau principal un centre des opérations d'urgence qui est activé en cas d'incident grave.

645 Le centre des opérations d'urgence est doté d'équipement de communication et du matériel de sécurité nécessaire pour coordonner et appuyer les activités d'intervention d'urgence, et aussi pour assurer l'échange d'informations entre la compagnie, les équipes d'intervention sur le terrain de l'Office et tous les autres ordres de gouvernement.

645 Le personnel d'intervention est compétent dans les domaines suivants : l'intervention d'urgence, l'évaluation des lieux, la surveillance de l'intervention et les processus d'exécution.

650 Nous menons notre propre formation et nos propres exercices, et notre participation à d'autres exercices nous donne une autre avenue pour nous former.

655 La priorité absolue dans une situation d'urgence est d'assurer la sécurité des personnes et de protéger les biens et l'environnement en suivant notre politique et nos mesures d'intervention d'urgence.

660 En tant que premier organisme de réglementation fédérale, l'Office surveille, évalue et oblige les parties responsables à agir au besoin, participe au commandement unifié, comme je l'ai mentionné plus tôt, et intègre les mesures à la structure de gestion des incidents.

660 L'Office assure la liaison avec les parties prenantes et tient compte de leurs préoccupations dans le processus décisionnel pendant l'urgence et à l'étape de la décontamination. L'Office enquête aussi sur l'événement, parfois en collaboration avec le Bureau de la sécurité des transports.

665 Le 17 février 2016, l'Office a diffusé un avis d'intention d'ordonner aux compagnies pipelières de publier les manuels des mesures d'urgence. La période de commentaires est maintenant terminée et les sociétés devront afficher leur plan complet d'intervention d'urgence dans leur site Web public. Les sociétés seront autorisées à protéger certains renseignements sensibles, tels les noms, les informations médicales ou les coordonnées personnelles.

670 L'Office s'apprête à adopter la norme CSA Z246.2 concernant la préparation et intervention
d'urgence pour les installations liées à l'industrie du pétrole et du gaz naturel qui a été publiée
récemment.

675 Cette norme renferme de l'information détaillée et des éclaircissements sur le contenu et la
disposition des manuels des mesures d'urgence. Les sociétés devront s'y conformer et l'Office
aura des assises solides pour ses activités de vérification de la conformité et ses mesures
d'exécution concernant les MMU.

680 Récemment, l'Office a actualisé sa page Web publique pour y inclure l'information suivante :
les consultations des Canadiens sur la gestion des interventions d'urgence, un accès accru du
public à de l'information permettant aux Canadiens de suivre la conformité des compagnies aux
conditions d'approbation pouvant porter sur la gestion des mesures d'urgence et le dépôt de
documents sur les mesures d'urgence, l'affichage de rapports d'inspections de l'Office et ainsi que
l'affichage des rapports d'évaluations des exercices.

685 L'Office a étendu ses activités d'engagement avec la population en ce qui a trait à la gestion
des urgences. Nous avons notamment ouvert des bureaux régionaux à Montréal et à Vancouver
afin de faciliter les contacts avec la communauté.

690 L'Office accorde une grande importance à la liaison avec la population, les municipalités et
les organismes de première intervention. L'Office a d'ailleurs modifié ses activités de vérification de
la conformité de manière, notamment, à inclure des rencontres avec des intervenants locaux ou
des municipalités pour discuter et améliorer les programmes de gestion des urgences des
compagnies.

695 L'Office national de l'énergie a notamment signé un protocole d'échange d'informations avec
la Communauté métropolitaine de Montréal.

700 Nous participons aussi aux travaux du comité de vigilance de la canalisation 9B d'Enbridge
créé à la suite du renversement du flux du pipeline approuvé par l'Office récemment.

C'est ce qui conclut ma présentation de ce soir. Merci de m'avoir écouté.

PAR LE PRÉSIDENT :

705 Merci à vous monsieur Plouffe.

710

**GESTION DES CONSÉQUENCES D'UNE CATASTROPHE
SELON L'APPROCHE DE LA SÉCURITÉ CIVILE AU QUÉBEC
PAR LE MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

715

PAR LE PRÉSIDENT :

Et nous complétons les présentations avec une du ministère de la Sécurité publique qui sera donnée par monsieur Steve Boivin. À vous la parole!

720

PAR M. STEVE BOIVIN :

Monsieur le Président, madame la Commissaire et monsieur le Commissaire, merci. Nous sommes très heureux de pouvoir venir vous présenter notre système de gestion – je reprends les termes – le système de gestion des incidents du Québec, donc l'approche et les principes de la Sécurité civile du Québec.

725

Le thème de ce soir, c'est : les plans de mesures d'urgence et rôles et responsabilités des intervenants.

730

Alors notre présentation fait état des plans que le Québec s'est doté et les déclinaisons jusqu'aux municipalités et les rôles. À la fin, on parlera des rôles et responsabilités des intervenants en ce qui concerne plus particulièrement les matières dangereuses.

735

Donc en bref, la Sécurité civile au Québec! La Sécurité civile repose sur un partage clair et précis des responsabilités entre le citoyen et les entreprises, les municipalités, les ministères et organismes.

740

Pour ce faire, le ministre a mis en place et voit à l'application du Plan national de la sécurité civile. C'est là-dedans qu'on retrouve l'ensemble des actions gouvernementales. Et justement, les actions des ministères et organismes s'inscrivent dans une structure propre qui est propre au Québec. Plus tard on va revenir sur la déclinaison des structures qu'on retrouve ici.

745

Lorsque la situation l'exige, le ministère vient en aide aux municipalités sinistrées jusqu'au retour complet à la vie normale et peut même apporter un soutien financier aux citoyens, aux municipalités et aux entreprises touchées.

Quand je dis le ministère, c'est le ministère qui coordonne, mais c'est avec l'action de l'ensemble des ministères, puis la sécurité civile, ça inclut l'ensemble des ministères impliqués lors d'une réponse aux urgences.

750 Plus particulièrement, le mandat du ministère de la Sécurité publique en sécurité civile, c'est de diminuer la vulnérabilité des Québécoises et des Québécois face aux risques de sinistre, donc tous les risques.

755 Pour ce faire, le MSP est en mesure de conseiller les autorités locales et régionales dans le cadre d'une planification des mesures d'urgence, de coordonner et de concerter – c'est deux (2) termes, en passant, coordonner et concerter, qu'on va reprendre à plusieurs reprises au cours de la présentation, parce que c'est des termes qui sont chers à notre organisation, on n'est pas en commandement, on est en coordination puis on est en concertation avec l'ensemble des ministères impliqués à la gestion d'une catastrophe au Québec.

760 Et aussi, on peut conseiller et soutenir les autorités locales, on le fait, on le fait par défaut lors d'une réponse à un sinistre.

765 Quand on parle de conseiller les autorités locales, on le fait dans le cadre de leur gestion du risque, l'élaboration des plans, des plans particuliers, des plans tous risques, lors des exercices et de la formation.

770 Ici, je veux vous présenter un petit bilan qu'on fait depuis une dizaine d'années qui collecte l'information sur les interventions où nous sommes déployés en coordination. Donc bon an mal an, on est impliqué à quatre cents (400) événements par année; plus de la moitié, c'est des événements liés aux inondations et, l'autre partie, c'est des glissements de terrain, feux de forêt un peu moins.

775 Et pourquoi je voulais mettre ça, c'est au niveau des déversements de matières dangereuses, ça a adonné comme ça, dix-sept (17) puis seize (16) dans les dernières années, et j'ai cherché encore plus particulièrement les fuites de gaz et c'est juste le gaz naturel. Donc on en a une à chaque année, dans les deux (2) dernières années, liée à des évacuations.

780 Et puis un peu plus tard, monsieur Landry, ici, le directeur du rétablissement, pourra vous parler des coûts liés aux programmes d'aide financière. Donc en 2014-2015, ça s'élevait à cinquante-sept millions (57 M\$), et 2015-2016, vingt-deux millions (22 M\$) en date du 29 février 2016.

785 Juste pour une petite mention, un événement de sécurité civile, ça implique le déploiement des intervenants municipaux et la coordination gouvernementale. Dans le plan national, il est inscrit que, on tombe en coordination, le MSP, lorsqu'il y a deux (2) ministères de plus que la SQ. Donc c'est là qu'on retrouve les chiffres de nos déploiements.

790 La sécurité civile, une responsabilité partagée, c'était le titre d'un de nos colloques et j'ai repris ça parce que c'est plus qu'un slogan, surtout en ce qui nous touche aujourd'hui dans la gestion des risques industriels majeurs, dans la gestion des sinistres impliquant plusieurs intervenants, plusieurs plans d'intervention et plusieurs juridictions. Le défi, c'est l'arrimage.

795 Donc aussi, une responsabilité partagée dans la gestion de plusieurs sites de sinistres, comme on a vécu à Mégantic, et dans la gestion des conséquences impliquant une action du promoteur. Donc dans le cas d'un pipeline, le promoteur a une action à poser et il faut qu'il s'intègre à la gestion des conséquences sur le site et hors site.

800 Une déclinaison, on appelle ça la pyramide inversée, qui démontre l'assistance de chacun à chaque étape.

805 La première partie, c'est le citoyen. Le citoyen, le concept du soixante-douze (72) heures, il doit se prendre en charge s'il est pas impacté dans la zone chaude, mais la municipalité et ses premiers répondants sont les premiers responsables de la sécurité des citoyens.

810 Et à ce sens, il est important de rappeler que, selon la Loi de la sécurité civile, les municipalités locales sont et demeureront responsables de la sécurité civile sur leur territoire et cela en tout temps. Alors c'est les autorités municipales qui sont responsables en tout temps sur l'ensemble de leur territoire. Les municipalités ont le devoir et l'obligation de protéger la santé, la sécurité et le bien-être de leurs résidents.

815 Dans l'autre palier, on retrouve les ressources provinciales et, plus tard, on va parler du Plan national et du Plan régional de sécurité civile.

820 Ah j'ai oublié, les ressources spécialisées! Et c'est là qu'on va retrouver – oh, j'ai une faute là – le promoteur ou CANUTEC ou la SIMEC, donc les ressources spécialisées qui vont venir s'intégrer à la réponse municipale ou provinciale. Et, plus rarement, mais dans les derniers sinistres comme Mégantic ou les inondations de Montérégie, on peut faire appel aux ressources fédérales pour venir nous supporter dans notre réponse et leur plan, c'est le Plan fédéral d'intervention d'urgence.

825 Dans cette diapositive, on retrouve les différents paliers de coordination qui sont prévus à la loi, donc l'organisation municipale de sécurité civile qui est habituellement dirigée par le maire ou son directeur général.

On retrouve l'Organisation régionale de la sécurité civile, donc l'autre étape, un peu plus haut, qui est de coordonner, encore une fois, un terme très important pour nous, il y a pas de

commandement, c'est une coordination par le directeur régional de la sécurité civile du ministère de la Sécurité publique qui est la porte d'entrée des ressources provinciales au niveau régional.

830

Ensuite, on se retrouve au niveau de l'OSCCQ, l'Organisation de la sécurité civile du Québec qui est coordonnée par le sous-ministre associé chez nous qui prend le titre de coordonnateur gouvernemental de la sécurité civile lors d'une catastrophe et, plus rarement, le Comité de sécurité civile du Québec qui est dirigé par le secrétaire général du gouvernement du Québec.

835

Et souvent, on me pose la question quand je fais des formations avec les militaires, qui est en charge, bien ultimement, c'est le premier ministre du Québec. Au Québec c'est comme ça!

Oui, je vais accélérer le rythme!

840

Les organisations municipales qui sont suggérées de mettre en place, leurs responsabilités municipales, c'est de mettre en place des plans, d'identifier les risques et, à partir de ces risques-là qui sont identifiés dans les municipalités, de faire un plan municipal tous risques.

845

Ensuite, passer l'étape de la communication du risque à la population et promouvoir les bonnes pratiques en cas de catastrophe, alerter la population en cas de sinistre et mobiliser l'intervenant d'urgence, prioriser les enjeux, assurer les services essentiels à la population, assurer la liaison avec les intervenants internes et externes qui sont mobilisés dans la municipalité, gérer le site.

850

Ça, c'est une figure – là, il me reste trois (3) minutes, je vais aller plus vite – ça, c'est une figure qu'on a dans le cadre de coordination d'un site de sinistre qui détermine comment on gère un site de sinistre au Québec, et c'est le départage des rôles de chacun dans les postes de commandement. Et ce qu'il faut comprendre, c'est que, ici là, avec le COUS, c'est le Centre d'opération sur site, et c'est le coordonnateur municipal qui va nommer le coordonnateur de site, donc le site demeure sous l'autorité municipale en tout temps.

855

Ça, c'est la déclinaison hors site, donc, de la coordination municipale, avec l'approche par missions et complémentaire à l'approche par missions régionales, donc, je pense que j'ai énuméré les missions exactement.

860

Donc à l'Organisation de sécurité civile, on a divisé l'ensemble des fronts qu'on appelait au verglas par missions. Alors quand il arrive un sinistre, on départage les rôles et responsabilités des ministères en fonction de leur gestion courante, leurs lois et de leurs règlements, et puis on s'attache à chacun des enjeux pour répondre à la catastrophe en fonction des missions des ministères et organismes.

865

870 Plus particulièrement au niveau des matières dangereuses, les PPI, les plans particuliers
d'intervention municipale, qu'est-ce qu'on va retrouver là-dedans! Donc le numéro de téléphone
pour rejoindre le générateur de risque, le bottin des ressources spécialisées, les caractéristiques
des infrastructures, donc dans ce cas-ci du pipeline, et les produits, donc les fiches signalétiques,
les risques à la santé des intervenants pour tout ce qui est question de CSST et de la population
pour la communication du risque, identification des ressources sensibles dans le rayon d'impact
estimé, la cartographie de ces ressources sensibles là et des infrastructures pour pouvoir réagir
875 rapidement, et le rôle et responsabilités internes et externes des municipalités.

Rapidement...

PAR LE PRÉSIDENT :

880 Monsieur Boivin, il va falloir conclure incessamment.

PAR M. STEVE BOIVIN :

885 Parfait, immédiatement. Donc...

PAR LE PRÉSIDENT :

890 Non, non, j'ai pas dit immédiatement, j'ai dit incessamment.

PAR M. STEVE BOIVIN :

895 OK. Donc j'ai la déclinaison des intervenants à interpeller, donc l'autorité municipale, le
maire, le DG, le Conseil municipal, coordonnateur municipal, donc le directeur général, et puis
habituellement les ressources qu'on retrouve au niveau provincial, le coordonnateur régional du
ministère de la Sécurité publique, l'Urgence-Environnement, le directeur de la Santé publique,
coordonnateur ministériel et toutes les autres missions qui doivent répondre au sinistre.

900 Viennent se joindre les ressources fédérales appelées en support et les ressources privées
dont les experts, les entreprises spécialisées qui vont interagir sur le produit.

905 Ça, c'est – donc j'aurai pas le temps – mais c'est de parler que, souvent, on a nos yeux fixés
sur le site, ça c'est le site de Mégantic en rouge, mais c'est pour vous montrer la trace laissée au
sol par les contaminants, la rivière Chaudière, et donc souvent, on a les yeux rivés sur le site, mais
les conséquences hors site à gérer sont aussi sinon plus complexes.

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup monsieur Boivin.

910

**PÉRIODE DE QUESTIONS
PAR LA COMMISSION**

915

PAR LE PRÉSIDENT :

Justement, en attendant les listes d'inscriptions, j'aurais le goût de faire un lien entre la séance de cet après-midi et celle de ce soir.

920

Il y a eu une présentation cet après-midi réalisée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques autour de l'accident ferroviaire du Lac-Mégantic, et la Commission a posé une question à un des porte-parole pour savoir s'il y avait des leçons qui étaient tirées de cet accident ferroviaire.

925

J'aurais le goût de vous la lancer, quelles sont les leçons qu'on en tire?

PAR M. STEVE BOIVIN :

930

J'ai eu le temps de me préparer avant, on a reçu la question un petit peu avant.

PAR LE PRÉSIDENT :

Quoi, on vous a soufflé la question?

935

PAR M. STEVE BOIVIN :

Oui. Effectivement, j'étais parti cet après-midi entre les deux (2) pauses. Donc oui, effectivement on a fait, on appelle ça un «débriefage», à chaud et à froid au niveau régional puis au niveau national à l'Organisation de sécurité civile du Québec.

940

Et puis les grands thèmes, juste vous donner les grands thèmes, il y en a sept (7) qui ont été soulevés pour les pistes de solution à améliorer. C'est tout ce qui est la structure et la mise en place, c'est l'opérationnalisation, on appelle ça du BAI, le Bureau d'aide à l'information.

945

950 À Mégantic, ce qu'on a réalisé avec tout le centre-ville qui a été touché, avec tous les services essentiels qui ont été touchés, les notaires, je peux vous en énumérer, mais toute la vie de la communauté a été touchée, alors au lieu de dire aux citoyens de venir à Québec pour faire leur permis, donc de se déplacer, on a mis en place un BAI, un Bureau d'aide à l'information où tous les ministères se déplaçaient sur le site, bien, pas loin du site parce qu'il était contaminé, pour que les citoyens aient le moins de transport à faire pour venir pour toutes les questions gouvernementales, donc les permis, les plaques, les services.

955 Donc deuxième, la circulation de l'information entre les ministères. Là, comme je vous dis, j'ai le rapport devant moi...

PAR LE PRÉSIDENT :

960 Est-ce que vous pourriez nous déposer le rapport, est-ce qu'il est public?

PAR M. STEVE BOIVIN :

965 Oui, ça, c'est une bonne question. Il va falloir vous revenir avec ça.

970 Donc la circulation de l'information entre les ministères et organismes, parce que souvent, il y a des questions de données nominatives, et puis on s'est heurté des fois à l'échange d'informations à cause de données nominatives. Alors ça, ça a ralenti certaines fois la prise de décision et ça, c'était un enjeu à mettre de l'avant. Donc ça, c'est la transmission des renseignements nominatifs.

975 La connaissance des rôles et responsabilités de chacun à l'intérieur! Depuis l'incident de Mégantic, il y a eu des révisions des missions, des formations, des réappropriations, et il y a eu des exercices, alors ça, ça a été réalisé.

980 La communication publique, le rôle de Services Québec lors des sinistres majeurs a été redéfini, parce que, on l'a vu, des points de presse, il y en avait beaucoup. Madame Laroche qu'elle s'appelait, je crois, elle en a vécu. Donc le support du gouvernement aux municipalités a été très marqué et développer des pratiques.

985 Et la démobilisation. À chaque événement, ça fait quinze (15) ans que je fais des événements, c'est toujours un problème de démobiliser. On mobilise rapidement, le temps de réaction est toujours incroyable, mais c'est quand on démobilise? On l'a vécu avec les Forces canadiennes en Montérégie, ils sont partis, ils sont revenus, ils sont partis et ils sont revenus.

985 C'est difficile, dans un sinistre, de dire quand est-ce que c'est terminé. Alors ça, c'est un enjeu qu'on a à développer puis à améliorer.

PAR LE PRÉSIDENT :

990 Merci monsieur Boivin.

DIANE GERMAIN

995

PAR LE PRÉSIDENT :

J'appellerai maintenant madame Diane Germain à la salle ici, monsieur Luc Falardeau à Laval et madame Joyce Renaud à Trois-Rivières.

1000

Bonsoir madame Germain.

PAR MADAME DIANE GERMAIN :

1005

Bonsoir. L'ONÉ a mentionné qu'il faisait des évaluations d'exercices d'urgence, j'aimerais savoir à quelle fréquence et puis aussi à quelle grandeur?

1010

Prenons par exemple s'ils peuvent demander à Énergie Est de faire, pour le cas d'une contamination d'une source d'eau dans la région de Montréal, quel serait l'exercice d'urgence qu'ils prôneraient.

PAR LE PRÉSIDENT :

1015

Votre question s'adresse à l'Office national?

PAR MADAME DIANE GERMAIN :

Oui.

1020

PAR LE PRÉSIDENT :

Monsieur Plouffe.

PAR M. MARC-ANDRÉ PLOUFFE :

1025

Je vais passer la parole à mon collègue Luc Rainville.

PAR M. LUC M. RAINVILLE :

1030

Merci pour votre question, madame Germain. La réponse est oui, l'Office peut exiger un exercice particulier, soit que ce soit au niveau du pire scénario ou un scénario qui serait développé comme celui-là.

1035

L'Office, de façon régulière, toutes ses interventions au niveau de la conformité, regarde différents éléments de ça, puis mon collègue en a parlé un petit peu dans la présentation, soit au niveau des audits, au niveau des inspections, au niveau des exercices comme tels, effectivement, oui, ça se fait.

PAR LE PRÉSIDENT :

1040

Monsieur Plouffe.

PAR M. MARC-ANDRÉ PLOUFFE :

1045

Je peux vous donner un exemple! Notamment à la suite du renversement du flux de la canalisation 9B d'Enbridge, il y a eu des exercices et des inspecteurs de l'ONÉ, j'étais là avec des collègues, on a participé à l'exercice. C'était à Saint-André-d'Argenteuil.

1050

Donc dans le cas d'Énergie Est, ce serait semblable à cela aussi, si l'Office décide d'approuver le projet, bon, on pourrait demander à développer des exercices pour que les employés se forment et s'améliorent dans les mesures d'urgence.

Donc ça pourrait être fait par l'Office à n'importe quel stade.

1055

PAR MADAME DIANE GERMAIN :

J'aimerais savoir à quelle fréquence un exercice en 2015, c'est pas le même qu'en 2020 ou en 2025!

1060

PAR LE PRÉSIDENT :

En fait, ça faisait partie de la question.

PAR M. MARC-ANDRÉ PLOUFFE :

1065

C'est difficile de parler de fréquence pour un projet qui n'est pas encore approuvé, mais je peux vous assurer que l'Office fait une surveillance accrue, de plus en plus sur ces exercices-là, et pourrait demander, à sa convenance, pour que la compagnie puisse démontrer sa conformité aux exigences, pourrait déterminer assez fréquemment des exercices.

1070

Mais je peux pas vous déterminer à ce stade-ci quelle fréquence, si ça serait fait à chaque six (6) mois ou à chaque année ou à chaque mois.

PAR LE PRÉSIDENT :

1075

Mais est-ce que vous pouvez donner une fourchette, sans nécessairement donner un chiffre?

PAR M. LUC M. RAINVILLE :

1080

Oui. Donc juste pour préciser de ce côté-là!

PAR LE PRÉSIDENT :

1085

Monsieur Rainville, si vous voulez vous rapprocher un peu du micro, ce serait gentil!

PAR M. LUC M. RAINVILLE :

1090

Donc oui, toutes les grandes compagnies qui sont réglementées par l'Office, en principe ils en font un toutes les années. Il y a différentes tailles d'exercice, en allant à l'occasion du pire scénario à d'autres exercices, toujours dans le point de vue de la planification et l'exécution, la vérification puis l'amélioration.

1095

Donc toutes les compagnies sont tenues de faire un certain montant d'exercices, puis c'est à eux autres de démontrer à l'Office, quand l'Office fait ses vérifications, que les choix qu'ils ont faits au niveau d'un exercice dans telle région ou dans une autre région, sont capables de démontrer qu'ils sont capables, qu'ils ont des compétences pour répondre dans ces incidents-là.

PAR LE PRÉSIDENT :

1100

Donc vous ne pouvez pas nous donner même pas de fourchette en termes de fréquence?

Parce que quand j'ai posé la question, vous sembliez très excité de me répondre, mais finalement!

1105

PAR M. LUC M. RAINVILLE :

Finalement, ils en font plusieurs.

1110

PAR LE PRÉSIDENT :

Bien, vous dites qu'ils en font plusieurs, dites-nous une fourchette. On veut pas nécessairement un chiffre, mais ça peut varier, quoi, de deux (2) à cinq (5) par année, dépendamment de la longueur? Donnez-moi un dénominateur.

1115

PAR M. LUC M. RAINVILLE :

Au minimum, chaque société va en faire au moins un à toutes les années.

1120

Si on regarde les exemples d'autres sociétés, pas celle-ci parce que je les ai pas à la mémoire, mais des compagnies comme Kinder Morgan, ils ont fait deux (2) gros exercices du pire scénario sur la côte ouest, juste en 2015, un à chaque bout du système, donc pour un pipeline qui va rentrer à Edmonton et à Vancouver, Burnaby, ils ont fait deux (2) gros exercices des pires scénarios dans la même année, en plus de plusieurs autres exercices, puis de formation au cours de l'année, incluant des exercices papier.

1125

PAR LE PRÉSIDENT :

Madame Grandbois.

1130

PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

J'avoue, monsieur Rainville, moi, ce que j'aurais aimé savoir, c'est pas tant le nombre d'exercices que les compagnies peuvent faire chacune chez elles, mais c'est plutôt le nombre d'exercices que vous, l'ONÉ, que vous avez l'occasion de voir et d'évaluer. C'est plus disons votre contribution ou votre supervision qui m'intéresse.

1135

Donc est-ce qu'on parle, vous dites que vous pouvez, mais est-ce que ça se traduit avec, disons, revoir ou vérifier la qualité des exercices d'urgence une fois tous les cinq (5) ans par compagnie? C'est ce genre d'ordre de grandeur qu'on aimerait avoir.

1140

PAR M. LUC M. RAINVILLE :

1145 Merci pour votre question de ce côté-là. Donc il y a plusieurs activités de conformité à l'Office qui sont réparties par programme de vérification.

Donc pour le programme de vérification des mesures d'urgence, je vais vous revenir avec les chiffres pour les activités que l'Office a vérifiées spécifiquement pour cette année.

1150 Mais là-dedans, tu as des exercices des pires scénarios, tu as des exercices de déploiement sur le terrain, tu as des exercices de table qui sont là-dedans qu'on a participé, puis je peux vous donner les numéros pour 2015. Je vous reviens avec ça.

PAR LE PRÉSIDENT :

1155 Vous allez revenir plus tard en soirée?

PAR M. LUC M. RAINVILLE :

1160 Je vais revenir plus tard en soirée.

PAR LE PRÉSIDENT :

1165 Parfait. Merci madame.

JOYCE RENAUD

1170 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Luc Falardeau à Laval n'y est pas? Non. Madame Joyce Renaud à Trois-Rivières. Bonsoir madame.

1175 **PAR Mme JOYCE RENAUD :**

1180 Bonsoir mesdames et messieurs. J'aimerais savoir, compte tenu du gigantisme du projet Énergie Est, de la multitude de documents qui ont été déposés qu'il nous faut lire pour savoir où se retrouver là-dedans, pourquoi ne disposons-nous, les citoyens, que de quatre (4) semaines pour tout connaître, prendre connaissance de tout? Tandis que TransCanada Pipeline, elle, ça fait depuis 2012 qu'elle affine son projet? Moi et les citoyens, on n'a qu'un mois.

1185 Que quelque part, on parle d'implication citoyenne, de gouvernance citoyenne, je retourne toujours dans mon livre, là, mais souvent dans ce livre-là, on parle d'une gouvernance citoyenne qui est reléguée au dernier rang.

Est-ce que je peux avoir une explication à ce niveau-là?

PAR LE PRÉSIDENT :

1190 De la part de la Commission, j'imagine?

PAR Mme JOYCE RENAUD :

1195 Bien, surtout de TransCanada Pipeline, puisque ça fait depuis 2012 qu'elle affine son projet.

PAR LE PRÉSIDENT :

1200 C'est-à-dire la Commission a été mandatée au début janvier, et les documents sont disponibles depuis à peu près un mois et demi (1½).

La Commission a demandé également un document résumé qui est disponible depuis à peu près un mois. Et vous avez, la population et les citoyens ont encore un mois à peu près pour disons continuer à réfléchir sur éventuellement le mémoire que chaque citoyen pourra déposer.

1205 C'est une démarche à peu près standard, je vous dirais, pour la Commission d'enquête et ça n'a rien à voir avec TransCanada.

1210 La lettre mandat du ministre était très claire, le ministre nous mandatait à partir d'un moment donné, le mandat a été confié, donc c'est les règles du jeu que nous devons tous suivre en fonction de la lettre ministérielle.

1215 C'est sûr que dans ce cas précis, la Commission avait une petite marge de manœuvre, elle l'a utilisée, honnêtement, pour allonger la durée pendant laquelle les citoyens pouvaient avoir accès aux documents.

1220 En règle générale, écoutez, c'est la vingt et unième commission à laquelle je participe, c'est la treizième que je préside, et en règle générale, très très rapidement, après maximum un mois après le début de la création de la commission, généralement on tombe en période d'audience publique pour la première partie, ce que nous faisons ici, mais deux (2) mois après.

1225 Alors il n'y a rien d'extraordinaire. Peut-être que c'est un peu exigeant, compte tenu, et vous l'avez soulevé vous-même, effectivement il y a une documentation assez fastidieuse, et c'est la raison pour laquelle, pour simplifier un peu le travail, nous avons demandé un document résumé qui a été mis à votre disposition.

1230 Et l'audience publique, je vous avouerais que c'est une audience publique qui aura quatorze (14) séances, c'est extrêmement rare une audience publique première partie de quatorze (14) séances également avec des thèmes, pour faciliter la compréhension du dossier. Ça, c'est la réponse.

Je ne pense pas que dans les circonstances, que TransCanada ait quelque chose à dire là-dessus.

PAR Mme JOYCE RENAUD :

1235 Je vous remercie beaucoup pour tout ce que vous avez mis en œuvre pour que ça puisse nous être un peu moins pénible, mais je ne peux pas m'empêcher de comparer deux (2) mois par rapport à trois (3) ans, peu importe si TransCanada a eu un mot à dire là-dedans ou pas.

1240 Je veux bien croire qu'elle n'a rien eu à dire, que c'est le processus, mais je trouve inégale la contribution citoyenne par rapport à autant d'organisation d'une grosse multinationale qui a énormément plus de ressources que les pauvres citoyens.

1245 D'ailleurs, je crois qu'on peut féliciter les groupements citoyens qui ont été on ne peut plus présents lors de ce BAPE-ci et qui ont accompli des exploits incroyables et qui ont amené des données que même, je crois, plusieurs acteurs de l'autre côté n'ont peut-être pas pu envisager jusqu'à présent. Je vous remercie.

PAR LE PRÉSIDENT :

1250 Je vous en prie. Mais ça a été reconnu également par les médias. J'ai lu certains articles qui font l'éloge de la participation citoyenne. Merci madame.

1255 _____

LUC FALARDEAU

PAR LE PRÉSIDENT :

1265 Je passe maintenant à monsieur Luc Falardeau qui est finalement revenu à son poste très rapidement. Monsieur Falardeau, à vous la parole.

PAR M. LUC FALARDEAU :

1270 Bonjour. Cet après-midi, on a parlé de pire scénario, de contamination de l'eau, il faut préciser, suite à un déversement.

1275 On a aussi posé la question si le pire scénario au niveau économique est le même qu'au niveau environnemental, c'est exact? Et on attend toujours la réponse.

Bon, je voudrais juste signaler qu'il n'y a pas que les risques de contamination de l'eau, il y a aussi les risques dus à des déversements pouvant entraîner un incendie ou une explosion en milieu habité comme à Montréal, Trois-Rivières ou Lévis.

1280 Bon, je connais très bien le dossier d'Enbridge, ils ont prévu dans leur plan d'urgence des zones de confinement ou d'évacuation le long de la ligne 9B en milieu habité comme Laval. Le quartier Saint-François, il y a quand même une population approchant vingt mille (20 000) personnes le long autour du pipeline Enbridge.

1285 Ces zones-là peuvent avoir huit cents mètres (800 m) et seize cents mètres (1600 m) selon la nature de l'incendie et selon qu'il y a présence ou non de vapeurs d'hydrocarbures.

1290 Alors ma question! Comment on informe les gens en milieu densément peuplé et comment on communique la consigne aux gens d'évacuer ou de se confiner à l'intérieur de leur bâtiment?

On sait qu'il n'y a plus de sirène de guerre au Québec depuis belle lurette pour avertir une grande quantité de population, que ce soit de jour comme de nuit.

PAR LE PRÉSIDENT :

1295 Très bien. Alors monsieur Bergeron, quel est le plan de communication qui est prévu à cet effet s'il y a une situation comme par exemple une explosion.

PAR M. LOUIS BERGERON :

1300

Monsieur le Président, je vais demander à monsieur Grenon de répondre.

PAR M. STÉPHANE GRENON :

1305

Merci monsieur le Président. Donc la question des évacuations, premièrement, la question des évacuations, ce n'est pas TransCanada qui va décider d'évacuer un secteur, c'est, comme il a été présenté par le ministère de la Sécurité publique, c'est la responsabilité des municipalités de procéder à l'évacuation, etc.

1310

Nous, ce qu'on va faire, c'est de travailler en collaboration. C'est un des aspects, lorsque je mentionnais dans ma présentation que l'on veut travailler en collaboration avec les premiers répondants municipaux, c'est un des aspects justement de déterminer des zones d'évacuation adéquates pour les secteurs que l'on va planifier, en collaboration avec ces acteurs municipaux là pour s'assurer d'avoir en place les bonnes stratégies et puis de faciliter ce processus-là si jamais c'est une situation qui se présente.

1315

Mais ça va faire partie de notre planification d'urgence.

PAR LE PRÉSIDENT :

1320

Monsieur Boivin, dites-nous, à la lumière de votre expérience, de vos nombreuses expériences et surtout celle de Lac-Mégantic, qu'est-ce que ça impliquerait comme mécanismes au plan de communication avec les citoyens dans une situation d'urgence comme celle-ci?

1325

PAR M. STEVE BOIVIN :

Bien, il y a une différence entre plan de communication et alerte.

PAR LE PRÉSIDENT :

1330

Allez-y.

PAR M. STEVE BOIVIN :

1335

OK. Dans le cadre de Mégantic, l'alerte, bien, on s'entend que quand l'explosion s'est produite, ça a été assez simple de valider qu'il y avait un événement. Donc le centre des opérations chez nous a reçu l'appel, je pense que c'est le quatrième appel du 911, alors la

1340 mobilisation gouvernementale s'est mise en branle, j'ai pas les chiffres avec moi, deux-trois (2-3) heures plus tard, il y avait déjà, le gouvernement était présent sur le terrain.

Le chef incendie a eu une très belle réaction, je sais pas si vous avez entendu aux nouvelles quand il parlait à la centrale 911, il se déplaçait vers le centre-ville et déjà il faisait appel à l'entraide.

1345 Donc la question, c'est les schémas d'alerte. Pour avoir travaillé à l'unité de vigilance sur les hydrocarbures, comme disait monsieur Plouffe tout à l'heure, avec Enbridge, on a travaillé sur le schéma d'alerte d'Enbridge grâce à l'unité de vigilance.

1350 Et le mot clé, c'est l'harmonisation des plans, l'harmonisation des plans des schémas d'alerte entre la municipalité et l'entreprise et le gouvernement. C'est vraiment ça la clé pour définir qui appeler, quand appeler et qui est responsable.

1355 Donc pour les plans de communication au gouvernement du Québec, la mission communication, comme je vous expliquais dans les leçons apprises, oui lorsqu'il arrive des sinistres majeurs avec des demandes immédiates incroyables, c'est un défi gouvernemental d'accélérer la diffusion de l'information à travers une chaîne ministérielle. Je pense pas que c'est la question de monsieur.

1360 Mais pour les schémas d'alerte, ma réponse, c'est l'harmonisation des plans et des schémas d'alerte avant un sinistre.

PAR LE PRÉSIDENT :

1365 Merci. Madame Grandbois.

PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

1370 J'aimerais ça revenir un petit peu à la question de monsieur Falardeau qui disait, dans le fond, un citoyen qui demeure, c'est un peu ce que j'ai compris, un citoyen qui demeure près d'un pipeline, puis ce serait la même chose, un citoyen qui demeure près d'une voie de chemin de fer ou près de certaines industries, la même question se poserait, s'il y a un incident, est-ce qu'il reste chez lui, est-ce qu'il sort, puis comment est-ce qu'il sait ce qu'il doit faire?

PAR M. STEVE BOIVIN :

1375 S'il y a un incident, OK. Donc c'est ça, jusqu'à temps que la mobilisation municipale se fasse, bien, c'est les premiers répondants assistés du ministère de l'Environnement pour la

modélisation, mettons le TAGA où c'est la Santé publique qui va déterminer, est-ce qu'on dépasse certaines normes!

1380

Donc il va à l'alerte, soit la mise à l'abri, si on parle d'une explosion, souvent on parle d'une mise à l'abri parce que c'est soudain, donc c'est mieux de rester à l'abri pour voir passer le panache et après ça, évacuer en toute sécurité.

1385

Mais le citoyen, au début, c'est certain que c'est les premiers répondants, les pompiers, les policiers qui, assistés des ressources spécialisées du gouvernement, vont déclarer l'évacuation.

PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

1390

Ce que vous avez mentionné que, bon, normalement s'il y avait une explosion, le plus sécuritaire, c'est de rester chez soi, est-ce que tout le monde sait ça? C'est une question que je me pose.

1395

Donc de quelle façon, puis la situation d'habiter le long d'un pipeline, comme je disais, c'est la même situation que d'être près de d'autres activités, de quelle façon est-ce que cette information-là circule de façon à ce que les gens aient un minimum de compétence dans ce domaine-là?

PAR M. STEVE BOIVIN :

1400

Bien, tout réside, comme j'expliquais à la fin de ma présentation, dans le plan particulier d'intervention. On suggère aux municipalités d'avoir une annexe à leur plan tous risques; le plan tous risques, ça dit quoi, ça dit ayez un schéma d'alerte, un bottin des ressources spécialisées, un centre d'opération d'urgence, puis un centre d'opération d'hébergement temporaire identifié. Ça, c'est le plan tous risques.

1405

Après ça, on vient annexer un plan particulier, matières dangereuses où l'infrastructure sur un territoire, donc cartographier le risque, puis prendre en compte le risque généré par l'infrastructure, et de cela, faire en sorte de savoir il est où le pipeline ou l'infrastructure, le site industriel, donc pour prévoir la mobilisation.

1410

Je sais pas si je réponds à votre question, mais tout passe par le plan, la planification des mesures d'urgence en préparation, en planification, pour être sûr qu'à l'intervention, ça coule de source.

1415

PAR LE PRÉSIDENT :

J'aimerais poursuivre un peu dans ce domaine-là! Prenons l'exemple des raffineries de l'Est.

1420

Il y aurait, mettons, l'explosion d'un réservoir. J'imagine que vous prenez en compte la dispersion du panache, les vents dominants, la vitesse des vents, etc., mais est-ce que la population qui vit autour de ce réservoir sait quoi faire si jamais il devait y avoir une explosion?

1425

PAR M. STEVE BOIVIN :

Ça tombe bien, on a un spécialiste ici de la planification, je pense que vous avez un bel exemple avec les entreprises de l'Est, donc les CMMI, mais je vais laisser parler, si vous voulez, Steeve Hétu qui est spécialiste de cette question.

1430

PAR M. STEEVE HÉTU :

Bonjour, Steeve Hétu, Service de l'expertise.

1435

En fait, effectivement, on pourrait apparenter le risque technologique des pipelines à ce qu'on retrouve dans les grandes industries, puis le travail – mon collègue tout à l'heure a parlé de concertation puis d'arrimage. Ce qui est fait effectivement pour des industries à risque, c'est des comités de concertation. Le terme CMMI utilisé dans plusieurs milieux, ça peut être d'autres types, d'autres structures de concertation, mais l'idée, c'est d'arrimer les ressources municipales avec l'entreprise qui est susceptible de générer des risques.

1440

Tout à l'heure, monsieur Grenon mentionnait qu'il devait déposer des plans avec la modélisation puis des zones d'impact. La question tout à l'heure était au niveau des incendies, des explosions, c'est certain que nous, on s'attend de l'entreprise qu'elle puisse nous présenter des zones d'impact avec des seuils d'effets des radiations thermiques.

1445

Et à partir de ça, de façon concertée avec l'entreprise, prenons un site fixe, on va s'assurer, dans le cadre des CMMI, qu'il y ait une stratégie de communication, donc en amont, avant l'alerte, de communication publique.

1450

Donc ça va se faire habituellement de façon concertée avec l'entreprise et avec les ressources municipales, les services de communication des municipalités.

PAR LE PRÉSIDENT :

1455

Et dans ce cas-là, toutes les résidences qui peuvent être impactées sont visitées, informées?

PAR M. STEEVE HÉTU :

1460

En fait, il y a plusieurs stratégies. Monsieur mentionnait les sirènes, oui il y en avait dans le temps de la guerre. Il y a encore, dans l'est de Montréal, des systèmes de sirènes.

1465

Ce qu'il faut savoir, c'est qu'il ne faut pas nécessairement penser à un système unique. Habituellement dans les stratégies de communication du public puis de mise en alerte, on va s'assurer d'avoir plusieurs médiums qui vont permettre de communiquer l'alerte. Mais en amont de ça, pour que les gens aient l'instinct de répondre adéquatement, effectivement ça prend une communication du risque en amont.

1470

Souvent, dans les municipalités qui sont près de ces industries-là, vont avoir des pamphlets d'information, des messages à la radio, à la télévision, en amont, pour que les gens aient les bons réflexes s'il arrive quelque chose.

PAR LE PRÉSIDENT :

1475

Le côté pervers, en fait je présume, d'informer les gens, c'est de susciter en même temps leur inquiétude par rapport à un risque potentiel.

1480

Comment vous faites pour doser les choses, pour à la fois informer le citoyen, mais à la fois qu'il ne prenne pas peur, qu'il ne panique pas?

Est-ce qu'il y a des interventions conjointes avec des organismes qui ont justement la tâche de relativiser les choses?

1485

PAR M. STEEVE HÉTU :

Bien, je parlais des spécialistes en communication, c'est évident qu'on va s'assurer d'avoir des gens qui sont les mieux formés pour passer les bons messages.

1490

Mais l'idée, c'est de la transparence, en tout cas c'est ce qu'on prône au ministère, c'est-à-dire qu'il faut être transparent. Puis par la suite, il faut aussi démontrer qu'on est prêt.

1495 C'est-à-dire qu'on a eu une présentation de l'entreprise avec ses plans de mesures d'urgence, depuis quelques jours on entend parler de mesures d'atténuation en amont, donc des technologies sécuritaires, des méthodes de gestion qui devraient être sécuritaires aussi, au niveau des préparations d'urgence, au niveau des municipalités aussi, il faut être capable de dire au public, regardez, on prend les choses en main puis on a une structure municipale, puis on a une coordination gouvernementale qui permet aussi de répondre.

1500 Donc il faut pas juste apeurer les gens, mais il faut leur montrer aussi qu'on a mis en place les moyens dont on dispose.

PAR LE PRÉSIDENT :

1505 Monsieur Germain.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN :

1510 Ça, c'est une question qui revient souvent, je peux vous dire par expérience, exemple dans le temps de la centrale nucléaire, pour la réfection de la Centrale nucléaire de Gentilly, il y avait une controverse intéressante. C'était entre la Santé publique et Hydro-Québec.

1515 La Santé publique avait décidé de son propre chef de distribuer des pilules d'iode dans un rayon autour de la centrale, même si Hydro s'est objectée à cette situation-là. Et d'informer les gens pour qu'ils sachent quoi faire en cas de problème à la centrale.

1520 C'est sûr que ça fait plusieurs fois que dans différents mandats, monsieur Bergeron s'en rappellera aussi, parce qu'il avait été question aussi qu'est-ce que les gens font en cas d'alerte dans les minutes qui suivent l'incident. Est-ce qu'ils restent chez eux ou pas!

Les mêmes discussions sont arrivées souvent également dans Cacouna-Rabaska. Est-ce que tu restes dans ta maison ou tu sors?

1525 Souvent on ne le sait pas. Exemple, personnellement, ce qui me fatigue, moi, chez moi, je demeure à Sainte-Foy, à la Pointe-Sainte-Foy, donc il y a une des pistes d'atterrissage de l'aéroport qui est dans l'axe en éventail, parce que je suis quand même à six kilomètres (6 km). Personne n'est jamais venu me dire quoi faire si jamais il y a un avion qui s'écrase dans le coin, au décollage par exemple, bien, je sais pas quoi faire. Je reste chez moi ou je me sauve?

1530 Je pense que c'est toujours la même situation qu'on rencontre plusieurs fois dans beaucoup de dossiers à risques technologiques.

1535 Donc encore une fois, est-ce qu'il y a des méthodes pour rapidement, on parle souvent dans les minutes qui suivent un incident, comment informer la population?

Là, vous avez commencé à donner des pistes de solution en parlant de message, mais encore, est-ce qu'il y a des systèmes systématisés par exemple pour faire des communications téléphoniques ou des choses comme ça?

1540 Est-ce que vous êtes en train de réfléchir à des situations comme ça? Parce que je pense qu'il n'y a personne au Québec qui vit pas dans un endroit qui a un certain risque de quelque chose.

PAR M. STEEVE HÉTU :

1545 Bien, au niveau des systèmes d'alerte, on a parlé des sirènes, ça fait partie, souvent on va dire aux gens, dans les pamphlets d'information, ouvrez la radio. Certaines municipalités se sont équipées de systèmes au niveau des télécommunications, d'appeler directement les citoyens. Donc ils ont des systèmes téléphoniques pour ça.

1550 Récemment, on a Québec en alerte qui est fait conjointement avec le fédéral mais nous, au Québec, le ministère de la Sécurité publique s'assure de la diffusion. Donc c'est un des moyens. Je vous dis pas que dans ce cas-ci, c'est le moyen, mais ça va faire partie, puis je peux pas trop m'avancer sur les moyens, parce que tant qu'on connaît pas vraiment les différents scénarios, on nous a beaucoup parlé des types de dangers, mais au niveau des rayons d'impact puis de conséquences, puis des zones de planification d'urgence qu'on doit obtenir du promoteur, c'est difficile, pour l'instant, d'avancer.

1560 Mais il y a une panoplie de mesures potentielles de communication au public et d'alerte.

PAR LE PRÉSIDENT :

Monsieur Bergeron.

PAR M. LOUIS BERGERON :

1565 Monsieur le Président, j'aimerais apporter des informations complémentaires. Tout d'abord, l'avantage du tracé, c'est qu'il est à deux pour cent (2 %) en zone urbanisée, donc on sait que par rapport aux rails, c'est dix-neuf (19) à trente-six (36) fois moins de densité de population, comme
1570 on avait expliqué l'autre soir.

Le premier rôle des premiers répondants, c'est d'assurer la sécurité des populations. Donc les plans d'urgence sont arrimés avec ceux des municipalités.

1575 Les premiers répondants connaissent, c'est eux qui connaissent le mieux leur territoire. Et la façon dont ça se passe, c'est que très rapidement, la personne responsable chez TransCanada va être en contact avec le chef des pompiers, et via téléphone cellulaire, avec la salle de contrôle à Calgary, on va être capable de déterminer assez rapidement à quelle sorte d'événement on fait face.

1580 Et comme je vous dis, la première priorité, ça va être de sécuriser les personnes, et s'il faut évacuer, bien, déterminer le rayon d'évacuation et d'avoir un périmètre de sécurité.

1585 Encore une fois, la communication constante entre notre personne responsable et le chef des pompiers va faire en sorte qu'on va savoir exactement c'est où l'événement, c'est quoi l'ampleur et, à ce moment-là, il y a d'autres choses, d'autres ressources, d'autres actions qui vont pouvoir se mettre en place.

1590 Donc dans un premier temps, sécuriser les personnes, avoir un périmètre de sécurité et ensuite, avoir des actions sur le terrain pour protéger l'environnement, etc., etc.

PAR LE PRÉSIDENT :

1595 Merci. Monsieur Germain. Et ensuite, monsieur Boivin, puis ensuite on passe à un autre intervenant.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN :

1600 J'aimerais interpellé peut-être monsieur Boivin. Tantôt, dans une des présentations de TransCanada, de vous, de l'ONÉ, j'ai noté que là, on se retrouvait avec trois (3) centres de commandement.

Lequel centre de commandement a priorité sur les deux (2) autres?

1605 **PAR M. STEVE BOIVIN :**

Est-ce que vous me permettez de vous présenter notre site Internet, quoi faire en cas de situation d'urgence?

1610 On identifie les conseils et préventions. Le premier, ça tombe de même, incident impliquant des matières dangereuses. Puis pour avoir travaillé à plusieurs sinistres, les grandes marées en

Gaspésie, ce qu'on faisait, c'est qu'on préparait des dépliants et les soirs, avec Services Québec, on faisait une tournée jusqu'à la prochaine vague pour quoi faire.

1615 Oui, c'est la communication, comme disait Steeve, la transparence de la communication. Donc oui, il y a l'histoire d'apeurer, mais pour nous en sécurité civile, c'est de développer les bons réflexes et les bons comportements.

1620 Alors on s'y prépare, puis on le fait très bien. On peut s'améliorer encore.

Et la réponse à votre question sur plusieurs sites de commandement!

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN :

1625 Oui, on a trois (3) centres de commandement, lequel a préséance?

PAR M. STEVE BOIVIN :

1630 Écoutez, la Sécurité civile, on parle beaucoup de juridictions, je pense que c'est pas ici qu'on va trancher. Hier, on a eu un avocat – j'ai fini ma soirée en me demandant si j'avais bien compris! Mais c'est clair, pour nous, que la Sécurité civile, c'est une entité provinciale, donc la réponse va se faire dans notre structure de concertation et de coordination.

1635 À Lac-Mégantic, on a fait ça comme ça. Au verglas, au Saguenay, en Montérégie, tous les sinistres majeurs qu'on a vécus, on a utilisé le même système qui est dans le Plan national de la sécurité civile qui découle de la Loi sur la sécurité civile. Et donc ça revient à dire que la municipalité va avoir un centre de coordination sur le site, il va y avoir un centre de coordination municipal. Et s'il y a plusieurs municipalités touchées, alors c'est nous qui prenons la relève pour les demandes, les enjeux municipaux.

1640 Donc au niveau régional, on va avoir un centre régional de coordination gouvernementale qui va prendre l'enjeu de chacune des municipalités, comme en Montérégie. Les vingt-trois (23) municipalités étaient touchées, chacune avait des enjeux propres, ils remontaient ça au niveau régional chez nous et il y avait une priorisation gouvernementale de la réponse en fonction des ressources disponibles.

1645 Et c'est de la même façon que ça va se faire pendant tous les sinistres qui vont se produire dans le futur.

1650 **PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :**

Je vous avoue que je m'étais fait le même commentaire que mon collègue, et votre réponse, je ne peux pas dire que ça rend les choses tout à fait claires pour moi.

1655 Est-ce que je comprends bien – je comprends que vous parlez de l'arrimage, de ce qui tombe dans la cour des municipalités puis du gouvernement du Québec, mais du côté du promoteur, si je comprends bien, eux ont la responsabilité de l'intervention pour décontaminer, est-ce que c'est ça? Comment vous vous arrimez, les deux (2), là?

1660 **PAR M. STEVE BOIVIN :**

On s'arrime très bien. C'est qu'eux sont les experts de leurs produits, alors ils vont s'arrimer avec la mission environnement du ministère de l'Environnement.

1665 Comme on a vécu à Lac-Mégantic au tout début, avant que l'entreprise, on sait qu'il y a eu des petits problèmes en cours de route, mais au début, l'entreprise était, pour ce qui était de toute la décontamination de la rivière, avec le ministère de l'Environnement.

1670 Donc la mission d'un ministère, donc eux, le promoteur, vont venir en support au ministère pour leur dire comment le comportement dans l'eau, comment on pourrait aborder, donc avec les spécialistes.

PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

1675 Et une fois que le bateau est parti, je peux comprendre ça, mais au tout tout début, je me promène, puis je constate qu'il y a un pipeline qui est en train de fuir, OK!

1680 Ma réaction, ce serait probablement d'appeler le promoteur, puis de lui dire, bon. Mais là, je ne sais plus trop si c'est vous que je dois appeler à la place! Puis je me demande si c'est l'ONÉ, parce que l'ONÉ, dans le cas de l'ONÉ – en plus, je voudrais rajouter un autre pavé dans la mare, on a peut-être même un quatrième centre de commandement, parce que j'avais pris le temps d'aller voir sur votre site Web, vous avez une page qui s'appelle «Les situations d'urgence», un petit encadré.

1685 Et on nous dit là-dedans : Dans l'éventualité d'une situation d'urgence concernant un pipeline, communiquez avec le Bureau de la sécurité des transports du Canada!

Donc est-ce que j'ai un quatrième joueur?

1690 Puis on continue en disant : Pour toutes les autres situations d'urgence en rapport avec des activités ou des installations des sociétés réglementées par l'Office, communiquez avec celui-ci!

Ça fait que là, j'avoue que...

1695 **PAR M. STEVE BOIVIN :**

1700 Mais il y a de l'espoir, je pense, pourquoi, parce qu'avec l'avènement du 9B, on a arrimé, on a un comité technique depuis dernièrement avec l'ONÉ, la Sécurité civile, la CMM, avec Enbridge, le générateur de risques, et on est tous assis ensemble pour développer un schéma d'alerte commun qui va harmoniser nos plans de réponse à un sinistre.

1705 Si vous êtes une citoyenne qui voyez un déversement sur un pipeline, d'après moi, vous n'appellerez pas le promoteur parce que vous ne saurez pas de quel pipeline ça provient, puis c'est d'où. Vous appelez le 911, c'est le réflexe.

Alors c'est les premiers répondants qui, eux, dans leur planification des mesures d'urgence, doivent être au courant du type de risque qu'ils ont sur le territoire, puis d'appeler les ressources spécialisées.

1710 **PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :**

OK, merci. Monsieur Plouffe, du côté de l'ONÉ, pourriez-vous clarifier ça? Je suis sûre que ça doit être plus clair que ça, mais disons que l'information...

1715 **PAR M. MARC-ANDRÉ PLOUFFE :**

C'est monsieur Rainville qui va le faire.

1720 **PAR M. LUC M. RAINVILLE :**

Merci madame la Commissaire. Je vais commencer par le point que vous venez de faire sur le site Web de l'Office avec le Bureau des transports.

1725 Dans la législation, tout incident qui serait déclaré doit être rapporté à l'Office et au Bureau des transports. Donc il y a différentes réglementations au niveau fédéral qui indiquent que certains incidents doivent être rapportés pour déclencher les réponses, les mesures des différentes agences.

1730 On a parlé beaucoup des différents centres de commandement, puis c'est vrai, au point de vue des mesures d'urgence, chaque organisme semble avoir leur propre centre de commandement.

1735 Une chose qui n'a pas été précisée dans notre présentation, c'est que notre centre de commandement est surtout pour supporter notre personnel de Calgary pour supporter le personnel qui va être sur le terrain à s'intégrer dans les structures qui existent au niveau de la compagnie, au niveau de la province, au niveau des municipalités.

1740 Donc l'Office envoie plusieurs spécialistes dans les scénarios comme celui-là pour jouer le rôle de liaison entre les différents centres de commandement, puis s'assurer que la réponse de la compagnie à l'incident est appropriée.

1745 C'est vrai que dans certains scénarios, les gens qui sont en charge, ça peut changer, puis je sais que dans le contexte fédéral de l'Office et le contexte provincial au Québec, ça change un petit peu.

Du côté de l'Office, nous autres, on s'assure que la compagnie réglementée se retrouve à faire toutes les choses qui sont nécessaires au point de vue de la sûreté publique, la sûreté et la sécurité publiques, l'environnement et la protection de la propriété.

1750 Donc en principe, on a tous la même mission, mais on vient de différents angles ou de différents cadres réglementaires.

PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

1755 Merci monsieur Rainville. Donc monsieur Bergeron, êtes-vous d'accord avec monsieur Boivin qui nous dit que si on voit quelque chose, on fait le 911? Ça va passer par la Sécurité publique qui va s'assurer de rejoindre tout le monde?

PAR M. LOUIS BERGERON :

1760 Habituellement, la pratique, c'est ça. Il y a aussi un numéro de téléphone sur les balises, sur les endroits où on a de la signalisation, donc les gens peuvent appeler un numéro ou l'autre. Mais effectivement, si ça arrive par exemple à notre salle de contrôle de Calgary, immédiatement on doit entrer en contact avec les premiers répondants et c'est eux les premiers qui se rendent sur le site.

1765 Et, encore une fois, via les communications téléphoniques, on peut rapidement déterminer c'est quoi l'ampleur et puis c'est quoi les premières mesures à prendre.

1770 Encore une fois, sécuriser les populations, faire un périmètre de sécurité et, après ça, amener les équipements spécialisés et vraiment commencer à gérer l'urgence comme telle.

PAR LE PRÉSIDENT :

1775 Merci monsieur Falardeau.

PAR M. LUC FALARDEAU :

1780 J'allais juste ajouter un petit cadeau à ma présentation de question! En février 2010, à Laval, on a eu un déversement de produit, et ça a pris deux (2) jours avant que les différents ministères déterminent la source.

1785 Alors qu'est-ce qu'ils font en Colombie-Britannique, il y a certaines compagnies qui distribuent des pastilles d'odeur dans les quartiers habités, qu'on peut gratter avec différentes odeurs d'hydrocarbures, comme du pétrole ou du gaz. Ça permet de décrire l'odeur.

Puis lorsqu'on appelle le 911, c'est plus rapide de dire, ça sent le gaz ou ça sent – ça permet aux gens de décrire si c'est une odeur de gaz ou d'un tel type d'hydrocarbure.

1790 On sait que souvent dans certaines villes, il peut y avoir deux (2) ou trois (3) conduites côte à côte de différents types d'hydrocarbures.

PAR LE PRÉSIDENT :

1795 Merci monsieur Falardeau.

CAROLE DUPUIS

1800 **PAR LE PRÉSIDENT :**

J'appelle Carole Dupuis dans la salle ici. Monsieur Louis Casavant à Trois-Rivières et monsieur Paul-André Roger à Laval.

1805 Bonsoir madame Dupuis.

PAR Mme CAROLE DUPUIS :

Bonsoir monsieur le Président, madame le Commissaire, monsieur le Commissaire.

1810

Je reviens au plan d'urgence qui nous a été présenté en tout début de soirée. Le promoteur nous a présenté un plan d'urgence fondé sur le pire scénario de la rivière Etchemin qu'on avait déjà vu il y a deux (2) soirs, je crois, avec un délai de réponse de treize (13) minutes, si je me souviens bien, au terme duquel la vanne devait être fermée et vingt-deux mille (22 000) barils étaient répandus.

1815

Ce que je veux savoir ce soir, c'est tout simplement si quelque chose ne fonctionne pas là-dedans, si le système informatique est en panne, s'il y a eu du hacking, du terrorisme, n'importe quoi, si la vanne est abîmée, ne répond pas, si c'est l'hiver par exemple et non l'été, s'il faut pas treize (13) minutes mais quarante-cinq (45) minutes, une (1) heure, deux (2) heures, plusieurs heures!

1820

Il y a une dame cet après-midi, une biologiste, je pense, qui nous a parlé du lac Saint-Pierre. Disons que c'est la crue, c'est le printemps, mais il y a une pluie diluvienne, comme il y a eu le 14 juillet 87 à Montréal, je sais pas si vous y étiez, moi, j'y étais...

1825

PAR LE PRÉSIDENT :

Oui, j'y étais. Je vis à Montréal.

1830

PAR Mme CAROLE DUPUIS :

Donc la plaine est inondée, on disait que ça pouvait se rendre presque à la 40, je pense, avec une pluie comme celle du 14 juillet 87, je sais pas. On se rend à Saint-Tite sûrement.

1835

S'il se passe quelque chose comme ça, est-ce que j'en oublie, oui, il y a plusieurs autres scénarios, c'est sûr, alors monsieur le promoteur nous a décrit que le personnel requis est prévu sur des fiches très bien montées, les équipements prévus, les techniques prévues.

1840

Mais tout ça, dans ce pire scénario, bien, ça ne rejoint pas les prises d'eau municipales, puis ça rejoint pas Saint-Tite, bon, ça fait pas tout ce que ça va faire si le temps est beaucoup plus long, le panache est beaucoup plus grand si quelque chose va pas.

1845

Donc est-ce que c'est prévu, ça, si ça marche pas sur des roulettes comme ça? Parce que je me dis, il y a deux (2) scénarios à ce moment-là. Ou bien c'est prévu, puis c'est pas le pire scénario qu'on a entendu ou bien c'est pas prévu, puis on est vraiment en danger si ça arrive!

Alors comment on procède à partir de là?

PAR LE PRÉSIDENT :

1850

Merci madame. Monsieur Bergeron, qu'est-ce qui arriverait si la prise d'eau d'approvisionnement en eau potable de Québec était touchée ou les prises d'eau?

PAR M. LOUIS BERGERON :

1855

Monsieur le Président, dans la présentation de demain, on pourra élaborer un peu plus sur cette question-là, si vous le permettez.

1860

Maintenant, je voudrais juste peut-être remettre les choses un peu en contexte, parce que madame Dupuis nous parle du scénario de vingt-deux mille huit cents (22 800) barils, qui est vraiment le scénario du pire cas à la rivière Etchemin, en mentionnant qu'il y aurait un temps d'arrêt de treize (13) minutes, ce qui n'est pas le cas.

1865

Le scénario catastrophe de la rivière Etchemin, c'est le scénario où tout va mal. La conduite est carrément coupée en deux (2), chose qu'on n'a jamais vue, qui est un événement qui a une probabilité d'arriver une fois à tous les un million cinq cent mille (1 500 000) ans. Puis tout se vide dans la rivière sans aucune intervention.

1870

Donc c'est pour ça qu'on appelle ça le scénario du pire.

Maintenant, on en a déjà parlé passablement, mais si vous voulez...

PAR LE PRÉSIDENT :

1875

C'est entre deux (2) vannes quand même.

PAR M. LOUIS BERGERON :

1880

Oui, tout se vide entre les deux (2) vannes, effectivement.

PAR LE PRÉSIDENT :

En fait, c'est parce que madame disait si une vanne ne fonctionnait pas.

1885

PAR M. LOUIS BERGERON :

C'est un scénario, comme je vous dis, actuellement, on est une fois sur un million cinq cent mille (1 500 000) années. On pourra peut-être regarder un scénario sur deux millions et demi (2½ M) ou trois millions (3 M) d'années.

1890

PAR LE PRÉSIDENT :

Mais peu importe, de toute façon...

1895

PAR M. LOUIS BERGERON :

La précision que je veux faire, monsieur le Président, c'est que c'est vraiment un scénario catastrophe où il n'y a pas d'intervention rapide. Alors ça, je pense que c'est important de le préciser. Parce qu'on se donne tous les moyens avec les municipalités, les premiers répondants, nos plans d'urgence, pour intervenir le plus tôt possible. Ça, c'est un scénario où il n'y a pas d'intervention rapide.

1900

Alors c'est important de le préciser, parce que c'est pas la même chose que ce dont on discute actuellement, là.

1905

Donc je voulais juste mettre ça en perspective.

Maintenant, si vous voulez qu'on élabore un peu plus sur encore une fois les conséquences et puis ce qu'on ferait, on peut le faire, mais c'est vraiment – le scénario d'hier catastrophe et puis l'approche avec le plan d'urgence pour intervenir rapidement, ce sont deux (2) choses différentes.

1910

PAR LE PRÉSIDENT :

Bien, peut-être donner les grandes lignes, puisque vous allez y revenir demain après-midi.

1915

PAR M. LOUIS BERGERON :

Oui, monsieur Grenon.

1920

PAR M. STÉPHANE GRENON :

Merci monsieur le Président. Donc les grandes lignes de l'intervention qui serait mise en place, comme on l'a illustré avec le plan d'intervention tactique, bon, la première chose, aussitôt qu'il y a une notification de l'incident, c'est le déploiement des équipements sur le site.

1925

PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

Je m'excuse, pourriez-vous vous rapprocher de votre micro, moi, je vous entends moyennement, mais j'ai l'impression que peut-être en arrière!

1930

PAR M. STÉPHANE GRENON :

Merci. Donc comme je le disais, la mise en place de l'intervention, ça se fait selon notre plan d'urgence. Aussitôt qu'il y a de l'huile qui atteindra la rivière, aussitôt qu'il y a mobilisation des équipes par le centre de contrôle qui détecte la fuite, les premières personnes arrivent, on est en lien avec les premiers répondants. Nous, notre responsabilité, c'est de mobiliser l'équipement d'intervention d'urgence pour confiner le plus rapidement possible le produit.

1935

L'objectif, si on prend le cas spécifique de la rivière Etchemin, l'objectif de l'intervention va viser en premier lieu à confiner le pétrole à l'intérieur de la rivière Etchemin pour éviter que ce pétrole atteigne le fleuve Saint-Laurent et les prises d'eau qui sont dans le fleuve Saint-Laurent.

1940

Les méthodes qui seraient mises en place, c'est, comme je vous ai montré, on fait la planification avancée pour prendre en compte plusieurs facteurs lors de l'intervention. On planifie la vitesse d'écoulement en période de grande crue, on utilise, pour la modélisation, les périodes de débit historique. Donc c'est des périodes de très grandes crues.

1945

L'équipement, comme je le disais, va être prépositionné pour nous permettre de rencontrer des objectifs de l'intervention, d'avoir cet équipement-là à l'eau le plus rapidement possible pour prévenir l'entrée dans le Saint-Laurent.

1950

Donc je sais pas dans quelle mesure vous voulez que j'élaboré sur comment on procéderait tactiquement et tout ça?

1955

PAR LE PRÉSIDENT :

Non. En fait, ma question était beaucoup plus simple. Qu'est-ce qui arriverait si une prise d'eau potable était atteinte?

1960

PAR M. LOUIS BERGERON :

Monsieur le Président, il faut que la prise d'eau soit fermée. Et c'est là où on arrive au plan dont on a parlé hier qu'on va vous présenter incessamment sur la distribution de l'eau.

PAR LE PRÉSIDENT :

1965

D'accord. Nous allons revenir là-dessus demain?

PAR M. LOUIS BERGERON :

1970

Je crois que la réponse est presque prête, donc on va élaborer davantage d'ici la fin de la commission.

PAR LE PRÉSIDENT :

1975

D'accord.

PAR Mme CAROLE DUPUIS :

1980

Ça m'a fait bien plaisir de réentendre toute la démonstration de ce qu'ils feraient si ça se passait comme prévu, mais ma question était plutôt sur si ça se passait pas comme prévu, comme vous l'avez bien compris, je pense!

PAR LE PRÉSIDENT :

1985

Ma collègue aurait une question additionnelle.

PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

1990

Madame, là-dessus, ce que je comprends que monsieur Bergeron nous a dit, c'est que le scénario le plus défavorable, puis je pense que vous avez apporté des précisions aujourd'hui, c'est que le scénario le plus défavorable, c'est que ça se passe pas comme prévu.

1995

C'est que ça se passe pas en treize (13) minutes, ça prend plus de temps que ça, parce qu'il n'y a pas d'intervention humaine. Donc il y a un problème là en partant.

Puis c'est une rupture totale.

Et ça se passe, tout ça, en période de crue printanière, je pense que vous avez dit.

2000

Donc c'est un scénario qui est vraiment un scénario très défavorable. C'est pas la norme.

2005 La norme, par opposition, que vous nous avez présentée, vous nous avez dit que vous parliez plutôt, au lieu de vingt-deux mille (22 000) barils, s'ils réussissaient à intervenir en treize (13) minutes, ils étaient plutôt à cinq-six mille (5000-6000) barils.

2010 Donc ce scénario-là à vingt-deux mille (22 000) barils, il y a plusieurs choses qui vont pas, disons, de façon normale.

PAR Mme CAROLE DUPUIS :

2015 Est-ce que je pourrais tout de même compléter? Le petit bout que j'allais dire, parce qu'il y a une question précise, c'est qu'il n'est jamais question dans tout ça, si ça rejoint une prise d'eau, effectivement, vous avez bien compris ma pensée, c'est un des pires cas, bien, si on parle du lac Saint-Pierre c'est autre chose, mais si on parle de Montréal et de Lévis! La situation que, comme citoyen, en tout cas, on imagine comme étant la pire, c'est là où les prises d'eau seraient atteintes.

2020 Oui bien sûr, on ferme la prise d'eau, mais après, on s'approvisionne comment en eau? On n'entend jamais parler de ça.

2025 Et c'est assez intrigant quand même de penser comment on approvisionne une ville en eau et combien ça coûte. Quand on pense à ce qui s'est passé à Longueuil, vingt-huit mille litres (28 000 l) de diesel, si je me souviens bien, c'est minuscule comme incident, et ça n'a vraiment pas été simple de trouver de l'eau pour tous ces gens-là, et ça n'a pas été bon marché non plus.

2030 Donc un pire scénario qui n'inclut pas toute cette dimension-là, j'ai vraiment beaucoup de mal et j'aimerais ça entendre des choses plus claires là-dessus, si c'était possible.

PAR LE PRÉSIDENT :

2035 Merci madame Dupuis. J'aimerais céder la parole à monsieur Boivin qui voulait ajouter quelque chose.

PAR M. STEVE BOIVIN :

2040 Bien, au sujet de l'eau, je sais pas si vous savez le rapport d'étape sur l'unité de vigilance, on a répondu à une question de la CAPERN sur l'eau de substitution et l'eau d'approvisionnement en eau. Puis pour le ministère et le gouvernement qui a déposé ça à l'Assemblée nationale, c'est clair, le système de sécurité civile va s'impliquer avec la municipalité et l'organisation régionale, et l'entreprise ne sera pas impliquée dans la distribution de l'eau potable, mais dans le remboursement des coûts, c'est clair.

2045 Parce qu'il y a une question d'approvisionnement mais aussi d'aller chercher, j'ai pas les termes, là, mais on l'a vécu à Atwater, la pénurie d'eau qu'il y a eue à Montréal pendant quarante-huit (48) heures, je crois, je ne me souviens plus exactement, mais si tous les intervenants vont chercher l'eau embouteillée au même endroit, il faut prioriser la réponse.

C'est pas vrai que dans un hôpital, on peut faire bouillir l'eau, dans un centre de personnes âgées on peut faire bouillir l'eau! Donc dans ce cas-là, en fait, c'était un avis d'ébullition à Montréal.

2050 Alors il faut que le gouvernement mette sa structure en place de réponse, et puis il y a une distribution en fonction de la priorisation.

2055 Et le partenaire ou le promoteur sera impliqué avec ses ressources, s'il a des camions, il sera impliqué, mais dans la décision, elle sera gouvernementale.

PAR LE PRÉSIDENT :

Docteur Savard.

2060 **PAR Dr MICHEL SAVARD :**

C'est sûr que s'il y a une prise d'eau qui est atteinte, on va avoir des défis de communication extrêmement importants.

2065 Si un réseau est atteint, on va avoir, nous, à pédaler pour dire aux gens, écoutez, c'est contaminé, mais le risque à la santé est faible, s'il n'y a pas d'odeur, s'il n'y a pas de goût, il n'y a pas de risque à court terme, mais à long terme, il faut assurer un suivi.

2070 Et ça ne passe pas, ces messages-là. Quand l'eau est contaminée, la population refuse. Et on risque fort de perdre l'usage du puits pour un certain temps.

2075 Moi, ce qui me préoccupe, même, c'est qu'on ferme des usines en prévention d'une contamination possible. Et en matière de santé publique, quand la dernière chose, je pense qu'il faut faire, c'est de fermer une usine de filtration.

2080 Il faut le faire quand on est vraiment obligé de le faire. Et notre défi qu'on aurait, advenant un déversement, exemple dans la rivière des Outaouais, c'est de mettre en place des mécanismes de surveillance en temps réel des produits pour assurer de prévenir à temps les usines, parce que là, on touche tous ceux de la rivière des Mille-Îles, vous en avez cinq-six (5-6).

Ça fait que c'est de mettre en place des stratégies pour ne pas qu'elle soit contaminée. Mais un coup qu'elle est contaminée, on risque de perdre l'usage de l'usine pour un certain temps.

2085 Le risque à la santé, je vous le dis, il serait probablement faible en termes de toxicologie, mais en termes de message, on est vraiment perdant. On va avoir des substances à l'intérieur, vous savez très bien que le benzène, même s'il y a des normes extrêmement sécuritaires, c'est cancérigène, et les gens n'acceptent pas, même si tu leur dis que c'est très faible. On va nous lancer des tomates.

2090 Tout à l'heure, je reviens à ce que vous disiez, pour les gens, est-ce qu'on évacue, est-ce qu'on confine! Quand c'est un risque d'explosion ou d'incendie, et c'est ça qui est le défi pour nous et que je n'ai pas de réponse, bien peut-être des réponses – on me dit que ce pétrole-là n'est pas facilement incendiable ou explosable. Parce que le risque, quand c'est un risque d'incendie et d'explosion, je pense pas me tromper en disant que ceux qui vont agir, c'est les services d'incendie.

2100 Tout déversement chimique ou comme ça, c'est les services d'incendie qui sont là en premier. Si l'étendue est limitée sur trois cents-quatre cents mètres (300 m 400 m), ça, ça peut être quatre (4) longueurs de poteau sur l'autoroute, les pompiers vont être capables de dire, bien écoutez, vous vous en allez!

Maintenant, l'incendie-explosion. Ensuite, ça, c'est une évacuation.

2105 Pour ce qui est du confinement, ça dépend du panache et de la toxicité. On connaît la toxicité du pétrole, ça fait que ce qui va faire qu'on va évacuer ou confiner, c'est pas la toxicité du produit, c'est la densité du panache de fumée. Ce qui peut mettre en danger les gens s'il y a un incendie, ce n'est pas la toxicité des HAP comme ça ici, si ça brûle, le panache va être tellement dense que si les gens sont là, c'est pas une question de toxicité, ils vont mourir parce que c'est trop dense.

2110 Ça fait qu'il faut évacuer ces gens-là. Et les forces d'incendie, habituellement, savent très bien comment faire.

2115 Mais notre défi après ça, ça va être d'évaluer pour le confinement, pour le panache plus loin et là, en Santé publique, on va nous demander notre opinion. C'est ce qui se passe habituellement, puis je l'ai vécu à quelques reprises.

2120 Et là, on va dire, écoutez, bien, c'est bien plus la densité du panache que la toxicité du panache. C'est ce qu'on va voir, pour ce type d'incendie là.

Et toutes les entreprises qui sont à risque industriel majeur sont tenues normalement d'avoir un plan de communication, mais on sait très bien, je pense que c'est pas la majorité qui en ont.

PAR LE PRÉSIDENT :

2125

Merci docteur Savard, merci madame.

PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

2130

Je m'excuse, mais il y a une dernière petite chose que je voudrais vérifier! Je résumais tout à l'heure très rapidement, monsieur Bergeron, les arguments que vous veniez de présenter concernant le scénario le plus défavorable, et vous veniez d'indiquer que dans ce cas-là, c'était pas l'intervention treize (13) minutes, c'était une intervention qui prenait plus de temps.

2135

Donc est-ce que vous pouvez nous dire, c'est une intervention qui prendrait combien de temps, dans le cas de ce scénario-là, on comprend, qui est un scénario particulier? Disons avant la fermeture des vannes, vous avez dit que c'était plus que treize (13) minutes.

PAR M. LOUIS BERGERON :

2140

Le scénario du déversement le pire cas, c'est que tout se draine entre les deux (2) vannes. Donc il n'y a pas d'intervention des opérateurs qui auraient pu prendre une action pour réduire, si vous voulez, les délais ou réduire la quantité de volume déversé.

2145

C'est que vous avez les deux (2) vannes entre lesquelles tout se vide.

2150

L'accident arrive dans le point le plus bas, c'est une rupture totale. Alors à ce moment-là, avec mon exemple du boyau d'arrosage, c'est que vous seriez vraiment dans le bas du boyau, et les sommets équivaldraient aux endroits où vous avez les vannes de sectionnement et là, il n'y a plus rien entre les vannes de sectionnement, il n'y a plus rien. Donc tout est vidangé dans la rivière.

PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

2155

Et il n'y a pas d'intervention pour fermer ces vannes-là parce que de la façon dont elles sont positionnées, le pétrole peut pas venir d'ailleurs?

PAR M. LOUIS BERGERON :

2160 Elles sont fermées. Elles sont fermées, mais le temps de fermeture de quelques minutes fait en sorte que, bon, on réagit le plus vite possible, mais ce qui est entre les deux (2) vannes ne peut rester dans la conduite. Donc il est complètement dans la rivière.

PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

2165 Mais c'est ça, alors ma question, pour revenir! En dedans de combien de temps ces vannes-là sont-elles fermées? Vous avez dit que c'était plus que treize (13) minutes dans ce cas-là?

PAR M. LOUIS BERGERON :

2170 Deux (2) minutes pour fermer les pompes, six (6) minutes pour fermer les vannes, donc huit (8) minutes au total.

PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

2175 OK. Donc on est toujours dans un temps d'intervention qui est quand même très court. Je vous ai peut-être mal compris. J'ai mal résumé il y a quelques minutes.

2180 Donc le temps de fermeture des vannes en question demeure très court dans ce cas-là aussi?

PAR M. LOUIS BERGERON :

2185 C'est exact. Évidemment, ce sont des scénarios qui sont développés, ce sont des scénarios hypothétiques dans le sens où on n'a jamais vu d'événement comme ça.

PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

2190 Je comprends, mais juste pour comprendre les balises, par rapport à la question de madame. Donc j'avais mal résumé tout à l'heure, ou enfin, j'avais mal compris ce que vous aviez dit.

2195 Donc on parle quand même d'un temps d'intervention qui, dans ce cas-là, pour la fermeture des vannes, demeure court. D'accord, merci.

LOUIS CASAVANT

2200 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Casavant à Trois-Rivières. Bonsoir monsieur.

2205 **PAR M. LOUIS CASAVANT :**

Bonsoir monsieur le Président, madame Grandbois, monsieur Germain. On sait que le pipeline Énergie Est permettra d'augmenter au minimum à deux milliards de litres (2 Gl) de boues toxiques par jour en Alberta.

2210 Est-il possible que la compagnie d'Oléoduc Énergie Est ici au Québec soit considérée responsable et possiblement poursuivie par des habitants de l'Alberta qui seraient lésés?

PAR LE PRÉSIDENT :

2215 Écoutez, je peux bien donner la parole à monsieur Bergeron. Bien, je vais la donner à monsieur Bergeron, allez-y monsieur Bergeron!

PAR M. LOUIS BERGERON :

2220 Monsieur le Président, TransCanada n'est pas un producteur de pétrole. TransCanada est un transporteur.

2225 On a expliqué à plusieurs reprises que les projets qui sont présentement en marche en Alberta font en sorte qu'il y aura une augmentation de sept (700 000) à huit cent mille (800 000) barils par jour d'ici 2020.

TransCanada est une alternative, Énergie Est est une alternative au transport par rail, et TransCanada ne produira pas de pétrole, va le transporter entre les producteurs et les raffineurs.

2230 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci monsieur Bergeron. Merci monsieur Casavant.

2235

PAUL-ANDRÉ ROGER

2240 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Paul-André Roger à Laval. Monsieur Roger.

2245 **PAR M. PAUL-ANDRÉ ROGER :**

Monsieur le Président, monsieur le Commissaire et madame la Commissaire! Je représente le Comité de protection de l'environnement de Saint-François dans l'est de Laval.

2250 Mon intervention porte sur la traversée de la rivière des Prairies et la diminution des risques et des dommages. Le tracé de l'oléoduc est en amont de l'archipel du Mitan qui est reconnu comme aire protégée par le gouvernement du Québec, et voici ma question!

2255 Pourquoi avoir planifié le passage en amont de cet archipel très sensible plutôt qu'en aval, afin de réduire les risques en cas de déversement?

Il s'agit de la seule aire protégée d'importance à Laval.

PAR LE PRÉSIDENT :

2260 Monsieur Bergeron.

PAR M. LOUIS BERGERON :

2265 Monsieur le Président, je vais céder la parole à monsieur St-Laurent.

PAR M. BRUNO ST-LAURENT :

2270 Monsieur le Président, la traversée de la rivière des Prairies est basée évidemment sur comment on peut entrer sur l'île de Montréal.

Donc les endroits, on en a examiné plusieurs, il reste encore des discussions à y avoir, mais c'est vraiment une zone qui, je vous dirais, a peut-être un kilomètre (1 km) ou deux (2 km) qui nous permet d'entrer sur l'île de Montréal. On voit sur l'écran.

2275 Donc on voit ici, je vais commencer avec le rouge qui est celui qui est actuellement proposé – mais comme je vous dis, il reste des discussions à y avoir – donc qui est effectivement en amont de l'île du Mitan ici, de la zone, c'est une zone de conservation.

Mais c'est vraiment le fait de pouvoir entrer dans le secteur ici qui nous permet d'arriver à la raffinerie de Suncor.

2280

Il y en a un autre qui est carrément en dessous de l'archipel du Mitan.

Mais ce qu'il faut comprendre, c'est que notre plan, c'est de faire un forage directionnel horizontal. Et dans ce cas-ci, de mémoire, mais je pourrais vérifier, on va être environ à soixante-dix mètres (70 m) sous le lit de la rivière.

2285

Et les points d'entrée et de sortie sont au moins à deux (200 m) à trois cents mètres (300 m) de la rivière des Prairies.

2290

Donc c'est la raison pour laquelle on pourrait faire ça, même passer en dessous de l'archipel du Mitan. Il va falloir avoir toutes les autorisations, mais la seule raison pour laquelle on pourrait faire ça, c'est parce qu'on va être très creux sous l'archipel, sans avoir aucune intervention au niveau de la rivière et de l'archipel.

2295

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci monsieur. Merci monsieur Roger.

2300

PAR M. PAUL-ANDRÉ ROGER :

Est-ce que je peux insister pourquoi la traversée en aval n'a pas été étudiée?

PAR LE PRÉSIDENT :

2305

Écoutez, je ne prendrai pas d'autres questions, monsieur Roger. Il y a de nombreuses personnes qui ont donné leur nom, je le regrette, si je le fais dans votre cas, je dois le faire par justice pour tout le monde avec tous les autres.

2310

Alors je vous remercie quand même malgré tout, j'espère que vous ne m'en voudrez pas, mais je vous remercie pour votre question.

Nous allons prendre une pause de quinze (15) minutes, et les registres sont maintenant fermés. Merci.

2315

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

**REPRISE DE LA SÉANCE
MARC GUAY**

2320

PAR LE PRÉSIDENT :

Mesdames et messieurs, nous allons reprendre nos travaux, si vous voulez vous asseoir.

2325

Monsieur Marc Guay, monsieur Marc Brullemans à Trois-Rivières et monsieur Alain Brunelle à Laval.

Bonsoir monsieur Guay.

2330

PAR M. MARC GUAY :

Marc Guay, je suis adjoint au directeur du Service incendie de la Ville de Lévis, je suis responsable de la sécurité civile.

2335

Alors un court préambule! À la Ville de Lévis, la gestion reliée aux hydrocarbures, entre autres le Service de sécurité incendie de Lévis a notamment développé des procédures opérationnelles et établi une coordination efficace avec la brigade de sécurité incendie de Valero, que ce soit une intervention sur le site même de la raffinerie, au terminal maritime ou pour tout événement le long du pipeline Saint-Laurent qui appartient à Valero.

2340

Selon nous, la connaissance des intervenants et la connaissance aussi des méthodes utilisées, c'est incontournable en planification des interventions, que ce soit dans le domaine accidentel, intentionnel ou terroriste.

2345

Maintenant, au niveau du pipeline Énergie Est, on sait que sur le territoire de la ville de Lévis, on a à peu près cinquante kilomètres (50 km) de conduite qui traversent le territoire. On devrait avoir une des plus grosses stations de pompage du projet, et c'est connu de tout le monde, on a trois (3) cours d'eau principaux qui sont traversés.

2350

Juste pour vous ramener trois (3) ans passés, on a eu un événement relié aux hydrocarbures et la gestion de l'eau potable dans notre source d'eau de la rivière Chaudière qui a nécessité qu'on ferme notre usine de traitement d'eau pendant soixante-quatorze (74) jours et développer une conduite temporaire pour suppléer à cette situation-là.

2355

On croit comprendre du projet Énergie Est que le déploiement terrain n'est pas tout à fait encore connu ou développé.

2360 Par contre, ce qu'on aimerait connaître, lorsqu'il est question du déploiement rapide pour le promoteur, ça veut dire quoi en termes de temps entre qu'un événement se produise et que le temps qui est respectable à respecter pour avoir des gens sur le terrain, outre les ressources de la Ville?

PAR LE PRÉSIDENT :

2365 Je pourrais poser la question au promoteur effectivement, puis ensuite, je redemanderais la question à monsieur Boivin, à la lumière de l'expérience qu'il a eue au Lac-Mégantic, quel est le délai que ça a pris à partir du moment où il y a eu l'explosion jusqu'à l'arrivée des premiers secours.

2370 Tout d'abord monsieur Bergeron.

PAR M. LOUIS BERGERON :

2375 Monsieur le Président, l'étude de modélisation qu'on fait pour la rivière Chaudière, on va partager les résultats avec les gens de la ville, et c'est un outil qui va nous aider à déterminer quels sont les délais qui devraient être visés.

2380 On sait par exemple qu'avec l'Association canadienne des pipelines d'énergie, il y a des niveaux de délais, on parle de deux (2) à six (6) heures dépendamment des phases, il y a quatre (4) phases. Et c'est un guide, si vous voulez, qu'on peut utiliser pour travailler avec les villes pour identifier les façons de travailler.

2385 Je dirais que le concept – puis on va y revenir encore une fois sur la question d'approvisionnement de l'eau – mais le concept, c'est qu'effectivement, si on arrivait dans un scénario du pire où il faudrait trouver un plan B pour l'approvisionnement en eau de la ville, il faut qu'on ait un plan qui peut être mis en place dans les délais suffisants pour faire la transition, pour éviter une pénurie d'eau.

2390 Alors c'est exactement le genre d'exercice qu'on veut faire avec les municipalités, avec les villes. Je sais qu'il y a déjà eu une rencontre avec les premiers répondants à Lévis sur lesquels on peut élaborer si vous le désirez.

2395 Mais les modèles qu'on utilise et les résultats de la modélisation vont certainement être un des outils. Il faut travailler ensemble, effectivement, pour identifier c'est quoi les scénarios alternatifs d'approvisionnement en eau et évidemment, l'expérience de la rivière Chaudière, il y a deux ans et demi (2½), va certainement être un élément qui va être utile dans notre discussion.

PAR LE PRÉSIDENT :

2400 Mais est-ce que vous pourriez quand même dire quelques mots sur la rapidité du déploiement?

PAR M. LOUIS BERGERON :

2405 Je vais demander à monsieur Grenon d'expliquer un peu.

PAR M. STÉPHANE GRENON :

2410 Merci monsieur le Président. Donc pour ce qui est du temps d'intervention, comme on a mentionné tout à l'heure dans la présentation sur la préparation des plans tactiques, nous, on va viser à intervenir le plus rapidement, le plus efficacement possible en fonction du temps de déplacement du pétrole, comme la rivière Etchemin, cinq (5) heures avant d'atteindre le Saint-Laurent, donc on va ajuster nos temps d'intervention selon ces priorités-là.

2415 Mais à la base, Énergie Est adhère aux lignes directrices de l'Association canadienne des opérateurs de pipelines qui donne des temps maximaux d'intervention pour quatre (4) phases; donc à la phase 1 qui est finalement, c'est la détection et la fermeture de l'oléoduc, donc ça, c'est immédiat. La phase 2, c'est, dans un maximum de deux (2) heures, il doit y avoir un centre d'opération d'urgence qui est ouvert chez Énergie Est.

2420 Dans un maximum de trois (3) heures, il doit y avoir une personne physique, un intervenant d'urgence qui est sur le site du sinistre en question.

2425 Et dans un maximum de six (6) heures, il doit y avoir tout l'équipement qui est déployé à l'intérieur du cours d'eau à l'eau pour circonscrire, pour confiner le produit puis pour commencer l'intervention physique sur le produit.

2430 Donc je répète, c'est des délais maximaux, c'est des temps maximaux de déploiement. Et comme on l'a dit dans la présentation, on va ajuster selon les sensibilités, les récepteurs très sensibles que l'on trouve, comme un excellent exemple, c'est une prise d'eau potable. C'est certain qu'on va avoir des délais plus rapides dans ces cas-là.

PAR LE PRÉSIDENT :

2435 Madame Grandbois.

PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

2440 Je comprends que vous allez souhaiter avoir des délais plus rapides, mais est-ce qu'en termes de faisabilité, est-ce que vous estimez qu'en tout temps, à tout endroit au Québec, vous seriez en mesure au minimum de respecter le six (6) heures maximum pour être sur place, puis dans le cas où les prises d'eau sont situées à cinq (5) heures ou à quatre (4) heures, êtes-vous capables d'être sur place encore plus vite? Sur place et opérationnels dans ce cas-là.

2445 **PAR M. STÉPHANE GRENON :**

2450 Oui, comme je l'ai montré dans la présentation, cette étape-là où tout ça va se mettre en place lorsqu'on prépare les plans tactiques, c'est lorsqu'on va déterminer le positionnement stratégique des équipements en fonction des temps d'intervention que l'on veut rencontrer.

2455 Donc tout le long du pipeline, oui nous allons intervenir dans un maximum de six (6) heures avec de l'équipement sur place, peu importe la localisation au Québec de l'incident. Ça, c'est notre maximum d'intervention, c'est celui de la ligne directrice de CEPA et ça, c'est valide pour l'ensemble du tronçon au Québec.

2455 **PAR LE PRÉSIDENT :**

2460 Monsieur Boivin, vous avez vu que le délai maximal, on parle bien de délai maximal, est de six (6) heures, il est possible donc que bien avant ce délai maximal qu'il y ait des interventions de votre ministère ou de d'autres ministères sous votre coordination.

Qu'est-ce qui arriverait si nous sommes dans une situation où vous arrivez en premier?

2465 **PAR M. STEVE BOIVIN :**

Nous, nous ne sommes pas les premiers répondants, on n'arrivera jamais les premiers. Mais les premiers répondants vont arriver avant nous, c'est certain.

2470 C'est clair que les délais, plus les délais s'allongent, plus les conséquences s'aggravent aussi.

PAR LE PRÉSIDENT :

2475 C'est surtout que les décisions, j'imagine, doivent être prises le plus rapidement possible.

PAR M. STEVE BOIVIN :

Bien, les décisions qui vont être prises, c'est au niveau de la protection des citoyens.

2480 Donc dans un premier temps, s'il y a un déversement, puis on en a parlé la semaine dernière avec le docteur Savard, il y a des contaminations qui dépassent les normes, bien, on va recommander l'évacuation des zones.

2485 Par contre, dans l'eau, les effectifs qui vont arriver, bien, plus le temps va s'agrandir, plus loin vont aller les impacts.

2490 Je sais pas si je réponds à votre question, mais les premiers répondants au Québec, en majorité, vont protéger la sécurité des citoyens, délimiter une zone et après ça, ils vont faire appel aux services spécialisés.

PAR LE PRÉSIDENT :

2495 Mais aucun organisme ne pourrait substituer mettons TransCanada ou encore l'Office national de l'énergie; il y a des sphères sous leur juridiction et donc les organismes provinciaux ne pourraient pas prendre de décision à ce niveau-là? Ou dépendamment de certaines situations, ça pourrait l'être?

PAR M. STEVE BOIVIN :

2500 Ça dépend de certaines situations. Il y a des services incendie qui ont des services, on appelle ça hazmat en bon français, des matières dangereuses, qui vont prendre plus d'actions. Si on se retrouve dans les petites municipalités, les ressources spécialisées vont être à plus long délai avant d'arriver, là.

2505 Mais oui, les équipements peuvent arriver d'un ministère, le ministère de l'Environnement a beaucoup d'équipements, je parlerai pas pour eux, mais ils peuvent arriver avec des équipements spécialisés pour modéliser la qualité de l'air et tout.

PAR LE PRÉSIDENT :

2510 D'accord. Voilà. Madame Grandbois.

PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

2515 J'aimerais demander à monsieur Samson de SIMEC qui est la Société d'intervention maritime de l'Est du Canada, j'aimerais vous demander, monsieur Samson, donc vous intervenez beaucoup, normalement suite à des déversements de pétroliers, mais vous pouvez intervenir dans d'autres circonstances aussi.

2520 Pour vous, au Québec, est-ce qu'un délai maximum de six (6) heures d'intervention, n'importe où le long d'un pipeline puis dans n'importe quelles conditions, est-ce que ça vous apparaît raisonnable? Est-ce qu'il vous semble qu'il peut être possible de faire mieux? J'aimerais vous entendre là-dessus.

2525 **PAR M. PIERRE SAMSON :**

Oui, merci. Les délais, lorsqu'on parle de délais d'intervention, il est important de comprendre que ce sont des délais de planification d'urgence. Donc en fonction des risques des scénarios, comme il a été indiqué, l'équipement va être positionné à certains endroits en fonction des risques.

2530 Les premiers répondants, que ce soit la municipalité ou les premiers intervenants qui seront identifiés dans ce cas-ci par Énergie Est, vont pouvoir s'activer rapidement.

2535 Si on prend le cas des déversements marins comme chez nous, du moment qu'on est appelés, on est mobilisés, on se rend sur le site, et en fonction de nos plans d'intervention, ces délais-là peuvent être beaucoup plus courts que six (6) heures.

2540 Mais nous aussi, on a des normes de planification qu'on doit rencontrer. Donc ça peut être plus court, il faut voir ça comme des normes de planification.

PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

2545 Merci monsieur Samson. Peut-être que je demanderais au ministère de l'Environnement un peu la même question, parce qu'on a parlé, par exemple, de prises d'eau potable qui seraient, pour reprendre encore l'exemple de la rivière Etchemin, on a parlé tantôt, dans un cas de scénario le plus défavorable, on s'entend, ça prenait cinq (5) heures pour se rendre au fleuve, puis si je me trompe pas, la prise d'eau potable est avant ça.

2550 **PAR M. LOUIS BERGERON :**

Il n'y a pas de prise d'eau potable sur la rivière Etchemin.

PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

2555 Ah, elle est juste rendue sur le fleuve, pardon. Donc peut-être une heure plus tard ou quelque chose comme ça.

2560 Donc en dedans de six (6) heures, il pourrait y avoir une première prise d'eau potable, dans ce scénario le plus défavorable, donc ça voudrait dire que ça prend une intervention réelle sur le terrain en dedans de six (6) heures.

Est-ce que c'est possible? Oui monsieur Samson.

PAR M. PIERRE SAMSON :

2565 Oui, je crois que c'est possible. Puis tout à l'heure, on parlait de Mégantic, et Mégantic, SIMEC a été impliquée. Ce n'est pas notre mandat premier, mais lorsqu'on a été mobilisé par la compagnie MMA qui était vers huit heures (8 h) le matin, immédiatement on s'est mobilisé.

2570 On avait une personne de chez nous qui était rendue sur le site à la rivière Chaudière, à peu près à une dizaine de kilomètres plus bas pour identifier des sites d'intervention, et la première équipe qui était partie de Québec, de mémoire, était sur le site vers onze heures et quart (11¼ h). Donc on parle de deux heures et quart (2¼)-deux heures et demie (2½) après l'appel.

2575 Et l'équipe qui est partie de Montréal est arrivée à Mégantic vers, de mémoire, vers midi pour travailler de l'autre côté sur le lac.

2580 Donc on parle d'un délai de quoi, trois (3) heures, deux heures et demie (2½)-trois (3) heures-4 (4) heures pour avoir des équipes qui travaillaient sur le terrain.

PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

Et qui avaient donc les équipements nécessaires avec eux?

2585 **PAR M. PIERRE SAMSON :**

Avec les équipements sur le terrain.

PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

2590 Merci. Et du côté du ministère de l'Environnement, est-ce qu'on pourrait peut-être avoir vos commentaires sur la base de vos expériences dans le domaine?

PAR M. YVES ROCHON :

2595 Je peux demander à monsieur Lachance de venir expliquer la situation aux fins d'une réponse.

PAR M. JEAN-MARC LACHANCE :

2600 En fait, le ministère, lui, on a nos équipes d'urgence régionales dans chacune des régions vingt-quatre (24) heures sur vingt-quatre (24), donc on est rapidement déployés.

2605 Mais nous, notre objectif, c'est de conseiller la municipalité, les premiers intervenants quant aux façons de faire, particulièrement la protection des prises d'eau. C'est probablement une des premières questions qu'on pose. Quand on regarde dans notre système, on prévient la municipalité rapidement, si on pense qu'il faut fermer la prise d'eau, compte tenu du délai.

2610 Nous, on n'intervient pas, on va prendre des mesures, on va mesurer les gaz, on va prendre des échantillons dans l'eau. Nous, notre rôle, c'est de s'assurer que tout est fait rapidement, que les mesures sont prises.

PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

2615 Mais je vais reformuler ma question. Faisons l'hypothèse qu'il y a une prise d'eau qui se trouve à six (6) heures de déversement, qui va être atteinte après six (6) heures d'un déversement, est-ce que vous pensez qu'il est réaliste de penser que les interventions vont pouvoir être faites suffisamment rapidement pour protéger la prise d'eau puis éviter qu'elle doive être fermée ou en tout cas au minimum, éviter qu'elle soit contaminée?

2620 **PAR M. JEAN-MARC LACHANCE :**

C'est assez difficile à prévoir. Arrêter une masse de pétrole, c'est pas si évident que ça, même si on intervient rapidement. On est dans un cours d'eau. Il y a des aléas.

2625 On peut prévenir, est-ce qu'on va réussir, c'est assez difficile. C'est assez difficile.

PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

2630 Merci. Et j'aimerais, à ce moment-là, peut-être poser une autre question à monsieur Bergeron.

2635 On vient de parler de SIMEC, vous avez mentionné dans vos derniers documents, en fait dans le résumé que vous avez présenté à la Commission il y a un mois environ, vous avez mentionné que parmi les intervenants externes potentiels, il y avait bien entendu SIMEC, êtes-vous rendus plus loin, est-ce que vous avez déjà disons entamé des discussions avec eux ou avec d'autres intervenants potentiels?

PAR M. LOUIS BERGERON :

2640 Madame la Commissaire, nous travaillons sur un protocole d'entente actuellement avec SIMEC. Alors c'est une question de semaines probablement.

PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

2645 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

2650 Alors merci monsieur.

MARC BRULLEMANS

2655 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Marc Brullemans à Trois-Rivières.

PAR M. MARC BRULLEMANS :

2660 Bonsoir monsieur le Président. Ma question porte sur l'évaluation du risque et la sécurité.

2665 Selon les documents déposés par le promoteur, il semble que le futur oléoduc va longer le gazoduc TQM sur une distance de trois cent cinquante kilomètres (350 km) environ.

2670 Or, on a constaté, lors de l'explosion du gazoduc de TransCanada à Otterburne au Manitoba, mais également à Appomattox en Virginie et à Saint-Bruno en Californie en 2008 et 2010, tous ces accidents, avec un gazoduc de trente pouces (30 po) de diamètre, eh bien, on a remarqué que les distances d'impact, par exemple des maisons qui sont brûlées, c'était de l'ordre de deux cents mètres (200 m), et que le cratère formé par l'explosion, c'était de l'ordre de vingt-cinq mètres (25 m) de diamètre.

2675

Ma question, c'est : compte tenu qu'il n'existe pas de distance minimale entre l'oléoduc et le gazoduc, selon ce qu'on a appris la semaine dernière, sur quelle distance en kilomètres l'oléoduc Énergie Est se trouvera à moins de trente mètres (30 m) du gazoduc TQM, trente mètres (30 m) de distance?

PAR LE PRÉSIDENT :

2680

Monsieur Bergeron.

PAR M. LOUIS BERGERON :

2685

Monsieur le Président, je vais laisser monsieur St-Laurent répondre à la question, mais avant, je voudrais amener une couple de précisions.

La première, c'est que nous longeons TQM sur cent trente-cinq kilomètres (135 km) et non trois cent cinquante (350 km).

2690

Et que dans les accidents dont monsieur Brullemans a parlé, seulement celui d'Otterburne est un pipeline de TransCanada, pour préciser le contexte.

Et je laisse monsieur St-Laurent répondre à la question.

PAR M. BRUNO ST-LAURENT :

2695

Monsieur le Président, au niveau des pipelines qui se longent, effectivement donc gazoduc TQM, c'est sur une longueur de cent trente-cinq kilomètres (135 km) environ, et il y a des analyses qui ont été faites par TransCanada de façon continue. Parce que dans l'Ouest, c'est fréquent, il y a des pipelines, cinq-six (5-6) en parallèle, et ils sont tout le temps adjacents.

2700

Donc dans le cas de gazoduc TQM, l'analyse qu'on a faite, c'est qu'advenant une explosion, donc un incident avec une explosion, le cratère qui serait formé serait de l'ordre de six mètres (6 m).

2705

Donc dans ce cas-ci, on serait plus loin, on va être à un minimum de dix mètres (10 m) sur toute la longueur lorsqu'on les longe, on est tout le temps à au moins dix mètres (10 m) et plus, parce qu'on est dans deux (2) emprises séparées.

2710

Donc on va avoir une distance supérieure à la distance sécuritaire.

PAR LE PRÉSIDENT :

2715 La question qui a été posée, c'est sur quelle distance, sur quel kilométrage le gazoduc et pipeline seraient à l'intérieur d'une distance de trente mètres (30 m), c'est bien ça monsieur Brullemans?

PAR M. MARC BRULLEMANS :

2720 Oui, trente mètres (30 m) exactement, puisque le cratère, c'est de l'ordre de vingt-cinq mètres (25 m). Mais comme il peut être ovale, bien, ça peut changer évidemment.

PAR LE PRÉSIDENT :

2725 Excusez-moi, trente mètres (30 m) ou trente-cinq mètres (35 m)?

PAR M. MARC BRULLEMANS :

Trente mètres (30 m), ça me suffirait.

2730 **PAR LE PRÉSIDENT :**

C'est ça, c'est ce que vous aviez dit.

2735 **PAR M. BRUNO ST-LAURENT :**

2740 Ce qu'il faut préciser, ce qu'il faut mentionner, c'est que monsieur parle d'un cratère de vingt-cinq mètres (25 m) de largeur alors que moi, je vous dis que ce qu'on a évalué, ce qui est calculé est basé sur l'expérience des gens de TransCanada, on parle d'un cratère de l'ordre de six mètres (6 m).

2745 Si on parle d'une distance maintenant de trente mètres (30 m) d'un tuyau à l'autre, c'est probablement presque sur l'entièreté de la longueur, parce que leur emprise a vingt-trois mètres (23 m), la nôtre a vingt-trois mètres (23 m), pour simplifier la chose, on va dire qu'ils sont tous les deux (2) dans le milieu, on va sûrement être à l'intérieur d'une distance de trente mètres (30 m).

Mais comme je vous dis...

PAR LE PRÉSIDENT :

2750 J'ai très bien compris.

Merci monsieur Brullemans.

2755

PAULINE MARQUER

PAR LE PRÉSIDENT :

2760

J'appellerais maintenant madame Pauline Marquer à Lévis. Je ne vous ai pas oublié, monsieur Brunelle, c'est qu'il y a beaucoup plus de monde sur la liste de Lévis, et j'avais indiqué qu'on allait prendre ça proportionnellement.

PAR Mme PAULINE MARQUER :

2765

Bonsoir. Pauline Marquer du Conseil de bassin versant de la rivière Etchemin.

2770

Ma question concerne les tactiques d'intervention adaptées pour la rivière Etchemin. Considérant que le pipeline principal traverse Etchemin à quelques centaines de mètres en amont d'une succession de chutes et cascades, on parle notamment de la chute Dorémi, donc ces endroits-là sont très escarpés, impraticables et inaccessibles et ce, jusqu'à ce que la topographie revienne accessible, c'est-à-dire au niveau du pipeline latéral, quelles sont les méthodes de prévention, d'intervention, de nettoyage prévues et envisagées pour ce secteur qui est inaccessible de par ses falaises, que ce soit en période d'été et de crue printanière comme des périodes de glace?

2775

PAR LE PRÉSIDENT :

Monsieur Bergeron.

2780

PAR M. LOUIS BERGERON :

Monsieur Grenon va répondre à la question, va tenter de reprojeter la carte.

2785

PAR LE PRÉSIDENT :

D'accord, merci.

PAR M. STÉPHANE GRENON :

2790 Merci monsieur le Président. Donc pour répondre à la question, lorsque l'on fait la sélection des sites pour établir les points de contrôle tactiques, donc les endroits où on déploierait de l'équipement...

PAR LE PRÉSIDENT :

2795 Pourriez-vous vous approcher du micro, monsieur Grenon!

PAR M. STÉPHANE GRENON :

2800 Désolé. Donc lorsqu'on fait l'identification des sites où on peut aller déployer de l'équipement, c'est certain que l'on considère premièrement la sécurité des intervenants, donc on va sélectionner des endroits qui sont sécuritaires autant pour les premiers répondants que pour les employés d'Énergie Est ou les entrepreneurs spécialisés qui devraient mobiliser l'équipement.

2805 On va considérer également les conditions d'accès. Donc il faut avoir accès à la rivière pour pouvoir déployer l'équipement.

 Et aussi, il va y avoir des paramètres opérationnels comme vitesse de courant, etc. Ça doit être opérationnellement faisable de déployer l'équipement là pour avoir un taux de succès.

2810 Donc c'est un peu les trois (3) critères sur lesquels on se base.

 Donc c'est certain que des zones comme madame a décrites, nous n'allons pas déployer d'équipement dans ces zones-là, on va tenter de travailler dans des zones où on a plus des eaux calmes ou des rives moins escarpées pour les questions de sécurité et de faisabilité opérationnelle.

2815 On a fait le survol de la rivière Etchemin récemment au mois de février, donc on est bien au fait des conditions physiques de la rivière.

2820 Ce qu'on vous présente ici, c'est un travail préliminaire fait à partir des cartes satellite. Puis comme je disais, dans notre élaboration des plans de contrôle tactiques, on va aller sur le terrain, on va aller les valider sur le terrain, ces points de contrôle là, pour s'assurer que c'est sécuritaire et que c'est opérationnellement faisable.

2825 Donc on va prendre ça en considération, puis on va travailler dans ces zones-là. Ça, c'est pour déployer l'équipement avec les points de contrôle.

2830 C'est certain que dans les zones où il y a des rapides et c'est escarpé, ça va représenter, si jamais il y avait du pétrole sur la rive, et puis on doit effectuer du nettoyage de rive, ça va présenter des défis. Donc les méthodologies vont être adaptées selon les caractéristiques physiques de ces lieux-là.

2835 Mais à la base, les techniques, on va toujours s'assurer d'avoir des milieux de travail sécuritaires pour les intervenants.

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci monsieur Grenon.

2840 **PAR Mme PAULINE MARQUER :**

Donc clairement, l'endroit n'est pas accessible de façon sécuritaire, donc à ce niveau-là, il n'y aura aucune décontamination faisable?

2845 **PAR LE PRÉSIDENT :**

C'est pas ce que j'ai compris. Monsieur Grenon, dites-moi si j'ai mal compris ou si c'est madame qui a bien compris?

2850 **PAR M. STÉPHANE GRENON :**

Non monsieur, vous avez bien compris.

PAR LE PRÉSIDENT :

2855 Moi, ce que j'ai compris, c'est qu'il va y avoir adaptation de méthodes d'intervention, donc à la rigueur, ça pourrait être par avion, descendre du personnel par avion...

PAR M. STÉPHANE GRENON :

2860 Ça va être de trouver une façon efficace et sécuritaire d'envoyer des gens.

2865 Et pour ajouter, dans nos plans tactiques, ce qu'on n'a pas montré ce soir, mais on développe également ce qu'on appelle des plans de traitement des rives, donc on détermine à l'avance pour des portions, des segments de rives, la façon justement où on aurait accès et comment on nettoierait ces rives-là. Donc tout ça va être fait à l'avance également.

PAR LE PRÉSIDENT :

2870 Toutes les rives seraient nettoyées?

PAR M. STÉPHANE GRENON :

2875 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT :

Voilà. Merci madame.

2880

RÉJEAN SAVARD

PAR LE PRÉSIDENT :

2885 Monsieur Réjean Savard.

PAR M. RÉJEAN SAVARD :

2890 Bonsoir.

PAR LE PRÉSIDENT :

2895 Bonsoir monsieur.

PAR M. RÉJEAN SAVARD :

2900 Monsieur le Commissaire, madame, monsieur. Moi, je suis avec un groupe qui veut défendre le fleuve Saint-Laurent. J'habite l'Île-d'Orléans, donc il n'y a pas d'oléoduc sur l'Île-d'Orléans, sauf qu'on a un fleuve qui passe devant, et puis si jamais il y avait un problème majeur à Lévis, il s'en vient chez nous assez directement, assez rapidement.

2905 On parle toujours de quelques kilomètres possibles. Hier, j'ai entendu un truc qui disait que le fleuve pourrait être pollué jusqu'à deux cents kilomètres (200 km). C'est largement plus loin que chez nous, ça, là, on est rendu plus loin que l'île aux Coudres, on est rendu à la Malbaie à peu près.

2910

Alors je me demande, tout ça, là, tous ces risques-là, ma question s'adresse à tout le monde ici en avant, est-ce que ça vaut la peine de même examiner à plus long terme un projet qui pourrait nous mettre dans la merde toute la gang?

PAR LE PRÉSIDENT :

2915

Écoutez, vous pouvez poser la question pas seulement à la Commission ni aux personnes-ressources mais à toute la population du Québec. Posons-la, la question, et on attend donc vos commentaires dans à peu près un mois lorsqu'on siègera lors de la deuxième partie de l'audience publique, venez nous dire ce que vous voulez nous dire.

2920

PAR M. RÉJEAN SAVARD :

Ayant constaté, si vous permettez un commentaire, je n'ai pas fait de préambule, j'avais pensé à parler du fait qu'on traverse deux (2) fois la rivières des Etchemins avec les conduites. Avec la conduite principale, on traverse en haut, puis si je vois sur le plan que je voyais tantôt, on la traverse également en bas pour Valero. Alors il y a un double risque là pour l'eau du Saint-Laurent.

2925

PAR LE PRÉSIDENT :

Nous attendons vos commentaires pour la deuxième partie de l'audience qui aura lieu dans environ un mois. Merci monsieur.

2930

PAR M. RÉJEAN SAVARD :

Merci.

2935

ALAIN BRUNELLE

2940

PAR LE PRÉSIDENT :

Monsieur Alain Brunelle.

PAR M. ALAIN BRUNELLE :

2945

Madame et messieurs les Commissaires, je me vois obligé de revenir devant vous aujourd'hui pour soulever à nouveau la question des risques sismiques pour trois (3) raisons que je vais vous exposer brièvement.

2950

Premièrement, le professeur Jacques Locat du Laboratoire d'études sur les risques naturels du Département de géologie et de génie géologique de l'Université Laval de Québec m'a communiqué son dernier article sur la localisation et la magnitude du séisme du 5 février 1663 à Charlevoix, revu à l'aide des mouvements de terrain ici.

2955

Hier, je vous avais fait part d'une version préliminaire en fait de cet article, ici ça a été publié dans la Revue canadienne de géotechnique en 2011. C'est donc un article qui a été révisé par les pairs et qui montre qu'effectivement, ce grand séisme de 1663 est plus puissant que ce qu'on pensait jusqu'à maintenant.

2960

Il s'étalait en magnitude à 7,2 plus ou moins zéro virgule deux (0,2) sur l'échelle de Richter au minimum et au maximum, 7,8 plus ou moins zéro virgule six (0,6) sur l'échelle de Richter.

PAR LE PRÉSIDENT :

2965

Je me permets de vous dire, écoutez, on a une bonne idée puisque vous nous en avez parlé hier, je comprends que maintenant, vous avez l'article original, mais allez-y droit au but avec votre question s'il vous plait!

PAR M. ALAIN BRUNELLE :

2970

Je voulais dire, monsieur le Président, que je l'ai déposé, donc je l'ai transmis à la Commission, parce qu'il me semble que c'est une pièce importante au dossier et vous allez voir pourquoi.

2975

La deuxième raison pour laquelle je vais reposer une question à TransCanada sur cette question du risque sismique, c'est que manifestement, le risque sismique semble être sous-estimé par plusieurs intervenants, y compris me semble-t-il même le commissaire Germain.

PAR LE PRÉSIDENT :

2980

Holà, attendez! Attendez un petit peu, là!

La Commission, je tiens à préciser là-dessus, je tiens à dire que la Commission ne s'est jamais prononcée sur quoi que ce soit, n'a jamais donné son avis sur quoi que ce soit.

2985

PAR M. ALAIN BRUNELLE :

C'est exact, c'est simplement le langage non verbal peut-être.

2990 Regardez ici, sur la carte du risque sismique au Canada, je sais pas si vous la voyez bien, vous voyez les zones rouges, la vallée du Saint-Laurent et la région de Charlevoix est considérée comme une des zones à risques les plus élevés, à risques sismiques les plus élevés au Canada, plus même que la Colombie-Britannique curieusement.

Donc c'est une raison très importante d'étudier ce risque bien à fond.

2995 La troisième raison, c'est que dans le document de TransCanada du projet Énergie Est noté PR1.4.3 section 5.2 page 34, on affirme qu'il n'y a pas nécessité de prendre aucune mesure spécifique de mitigation requise pour l'oléoduc enfoui proposé afin de tenir compte des géorisques causés par les secousses sismiques.

3000 On est convaincu, en fait, de la solidité, de la résistance de cette structure, de la structure des pipelines, c'est ce que nous a dit monsieur Bergeron, et c'est aussi ce que signalait monsieur Germain hier. Je ne doute pas que ces structures soient très très solides, mais jusqu'à quelle intensité?

3005 Et en fait, dans le document de TransCanada dont je viens de vous donner la référence, on dit que «aucun dommage n'est constaté pour des intensités de 7 et moins sur l'échelle de Mercalli modifiée.»

3010 Or, monsieur Locat nous dit que le grand séisme de 1663 avait une échelle d'intensité de 7 et plus, probablement 9 même, ce qui justifie encore la question que j'ai posée à TransCanada sur cette intensité et quelles seraient les conséquences de cette intensité sur ses structures.

3015 Il me semble que cet article a été publié en 2011, l'étude de TransCanada a été faite en 2014, donc on n'a pas tenu compte dans l'étude de TransCanada de 2014 de la révision à la hausse du grand tremblement de terre de 1663.

Monsieur le Président, ça fait pas un million et demi (1½) d'années que ça s'est produit, ce tremblement de terre.

3020 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Je comprends, mais si vous voulez arriver à votre question!

PAR M. ALAIN BRUNELLE :

3025

Et donc ma question à TransCanada, c'est : pourquoi le projet Énergie Est ne tient pas compte dans son design, son architecture et ses plans et devis, des effets d'un séisme comparable à celui du 5 février 1663 tel que revu par l'article de monsieur Locat de 2011?

3030

Et quelles seraient les mesures de mitigation spécifiques requises pour tenir compte de ce géorisque ignoré par le projet Énergie Est?

PAR LE PRÉSIDENT :

3035

Merci monsieur Brunelle. Je vais transmettre la question au promoteur.

3040

Maintenant, j'aimerais quand même profiter de l'occasion pour vous demander de vous assurer d'avoir les droits d'auteur quand vous déposez un document. Parce que même si c'est l'auteur qui vous l'a envoyé, ce n'est pas lui qui détient les droits d'auteur. C'est la maison d'édition qui détient les droits d'auteur, c'est la Revue qui détient les droits d'auteur.

Alors assurez-vous que vous ayez les droits d'auteur.

PAR M. ALAIN BRUNELLE :

3045

Vous pensez que l'auteur d'un article n'a pas le droit de diffuser son article? Ça m'étonnerait beaucoup, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT :

3050

Non, je peux vous dire que c'est le cas. Je suis moi-même chercheur, j'ai publié pas mal de papiers, on n'a pas le droit de publier notre papier, il faut demander la permission à la revue. C'est pour ça que je vous le dis.

3055

PAR M. ALAIN BRUNELLE :

J'ai demandé la permission à monsieur Locat, il n'a pas fait objection à ce que je dépose ce document au BAPE.

3060

PAR LE PRÉSIDENT :

Vous pouvez le déposer, mais la Commission peut ne pas le rendre public si elle n'obtient pas les droits d'auteur. Mais vous pouvez le déposer.

PAR M. ALAIN BRUNELLE :

3065

Il me semble que ce serait très important que la Commission en fasse la demande à ce moment-là.

PAR LE PRÉSIDENT :

3070

Je pense que c'est important, je l'avais dit lors de mon discours d'ouverture, ce n'est pas à la Commission de faire les démarches pour obtenir les droits d'auteur, elle n'en finira plus.

3075

Par contre, si vous ne les obtenez pas, on pourrait toujours mettre un hyperlien, ça, ce serait possible.

3080

L'autre élément, il y a plusieurs personnes qui sont revenues avec cet aspect. Évidemment, vos interventions, vous les soulevez pour essayer de convaincre le promoteur du bien-fondé de votre raisonnement, de votre plaidoyer, je pense que vous avez tout à gagner de faire ça à la Commission et non pas pour essayer de convaincre le promoteur, mais je pense que vous le faites indirectement pour essayer de nous convaincre et c'est de bon aloi.

Alors monsieur Bergeron.

3085

PAR M. LOUIS BERGERON :

Monsieur le Président, TransCanada respecte et même dépasse de nombreuses normes dont on a parlé plus tôt la semaine dernière.

3090

Tel que promis, on a des gens qui travaillent actuellement à faire le bilan de la situation, à savoir, je crois que la question fondamentale, c'est à savoir, est-ce que la conception, les codes, les normes feraient en sorte que la conduite serait suffisamment solide pour résister à des tremblements de terre de grande ampleur.

3095

Donc la réponse est en production et j'ose croire qu'on va pouvoir la présenter bientôt. Mais c'est un gros travail, puis ça se continue.

PAR LE PRÉSIDENT :

3100

Et l'Office national de l'énergie prend en compte ces aspects lors de l'évaluation?

PAR M. MARC-ANDRÉ PLOUFFE :

3105 Oui, et vous nous avez posé une question hier là-dessus et nous sommes en train de finaliser la réponse, nous allons la déposer rapidement.

PAR LE PRÉSIDENT :

3110 D'accord, merci. Monsieur Germain.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN :

3115 Oui monsieur Brunelle, j'aimerais apporter une précision! Tout d'abord, monsieur Locat, Jacques Locat est commissaire additionnel au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. J'ai d'ailleurs eu l'occasion de faire plusieurs mandats d'audience en sa compagnie.

Ensuite de ça, j'aimerais préciser aussi, l'article que vous mentionnez, monsieur Locat m'en avait remis une copie lorsqu'il l'a écrit. Alors j'ai eu l'occasion aussi de le lire.

3120 Mais je voulais avant tout apporter la précision que monsieur Locat vient encore à l'occasion, autrement dit, faire des tours au Bureau d'audiences publiques, étant donné qu'il est commissaire additionnel.

PAR M. ALAIN BRUNELLE :

3125 Est-ce que ça entache d'une quelconque façon son travail scientifique?

PAR LE PRÉSIDENT :

3130 Pas du tout, pas du tout.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN :

3135 Non, non, mais je voulais signaler qu'on connaît très bien monsieur Locat au BAPE.

PAR M. ALAIN BRUNELLE :

Et ça, je le savais.

3140 **PAR LE PRÉSIDENT :**

J'espère, monsieur Brunelle, que ma présence ici n'entache pas mon nom en termes de chercheur.

3145 Merci monsieur Brunelle.

QUESTIONS DE LA COMMISSION

3150 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Je cède la parole à mon collègue monsieur Germain pour un certain nombre de questions!

3155 **PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN :**

Merci. Alors la première question que je pourrais adresser à TransCanada! Dans vos documents, notamment dans la codification PR3.6.4 aux pages 3-1 à 3-4, vous mentionnez par exemple qu'il y a quatre (4) grands types de pétrole qui seraient transportés.

3160 Et vous précisez que la composition précise, notamment du bitume dilué qui va être déterminé par les transporteurs, donc qui serait mis dans le pipeline, est considéré comme un renseignement confidentiel. Donc c'est-à-dire que c'est pas une information qui est diffusée automatiquement comme ça, mais ce qu'on en comprend, c'est que TransCanada aurait en tout temps accès à la composition exacte du bitume transporté. Est-ce que je comprends bien?

3165 **PAR M. LOUIS BERGERON :**

C'est exact monsieur le Commissaire. La fiche signalétique serait disponible dans un délai de quelques minutes, cinq (5) à six (6) minutes peut-être.

3170 **PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN :**

Donc advenant une urgence, cette fiche-là qui précise quel type de pétrole vient se déverser serait communiquée aux différentes autorités?

3175 **PAR M. LOUIS BERGERON :**

C'est exact.

3180 **PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN :**

OK, donc vous pouvez nous confirmer ça, très bien, je vous remercie.

3185 Une autre question que j'adresserais à SIMEC. Prenons toujours la rivière Etchemin pour différentes raisons, donc c'est le pire scénario déterminé par le promoteur, également tout près d'ici.

3190 Troisièmement, je connais bien une partie de la rivière pour avoir déjà fait des travaux dessus, notamment dans l'embouchure. On parle par exemple, dans le cas dans l'hypothèse que c'est un pétrole lourd qui serait déversé dans la rivière donc qui coule, après un certain temps on apprenait, même cet après-midi, on voyait que c'est une question de court jour pour que le pétrole puisse mûrir, parce qu'il y a des parties fines, une fraction légère s'évapore, et ce pétrole-là a tendance à couler à ce moment-là.

3195 Du côté de SIMEC, est-ce que ça pose un défi particulier pour empêcher un pétrole plus lourd qui roulerait au fond du lit de la rivière Etchemin? Comment on réussit, à ce moment-là, si ça arrive, comment on réussit à l'arrêter pour le contenir, effectivement, pour pas qu'il s'en aille dans le fleuve Saint-Laurent par exemple?

3200 Est-ce que vous avez des techniques d'intervention pour des pétroles plus lourds?

PAR M. PIERRE SAMSON :

3205 Oui monsieur le Commissaire, chaque déversement est particulier, chaque situation est particulière. On devra s'adapter à chaque situation.

3210 Donc dans ce cas-là d'un produit pétrolier pétrole brut qui coulerait dans la rivière Etchemin, qui pourrait comme vous dites, être en suspension, il peut y avoir différentes techniques qui devront être adaptées en fonction du milieu, est-ce qu'on est dans le haut de la rivière, dans le milieu de la rivière, dans le lit de la rivière, à l'entrée du fleuve! Donc il y a différentes techniques en fonction du niveau d'eau, en fonction de l'endroit.

3215 Il y a des techniques, ça peut être des barrages flottants si le niveau est très faible, ça peut être avec un endiguement physique, ça peut être avec parfois, tout dépendant des circonstances, j'ai juste le mot anglais, des "silt fences", des barrières à sédiments qui peuvent être utilisées.

Mais c'est vraiment en fonction de l'endroit et du moment spécifique où on devra prendre, pour voir quelles stratégies sont possibles.

3220

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN :

C'est certain qu'à l'embouchure de la rivière, il y a un léger élargissement on peut dire, il y a un genre de gros cran rocheux également avec des voies d'écoulement, ça dépend effectivement si on se retrouve en creux ou plus en étiage, mais il y a quand même un chenal à la sortie qui est beaucoup plus profond autrement dit.

3225

Et c'est pour ça que la question que je me posais, est-ce qu'il existe des techniques pour capturer un bitume à ce moment-là qui roule un peu plus près du fond, à quelques mètres de profondeur?

3230

PAR M. PIERRE SAMSON :

Il y a des techniques pour le capturer. Il y a déjà eu des déversements de produits lourds, que ce soit en Floride ou ces choses-là, de produits, donc certaines techniques, et encore là, ça dépend de l'endroit.

3235

Je connais la région, je suis de la région de Québec, je connais un petit peu la rivière Etchemin, je la connais pas particulièrement à son extrémité dans les détails. Des techniques peuvent être avec du pompage, avec l'équivalent de l'aspiration, un peu comme une drague, ce qu'on a utilisé parfois dans un lac, dans l'Ouest canadien, pour du produit qui était au fond dans un cours d'eau à peu près de quoi, quatre-cinq pieds (4 pi-5 pi) de profond.

3240

Donc on a développé des techniques avec des petits bateaux pour aller créer un vacuum et pomper les gouttelettes d'huile qui étaient dans le fond.

3245

Donc il y a différentes techniques, mais encore là, ça va dépendre vraiment de l'endroit où on pourra y aller.

3250

C'est difficile de répondre. Il y a certaines techniques, on va s'adapter, on va essayer de trouver la meilleure solution pour ce faire.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN :

Très bien, je vous remercie.

3255

Je vais poser ma prochaine question au ministère de la Sécurité publique. On a eu l'occasion tantôt d'échanger sur des compréhensions. Il y a un document qui est sorti, nous l'avons mis sous la cote sur notre site Internet de SECU9, et je cite un peu la page 81 de ce document-là.

3260 C'est un rapport qui s'appelle «Examen des mesures de prévention, de préparation et d'intervention en cas d'accident majeur résultant du transport maritime d'hydrocarbures».

On peut considérer l'estuaire fluvial aussi un peu comme maritime étant donné les marées.

3265 On voyait à l'intérieur de ça, par exemple il y avait une information qui disait que soixante pour cent (60 %) des municipalités sondées estiment que leur niveau de connaissance du Régime de préparation et d'intervention en cas de déversement maritime d'hydrocarbures est faible. Dix pour cent (10 %) des municipalités croient même que le rôle d'intervention sur le terrain leur revient en premier lieu.

3270 Mais dans le même rapport, on noterait que soixante et onze pour cent (71 %) des municipalités sondées croient qu'Environnement Canada joue le premier rôle en matière de suivi environnemental en cas de déversement maritime alors que deux pour cent (2 %) pensent que c'est le ministère du Développement durable.

3275 C'est quoi votre réaction à cette perception-là des municipalités, monsieur Boivin?

PAR M. STEVE BOIVIN :

3280 Ma réaction! La réaction du ministère, cet été, l'été dernier, on a été consulté pour le sondage, on a fait des recommandations. Les recommandations n'ont pas été prises en compte.

Alors le sondage a sondé les gens selon une méthodologie. C'est ça.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN :

3285 Contestée?

PAR M. STEVE BOIVIN :

3290 Oui, qu'on conteste. Et visiblement, c'était pour obtenir un résultat sur le phénomène de faire de la formation sur le Régime. Nous trouvons le Régime canadien sur le déversement d'hydrocarbures un très bon régime et on travaille depuis les sept (7) dernières années avec la Garde côtière à déterminer des cadres de collaboration, des lignes directrices en cas de déversement d'hydrocarbures.

3295 Je travaille présentement avec la Stratégie maritime pour développer le Centre d'expertise sur la gestion des risques maritimes aux Îles-de-la-Madeleine.

3300 Alors de notre côté, on a fait des notes ministérielles suite à cette sortie publique là, et je vous dis que c'est pas – je recommence!

3305 Le résultat du sondage, c'est certain que nous, on a un sondage, j'ai un sondage sur l'état de préparation minimale des municipalités, et en fonction de nos demandes, pas de nos demandes, mais des façons de faire, les municipalités sont à cinquante-quatre pour cent (54 %) prêtes à faire face à un risque dans un plan. Est-ce qu'ils ont un plan, avec les critères!

3310 Mais à votre question, je vais répondre à la question, c'est, est-ce qu'ils sont prêts à faire face à un risque maritime, c'est la même réponse qu'on fait qu'un pipeline, ils doivent répondre pour sécuriser leur population et leurs infrastructures.

Donc ils n'ont pas à se substituer à d'interventions en mer de la Garde côtière ou du Régime de la Loi de la marine marchande qui fait appel à la SIMEC.

3315 Je sais pas si j'ai été assez clair, mais c'est que les municipalités doivent continuer à faire ce qu'elles font naturellement dans tous types de sinistres. Et un risque maritime, il y a d'autres organismes qui sont interpellés, et c'est la liaison entre les deux (2) qui est importante, l'arrimage des plans, et on travaille là-dessus continuellement.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN :

3320 On est encore toujours à l'arrimage. On peut noter qu'il y a beaucoup d'acteurs différents.

PAR M. STEVE BOIVIN :

3325 Absolument.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN :

3330 D'ailleurs, j'aurais encore une question, une dernière question, mais elle est comme en deux (2) volets. Le président sera peut-être pas content parce que je lui ai donné un caractère arborescent!

3335 La première partie de la question, je l'adresse à TransCanada. Ça comprend justement encore du côté des municipalités, encore une fois, on parle des coûts de formation du personnel des municipalités.

3340 Tantôt, vous avez mentionné, du côté de TransCanada, vous allez montrer, indiquer aux municipalités, fournir de l'information aux municipalités. Il pourrait y avoir aussi certains types de formation, en tout cas, communiquer au moins de l'information détaillée aux municipalités.

La question est en deux (2) volets. Un, est-ce qu'à ce moment-là, la formation aux municipalités, qui la paie? Est-ce que c'est TransCanada ou c'est la municipalité qui l'assume?

3345 **PAR M. LOUIS BERGERON :**

De façon générale, monsieur le Commissaire, ça s'inscrit assez bien dans la formation, les programmes de formation que les gens ont déjà dans les municipalités. Donc on réussit en général à s'intégrer assez bien.

3350 Maintenant, s'il y a une situation particulière qui demande une formation ou du surtemps, à ce moment-là il pourrait y avoir des coûts qui seraient défrayés par TransCanada.

3355 Mais je vous dirais, de façon normale, on réussit, on fait par exemple des exercices de table ou même des déploiements sur le terrain et ça, en général, on réussit à le planifier suffisamment à l'avance pour que les gens soient disponibles et que ça fasse partie de leur formation traditionnelle.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN :

3360 OK. Parce que dans une réponse que vous avez fournie à l'Office national de l'énergie, vous avez estimé, l'automne dernier autrement dit, vous avez estimé qu'il n'apparaissait pas non plus nécessaire que les premiers répondants municipaux se dotent de plus de ressources, donc je comprends, humaines et d'équipements, pour rencontrer, avoir les capacités d'intervenir en cas d'urgence.

3365 **PAR M. LOUIS BERGERON :**

De façon générale, il n'y a pas de besoins additionnels. Encore une fois, il peut y avoir des situations exceptionnelles, mais de façon générale, il n'y a pas vraiment d'équipements additionnels ou de ressources additionnelles requises.

3370 **PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN :**

Très bien. Et finalement, je vais retourner du côté du ministère de la Sécurité publique!

3375 D'après vous, est-ce que les municipalités, dans un cas de nouvelles infrastructures comme ça, est-ce que les municipalités auraient besoin de ressources additionnelles et d'équipements, d'après vous?

PAR M. STEVE BOIVIN :

3380 Écoutez, je fais encore référence au rapport des travaux de l'unité de vigilance auquel on a participé en tant que ministère, et à la recommandation 9 de la CAPERN sur la formation municipale, la question qui a été posée à Enbridge, soutient financièrement les municipalités pour la mise à niveau des équipements et de la formation, il y a la recommandation, je peux vous la lire si vous voulez :

3385 «L'unité de vigilance recommande qu'une analyse des coûts directs en formation et en équipements soit effectuée pour permettre d'évaluer la base des besoins réels pour le programme – parce que pour Enbridge, c'est le programme pour des communautés en sécurité – et exiger les modifications nécessaires pour répondre aux besoins des municipalités.

3390 «Cet exercice pourrait se faire en collaboration avec l'Association des chefs en sécurité incendie, l'Association des directeurs généraux des municipalités, l'Union des municipalités, la Fédération québécoise des municipalités dans le cadre des travaux de la table de concertation en sécurité civile.»

3395 Suite aux événements de Longueuil, la contamination, notre ministère, madame Thériault avait mis en place une table de concertation en sécurité civile pour répondre aux besoins urgents des municipalités à se préparer à divers risques, et la contamination d'eau potable était prise en compte.

3400 Donc en tout cas, la recommandation 9 de la CAPERN a été répondue dans ce sens-là.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN :

3405 Dans le cas du dossier Enbridge, l'inversion de la ligne 9B, très bien, je vous remercie.

3410

3415

ULLA GUNST

PAR LE PRÉSIDENT :

3420

Merci. Madame Ulla Gunst et madame Caroline Larouche dans la salle ici. Madame Isabelle Picard de Trois-Rivières et madame Marie-Claire Mayeres à Laval. Vous êtes madame Gunst? Puis madame Caroline Larouche est ici? Si vous voulez également vous présenter, parce que vous êtes beaucoup plus de personnes ayant sollicité la parole par rapport aux autres salles.

Alors à vous la parole.

3425

PAR Mme ULLA GUNST :

3430

Bonsoir messieurs, madame. Ma question est en rapport avec la mise à niveau d'équipements des municipalités, la nécessité de faire ça, parce que là, on va avoir l'introduction de d'autres contaminants qui mettent en risque notre eau potable.

Ma question est : qui sera responsable de financer l'implantation des infrastructures de l'équipement de tout ce qui est nécessaire de détecter dans des prises d'eau potable des contaminants qui sont issus du pétrole des sables bitumineux et qui pourraient s'être infiltrés?

3435

PAR LE PRÉSIDENT :

OK. Monsieur Bergeron, jusqu'où TransCanada est responsable d'assumer les coûts?

3440

PAR M. LOUIS BERGERON :

Monsieur le Président, si la question, c'est : est-ce qu'il y a des choses qui ont été prévues pour l'analyse des contaminants qui pourraient éventuellement contaminer l'eau potable, si c'est ça le sens de la question?

3445

PAR LE PRÉSIDENT :

Ce que j'ai compris, c'est que s'il y avait un déversement puis qu'il y avait une contamination, qui va payer la facture à la fois des analyses, à la fois de la décontamination?

3450

Ou j'ai mal compris!

PAR Mme ULLA GUNST :

3455 En fait, c'est la surveillance en prévention.

PAR LE PRÉSIDENT :

3460 Oh!

PAR Mme ULLA GUNST :

Je parle de la prévention, les choses qu'il faut mettre en place pour prévenir.

3465 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Le suivi alors. Madame Grandbois.

PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

3470 Si je peux me permettre, je pense que vous faites allusion, il y a certaines municipalités, si je ne me trompe pas, qui ont déjà fait ou pensent faire, planifient d'installer des équipements de détection à l'entrée de leur prise d'eau potable pour s'assurer que si jamais, même s'il y avait des petits volumes d'hydrocarbures présents dans l'eau, ils s'en apercevraient très rapidement lorsque ça entrerait dans le système de traitement des eaux potables de la municipalité. Est-ce que c'est bien ça?

3475 Donc la question, c'était : est-ce que le coût de ces équipements-là serait couvert par TransCanada?

3480 **PAR M. LOUIS BERGERON :**

3485 C'est la première fois que j'en entends parler. Mes collègues me disent qu'on n'a pas eu cette demande-là comme telle, alors il n'y a rien de prévu à l'heure actuelle.

PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

3490 Non, je voulais pas dire qu'il y avait eu de demande qui vous a été faite. Je veux simplement dire que j'ai lu comme d'autres dans les journaux qu'il y avait certaines municipalités qui faisaient ce genre de démarche là.

3495 Et la question de madame, c'était : est-ce que vous envisagez, bon, vous dites que vous n'avez pas eu de demande, mais si on vous en faisait la demande, est-ce que c'est le genre d'équipement que vous pourriez rembourser aux municipalités? Je comprends que c'est la question de madame.

PAR M. LOUIS BERGERON :

3500 À ce stade-ci, c'est pas sur la table.

PAR LE PRÉSIDENT :

Voilà madame. Merci.

3505

CAROLINE LAROUCHE

PAR LE PRÉSIDENT :

3510 Madame Larouche.

PAR Mme CAROLINE LAROUCHE :

3515 Oui bonjour. Caroline Larouche du Bureau de la sécurité civile de la ville de Québec.

Avec les présentations qu'on a vues ce soir, il est certain qu'il devra y avoir un arrimage qui sera nécessaire entre TransCanada et les municipalités, en lien avec les plans de mesures d'urgence.

3520 Ma question est la suivante! Dans le cadre des plans de mesures d'urgence, avez-vous prévu un processus pour les mises à jour et la fréquence des mises à jour d'un plan de mesures d'urgence?

3525 On sait très bien que dans le temps, que la pérennité de ce document-là est très importante, donc le volet de mise à jour et pérennité de la documentation, c'est vraiment le volet de ma question.

PAR LE PRÉSIDENT :

3530 Vous voudriez l'adresser au promoteur?

PAR Mme CAROLINE LAROUCHE :

Au promoteur s'il vous plaît.

3535

PAR LE PRÉSIDENT :

Monsieur Bergeron.

3540

PAR M. LOUIS BERGERON :

Monsieur le Président, ce qui est prévu, c'est une mise à jour annuelle.

PAR LE PRÉSIDENT :

3545

Voilà.

PAR Mme CAROLINE LAROUCHE :

3550

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci à vous.

3555

ISABELLE PICARD

PAR LE PRÉSIDENT :

3560

Madame Picard à Trois-Rivières, bonsoir.

PAR Mme ISABELLE PICARD :

3565

Bonjour monsieur le Président. Isabelle Picard, représentante de l'Association des biologistes du Québec.

3570

Monsieur Germain a un peu devancé ma question. En fait, j'avais une question, il a été mentionné plusieurs fois qu'il allait y avoir quarante-deux (42) types de pétrole différents pouvant être transportés dans ce pipeline. On sait que chacun de ces types de pétrole là peut présenter

des risques écotoxicologiques, des propriétés différentes, puis que les méthodes d'intervention d'urgence les plus efficaces devraient tenir compte de ce type de pétrole.

3575 On nous a dit aussi que la nature des produits devrait être incluse dans les plans d'urgence. Mais en même temps, on nous dit que l'information sur la nature des produits transportés dans le pipeline est confidentielle et va être transmise dans un délai de cinq (5) minutes suivant le déversement.

3580 J'essaie de comprendre jusqu'à quel point les plans d'urgence peuvent tenir compte de ce type de pétrole là, puis qui au juste est responsable de mettre à jour cette information-là, puis de faire le choix des mesures d'urgence à déployer?

PAR LE PRÉSIDENT :

3585 Très bien. Monsieur Bergeron.

PAR M. LOUIS BERGERON :

3590 Monsieur Grenon va répondre à la question.

PAR M. STÉPHANE GRENON :

3595 Merci monsieur le Président. Donc si je comprends bien, il y a comme deux (2) volets. Le premier volet sur la disponibilité de l'information par rapport aux produits à l'intérieur des plans d'urgence, à l'intérieur du plan d'urgence, bien sûr on va avoir une description des produits transportés.

3600 Mais plus particulièrement ce qui est important pour nous, c'est le comportement de ces produits-là une fois déversés dans l'environnement. Donc ça, ça va être inclus dans le plan d'urgence, et on en tient compte pour déterminer les stratégies d'intervention, les points de contrôle tactiques, surtout la sélection des équipements.

3605 On s'assure d'avoir des équipements, par exemple les écrémeurs qui sont les pompes qui vont récupérer le pétrole à la surface de l'eau, qu'on a des gammes d'opérations qui vont couvrir tous les pétroles qui vont être transportés.

3610 Pour le partage de l'information avec les premiers répondants, généralement on va transmettre l'information en cas de situation d'urgence. Tout simplement c'est dans le but d'éviter des erreurs, pour s'assurer que les premiers répondants ont la bonne information par rapport aux produits transportés.

3615 Pour expliquer la séquence, si jamais il y a une fuite, le centre de détection des fuites va déterminer la fuite. Eux, comme on a expliqué, le pétrole est transporté en lots à l'intérieur du pipeline, donc eux vont savoir exactement quel produit est impliqué dans l'incident et à ce moment-là pourront fournir l'information spécifique par rapport au produit qui est impliqué.

Donc ça évite de faire des erreurs, d'avoir de la mauvaise information qui circule au moment d'une crise.

3620 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci monsieur Grenon. Merci madame Picard.

3625 **PAR Mme ISABELLE PICARD :**

Merci.

3630 **MARIE-CLAIRE MAYERES**

PAR LE PRÉSIDENT :

Madame Mayeres à Laval.

3635 **PAR Mme MARIE-CLAIRE MAYERES :**

3640 Je parle en tant que citoyenne. J'ai écouté attentivement les procédures en cas d'accident. En théorie, tout semble avoir été prévu.

Le promoteur ajuste le discours pour essayer de calmer les inquiétudes des citoyens.

3645 Dans un monde où tout est mensonge, plus personne ne ment. La meilleure et la seule solution pour protéger l'environnement n'est-elle pas de ne pas construire le pipeline et de ne pas augmenter l'exploitation des sables bitumineux, étant donné que cela ne va pas dans le sens des énergies propres et renouvelables ni de la réduction des GES?

3650 On nous présente ce projet comme inévitable et incontournable. Est-ce que cela va se faire quoi qu'en pensent les citoyens et quels que soient les risques?

Est-ce que vous prenez vos concitoyens pour des citoyens cons? C'est ma question.

PAR LE PRÉSIDENT :

Écoutez, en fait, non, non, franchement, il n'y a pas de quoi applaudir, là!

3655

Écoutez, vous avez passé votre commentaire, je vous remercie malgré tout. Je souhaite qu'il n'y ait pas trop de questions de cette nature-là.

3660

BENOÎT GERMAIN

PAR LE PRÉSIDENT :

3665

Monsieur Benoît Germain et Réjean Fortin de la salle ici. Et ensuite, je céderai la parole à ma collègue.

Alors monsieur Germain!

3670

PAR M. BENOÎT GERMAIN :

Bonsoir. Moi, je représente la Fondation québécoise de la protection du patrimoine naturel à Saint-Augustin, bénévole et membre du conseil d'administration.

3675

On a une réserve naturelle, les battures de Saint-Augustin, un écosystème fragile, une aire protégée de onze kilomètres (11 km). Ceci est ma mise en place.

3680

Alors le préambule! Sachant que la complexité d'intervention, en cas d'un déversement dans le fleuve, on parle de météo, on parle de marées, de technologie, sachant à ce jour que l'absence de technologie efficace pour récupérer le pétrole lourd, car celui-ci coule très rapidement, qu'on a su cet après-midi, alors sachant que le groupe d'intervention SIMEC possède des ressources, entre guillemets, assez limitées pour les déversements moyens et lourds, alors ma question : de quelle façon allons-nous récupérer, soit le pétrole dans le fleuve, et quel est le pourcentage de récupération pour le pétrole conventionnel?

3685

PAR LE PRÉSIDENT :

J'adresserais la parole d'abord à monsieur Samson. Est-ce que vous êtes d'accord avec ce qui vient d'être dit?

3690

PAR M. PIERRE SAMSON :

Non, je pense qu'on peut apporter quelques précisions.

3695 Juste pour revenir, j'ai pas présenté SIMEC, peut-être juste une minute pour présenter SIMEC! SIMEC, c'est un organisme d'intervention accrédité par Transports Canada pour intervenir en cas de déversement d'hydrocarbures sur l'eau.

3700 Donc notre responsabilité, c'est de maintenir une capacité d'intervention qui rencontre les exigences de la Loi de la marine marchande canadienne, et lorsqu'on est mobilisé par un client, de répondre rapidement pour minimiser les impacts du déversement.

3705 Donc SIMEC, est-ce qu'on est prêts à faire face à des déversements, oui, on doit être prêts à faire face à tous les types de déversements, tous les types de produits.

Quand on parle d'être prêts, c'est une capacité, c'est des équipements, mais c'est de la gestion, c'est du personnel, c'est du personnel formé, c'est des entrepreneurs, c'est des équipements, des plans, des stratégies, donc de savoir ce qu'on doit faire.

3710 On parle ici de produits pétroliers qui peuvent se comporter de différentes façons. On parle d'un produit pétrolier qui va flotter, une partie qui pourrait couler, une partie qui va aller sur les rives, donc on doit avoir des techniques, des stratégies pour travailler avec ces choses-là.

3715 On a des équipements qui sont prêts ou qui sont adéquats pour travailler avec des produits très visqueux pour récupérer, pour pomper les produits très visqueux. On a des équipements qui sont disponibles pour récupérer le produit qui flotte en surface ou qui serait juste sous la surface de l'eau.

3720 Donc oui, il y a différentes techniques qui peuvent être utilisées.

PAR LE PRÉSIDENT :

Je pense que ça répond à votre question.

3725 **PAR M. BENOÎT GERMAIN :**

3730 J'ai moi-même suivi un séminaire organisé par le Conseil consultatif sur le déversement d'hydrocarbures en milieu marin le 9 avril 2015, à ce moment-là SIMEC avait sept (7) bateaux et quarante-sept (47) employés pour tout le fleuve Saint-Laurent et le golfe.

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci monsieur Germain.

3735 **PAR M. PIERRE SAMSON :**

3740 Est-ce que je pourrais apporter une précision? SIMEC, lorsqu'on parle de quarante-sept (47) personnes ou quarante-neuf (49) personnes, lorsqu'on parle de sept (7) bateaux, SIMEC, c'est en premier quarante-sept (47) personnes permanentes pour maintenir la capacité d'intervention. SIMEC, c'est cent quarante (140) personnes de soutien technique spécialisées, formées à l'intervention, des spécialistes canadiens, québécois ou internationaux qui peuvent se joindre à notre équipe.

3745 SIMEC, c'est cinq cents (500) personnes qui reçoivent de la formation à chaque année dont deux cent soixante-quinze (275) au Québec dans trente (30) centres de service localisés le long du fleuve Saint-Laurent.

3750 Donc SIMEC, c'est une capacité d'intervention qui est là pour rencontrer les exigences de la Loi de la marine marchande canadienne et s'assurer d'une réponse rapide à un déversement.

PAR M. BENOÎT GERMAIN :

Et ce, malgré l'augmentation des produits pétroliers?

3755 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Écoutez, je pense qu'on vous a répondu. Madame Grandbois.

PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

3760 Mais j'aurais quand même une petite question complémentaire pour mieux comprendre. Qu'est-ce qui peut être fait, quels types d'interventions peuvent être faites rapidement puis qu'est-ce qui doit aller à plus tard?

3765 Bon, il y a plusieurs types de pétrole dans le pipeline, donc si jamais il y avait un déversement, on peut pas savoir à l'avance si ce sera effectivement un déversement de pétrole lourd, ce qui est probable, parce que c'est quand même le principal pétrole qui va être transporté, mais ça pourrait aussi tomber dans un lot de pétrole léger, et les équipements utilisés vont varier selon le type de pétrole, selon les circonstances.

3770

3775 Donc j'imagine que sur place, vous pouvez pas avoir toute la gamme complète d'équipements, donc à l'intérieur du cinq-six (5-6) heures qui est comme crucial, si on prend par exemple l'exemple de la rivière Etchemin, au bout de cinq-six (5-6) heures, toujours dans notre scénario le plus défavorable, le pétrole aurait atteint le fleuve, donc à l'intérieur de ces cinq-six (5-6) premières heures, quel genre d'intervention est-ce que vous avez le temps de mettre en place?

3780 Est-ce qu'on parle seulement de barricades ou est-ce que vous pouvez déjà commencer à faire des interventions plus spécialisées, si je peux dire?

Pourriez-vous nous expliquer un petit peu plus les premiers qui arrivent sur place sont capables de faire quoi au bout de seulement quelques heures?

PAR M. PIERRE SAMSON :

3785 Oui, merci monsieur le Président, madame la Commissaire. Le rôle de SIMEC, comme je disais, c'est d'intervenir rapidement. Donc lorsqu'on est appelé, on est mobilisé, une des premières questions, c'est de savoir quel produit. Est-ce que c'est de l'essence, du diesel, un produit lourd, un pétrole brut!

3790 Si on peut savoir déjà dès le départ si c'est un pétrole léger, un pétrole plus lourd, ça va déjà nous orienter.

3795 On fait une évaluation immédiate de la sécurité et, dans le cas d'un pétrole, exemple un pétrole brut qui peut présenter des risques pour la santé, on va déjà définir une zone sécuritaire. On va mettre en place notre programme d'évaluation. Les gens qui partent sur le terrain ont déjà des détecteurs de gaz, des détecteurs de benzène avec eux pour délimiter une première zone.

3800 C'est sûr qu'on va diriger nos équipes dans la zone sécuritaire, quitte à travailler peut-être un tout petit peu plus bas pour s'assurer que c'est sécuritaire, pour avoir une meilleure connaissance.

3805 Donc en premier, protéger la vie de nos intervenants et après ça, la première action, c'est de minimiser le déplacement de la nappe, d'essayer de confiner le plus rapidement possible mais dans le premier endroit qui sera sécuritaire pour les intervenants.

Donc exemple, dans le cas d'une rivière, ce sera peut-être pas de se diriger immédiatement, mais de plutôt travailler dans un endroit qui va nous permettre de confiner le produit, de s'assurer que la première action qu'on va faire sera la bonne.

3810 **PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :**

Et ça, quand on parle de confiner, on parle d'estacades?

3815 **PAR M. PIERRE SAMSON :**

Ça peut être les estacades, oui.

PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

3820 Tout à l'heure, mon collègue parlait dans le cas où ça serait du pétrole lourd, on comprend que la rivière Etchemin a un certain nombre de rapides, bon, alors dans le cas où une partie du pétrole serait descendue sous la surface, donc il y a des équipements spécialisés, mais j'imagine que ces équipements spécialisés là, ce genre d'intervention là, j'imagine que vous pouvez pas commencer ce genre d'intervention spécialisée en dedans de quelques heures, j'imagine que ça
3825 va à plus tard?

PAR M. PIERRE SAMSON :

3830 Ça peut dépendre encore de l'endroit où aura lieu le déversement du type de produit. Si le produit est dans le fond de la rivière, normalement son déplacement va être beaucoup plus lent qu'en surface. La migration va être plus lente, à ce moment-là ça peut nous donner du temps pour intervenir dans ce cadre-là à l'embouchure de la rivière.

3835 C'est difficile de répondre à ces questions hypothétiques là sans avoir un scénario ou un cas réel, mais oui.

PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

3840 En fait, je cherchais à avoir une idée, disons, de savoir si une intervention en dedans de cinq-six (5-6) heures, avoir une idée à quel point c'est réaliste, puis ce qui peut être fait dans des délais quand même très courts.

3845 En hiver, on en a déjà parlé plus tôt cette semaine, c'est clair qu'en hiver, il y a des défis additionnels, pourriez-vous nous dire un petit peu, commenter un peu là-dessus, la capacité d'intervention si on arrive vraiment en conditions hivernales avec présence de glace importante, qu'est-ce que ça donne?

PAR M. PIERRE SAMSON :

3850 Oui. SIMEC, on est prêt aussi à intervenir en hiver, on a encore là des stratégies, on a de la formation, on donnait encore de la formation cette année à des groupes qui sont venus de l'étranger pour apprendre comment travailler dans les glaces chez nous.

3855 C'est difficile de donner une réponse simple à une question comme ça, parce qu'en hiver, il y a plusieurs facteurs qui vont influencer l'intervention, quel type de pétrole, est-ce que c'est sur la glace, sous la glace, est-ce que l'intervention va se faire en glace concassée, avec du frasil, est-ce qu'on va pouvoir travailler sur une surface portante de glace, est-ce qu'on doit travailler à partir de la rive, est-ce qu'il y a un couvert, est-ce qu'il y a toutes ces choses-là!

3860 Parfois la glace va être un avantage en hiver. La glace va ralentir le déplacement de l'huile. Si le déversement a lieu sur la glace, l'étalement va être énormément réduit par rapport au déversement qui serait en été.

3865 Si le déversement a lieu sous la glace, le déversement aussi va être ralenti dans sa vitesse.

3870 Les techniques d'intervention, exemple sur les rivières, on peut pas déployer d'estacades si la glace est solide, donc ce qu'on fait, c'est des tranchées dans la rivière équivalentes au comportement d'une estacade. Donc l'eau va glisser, si on veut, sous la glace et dans l'ouverture, si elle est bien faite, bien positionnée, on est capable de diriger l'huile à ce moment-là vers un point de récupération le long du rivage. C'est des techniques sur la glace.

PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

3875 Ça fait que si je comprends bien ce que vous nous dites, c'est que même en conditions hivernales, même en conditions avec de la glace et différents types de glace, que ce soit au-dessus, que ce soit en dessous, il y a des façons d'intervenir, si je comprends bien, c'est ce que vous nous dites.

3880 Et est-ce que je dois comprendre que les délais d'intervention, est-ce qu'ils vont être relativement les mêmes qu'en été ou est-ce qu'ils pourraient être sensiblement supérieurs?

PAR M. PIERRE SAMSON :

3885 Le délai d'intervention, pour nous, c'est toujours le même. Du moment qu'on est appelé, on mobilise, on envoie les équipes sur le terrain.

Après, lorsqu'on parle d'accès au site, si on est à la rivière Etchemin qui est peut-être localisée à une demi-heure de trajet de nos entrepreneurs dans la région de Québec, le délai va être plus court.

3890

Si c'est sur la rivière, une autre rivière plus loin, donc oui, on se mobilise rapidement sur place.

Et chaque cas sera particulier en fonction de l'endroit où on va être.

3895

PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

Je me suis mal exprimée quand j'ai dit délai d'intervention, ce que je voulais vous dire, c'était plutôt la capacité que vous avez en hiver d'arrêter un déversement par exemple, reprenons encore l'exemple de la rivière Etchemin, d'empêcher le déversement d'atteindre le fleuve par exemple!

3900

Est-ce que la capacité, en général, vous allez être capables d'intervenir, d'arrêter le déversement aussi rapidement en termes de distance qu'en été, en moyenne ou est-ce qu'en général, disons à première vue, on penserait qu'en général, ça va être plus difficile l'hiver, donc est-ce qu'en général c'est plus difficile?

3905

PAR M. PIERRE SAMSON :

C'est toujours plus froid en hiver! Ce que je pourrais donner, c'est un exemple qui est arrivé en avril 2015, un déraillement de train dans le nord de l'Ontario, Gogama, ça avait fait les manchettes dans les journaux. Notre équipe a été appelée, des gens de Sarnia, des gens de Montréal sont allés sur place.

3910

Et dans ce cas-là précisément, c'est ces techniques-là qui ont été utilisées. Déraillement de train, perte de pétrole brut, confinement, tranchées dans la rivière, différentes tranchées qui ont été faites plus loin sur la rivière, et les relevés qui ont été faits à la fonte des glaces par les agences gouvernementales, il n'y avait aucune trace d'hydrocarbures sur le lac plus bas.

3915

Donc parfois de travailler en hiver va être un avantage. Comme dans ce cas-là, c'est un exemple concret, de ralentir le déplacement de la nappe, permettre aux équipes de travailler, de faire des tranchées. On a des équipements spécialisés pour travailler des tranchées, pour accélérer la coupe dans les tranchées.

3920

Comme je disais, on a encore donné de la formation cette année à trois (3) groupes de quinze (15) personnes qui sont venues de Norvège, d'Alaska, de l'Angleterre pour travailler chez nous pour apprendre ces techniques-là.

3925

Ça fait que oui, je pense qu'on peut agir rapidement.

PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

3930

Et d'avoir à travailler à la fois dans une rivière avec souvent un niveau d'eau faible et en même temps, dans le cas du même déversement, sur le fleuve, dans le cas où ça atteindrait le fleuve, et possiblement sur le fleuve dans une région où il y a des marées importantes, donc d'avoir à combiner des interventions avec sûrement des équipements beaucoup plus modestes, des méthodes différentes en rivière versus sur le fleuve, vous avez donc la capacité de jongler avec ces différentes circonstances dans le cadre du même déversement?

3935

PAR M. PIERRE SAMSON :

3940

On a des plans, des stratégies, des techniques, on va travailler sur le fleuve, on va travailler avec des bateaux adaptés à ça, avec les remorqueurs, avec d'autres bateaux qui peuvent travailler dans les glaces, avec des écrémeurs qui vont travailler dans les glaces.

3945

C'est des techniques différentes, on devra s'adapter. Et, comme je dis toujours, le but, on parle la vie, l'environnement, les biens, donc minimiser l'impact, suivre le déplacement de la nappe pour s'assurer qu'on pourra minimiser l'impact sur la faune s'il y en a ou récupérer ces huiles-là plus tard.

PAR LE PRÉSIDENT :

3950

Merci.

3955

RÉJEAN FORTIN

PAR LE PRÉSIDENT :

3960

Monsieur Fortin.

PAR M. RÉJEAN FORTIN :

3965

Bonsoir monsieur le Président et membres du comité, de la Commission. Ma question s'adresse à TransCanada.

En fait, je vais parler au niveau des interventions terrain. J'aimerais ça savoir quelle assurance offre la compagnie TransCanada en disponibilité de ressources humaines pour une intervention sans faille?

3970 J'entends par là la composition de l'équipe, les spécialisations, un peu comment est-ce que le processus d'appel pour l'appel d'urgence sur le terrain, la dynamique en fait de l'équipe lorsqu'il arrive un événement, j'aimerais avoir un peu d'information là-dessus.

PAR LE PRÉSIDENT :

3975 Monsieur Bergeron s'il vous plait.

PAR M. LOUIS BERGERON :

3980 Monsieur le Président, on fait appel à toute une gamme d'entrepreneurs. On a beaucoup d'entrepreneurs, on veut faire une entente avec SIMEC, donc ce sera des centaines de personnes qui pourront être déployées rapidement.

3985 Je demandais à mon collègue ici, au niveau des plans tactiques par exemple, on a déjà identifié le nombre de personnes qui sont requises pour déployer l'équipement lorsqu'on fait un plan tactique.

Alors ce sont des centaines de personnes qui sont disponibles dans des délais relativement courts.

3990 On a montré tantôt pour la rivière Etchemin, je crois qu'on a cinq (5) emplacements à proximité ou dans la région immédiate où il y a des ressources disponibles. On parle aussi des équipements, comme par exemple les camions sous vide, etc.

3995 Alors on fait appel à un ensemble de ressources. Ça, ce sera disponible, cette information-là sera disponible dans nos plans d'urgence et ce sera partagé avec les autorités compétentes.

PAR LE PRÉSIDENT :

4000 Merci.

PAR M. RÉJEAN FORTIN :

4005 Peut-être que ma question n'est peut-être pas assez ciblée. Je voulais savoir, au niveau de l'équipe de TransCanada, lorsqu'il arrive un incident, comment ça fonctionne au niveau de la compagnie?

4010 Parce que quand je reçois un appel, ils commandent des effectifs, ça peut être à l'externe, mais au niveau interne, est-ce qu'il y a une équipe déjà qui est formée, structurée pour accompagner les consultants puis les ressources extérieures?

PAR LE PRÉSIDENT :

4015 Monsieur Bergeron s'il vous plait.

PAR M. LOUIS BERGERON :

Monsieur Van der Put va répondre.

4020 **PAR M. JOHN VAN DER PUT :**

Monsieur le Président, bonsoir. La réponse, c'est oui. Les techniciens d'Énergie Est qui travailleront au Québec seront tous formés pour intervenir aux urgences.

4025 Mais comme il a été mentionné, nous avons accès à plusieurs autres ressources. On a parlé un petit peu plus tôt des ententes d'entraide mutuelle avec d'autres sociétés pipelinières comme Valero, Gaz Métro.

4030 Il y a aussi le personnel de TransCanada qui œuvre dans nos autres actifs, alors nos gazoducs ici au Québec, la centrale de Bécancour, on peut faire appel à ce personnel aussi qui est aussi formé en intervention d'urgence.

4035 Et on vient de mentionner justement les ententes qu'on aura avec les entreprises spécialisées en intervention d'urgence. Alors toute une gamme justement de ressources, de personnes-ressources qui nous seront disponibles pour intervenir aux urgences.

PAR LE PRÉSIDENT :

4040 Madame Grandbois s'il vous plait.

PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

4045 J'avoue que je suis un peu comme monsieur Fortin, je reste sur ma faim par rapport à votre réponse.

4050 On comprend qu'il y a des partenaires, qu'il y a des ressources, mais je pense que monsieur Fortin aimerait avoir une idée, l'équipe de départ qui est vraiment au sein de TransCanada, vous avez parlé par le passé de techniciens qui sont à soixante kilomètres (60 km), à tous les soixante kilomètres (60 km), on parle des gens qui sont pas loin qui appartiennent à TransCanada, le petit noyau, puis on comprend qu'il est peut-être pas énorme, mais ça ressemble à quoi?

PAR M. LOUIS BERGERON :

4055 C'est ça, on entend souvent parler des fameux trente-trois (33) emplois directs, donc on parle à peu près de trois cents (300) emplois directs et indirects, mais les trente-trois (33) emplois directs, essentiellement là-dessus, vous en avez une dizaine d'employés qui sont dédiés essentiellement à chaque section du pipeline, une dizaine de stations de pompage, donc un minimum pour chaque soixante kilomètres (60 km).

4060 Alors ça, c'est vraiment le personnel de base.

4065 Par la suite, bon, il y a le personnel de supervision, il y a d'autres personnes qui s'ajoutent à ça. Et comme mon collègue le disait, on a d'autre personnel à TransCanada au Québec qui ont la formation.

Alors je vous dirais qu'on y va un peu par couche, on a la première couche de base, mais on en a plusieurs autres.

PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

4070 Merci.

PAR M. RÉJEAN FORTIN :

4075 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

4080 Merci monsieur Fortin.

QUESTIONS DE LA COMMISSION

PAR LE PRÉSIDENT :

4085 Alors je cède la parole à ma collègue qui aurait quelques questions.

PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

4090 J'aurais deux (2) questions pour Transports Canada qu'on a avec nous aujourd'hui.

Donc on a avec nous madame Pagé, est-ce qu'on pourrait vous demander de vous avancer?

4095 Bonjour madame Pagé.

Alors ma première question, en fait je connais la réponse, je veux juste que vous me confirmiez qu'on a bien compris les choses. Transports Canada a un rôle en matière de contrôle et de surveillance des déversements d'hydrocarbures qui proviennent d'un navire. Ce rôle-là est défini dans le Plan national, blablabla.

4100 Mais si je comprends bien les responsabilités de Transports Canada définies dans le Plan national de préparation en matière de prévention et d'intervention environnementale ne s'applique pas aux déversements de pétrole en milieu maritime ou fluvial, est ce que c'est correct de dire ça?

4105 **PAR Mme LUCIE PAGÉ :**

Non, le milieu maritime, ça s'applique, c'est qu'on dit que c'est la provenance du déversement.

4110 **PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :**

Les déversements de pétrole en milieu maritime provenant d'un pipeline, je m'excuse, provenant d'un pipeline.

4115 **PAR Mme LUCIE PAGÉ :**

Oui, parce qu'en milieu maritime, ça s'applique, la Loi de la marine marchande s'applique.

PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

4120

Bien sûr. Mais si ça vient d'un pipeline?

PAR Mme LUCIE PAGÉ :

4125

Non, c'est ça. Si ça provient d'un pipeline, bien là, c'est vraiment de nature, c'est sous juridiction de l'Office national de l'énergie.

PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

4130

Que le déversement soit dans un fleuve ou même en milieu maritime?

PAR Mme LUCIE PAGÉ :

4135

C'est la provenance qui détermine l'autorité qui va être responsable de la gestion d'intervention.

PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

4140

Parfait. C'est bien ce qu'on croyait.

Maintenant, il y a un intervenant qui a parlé un petit peu plus tôt de capacité d'intervention de SIMEC en particulier. On sait que les sociétés d'intervention maritime doivent avoir une capacité de préparation d'intervention de dix mille tonnes (10 000 t) en soixante-douze (72) heures.

4145

Dans le cas de SIMEC, ils ont deux mille cinq cents tonnes (2500 t), en pratique, je crois, par centre d'intervention ou quelque chose, en tout cas, si vous voulez me confirmer, est-ce que c'est bien deux mille cinq cents tonnes (2500 t) par centre d'intervention?

Ou est-ce que ça ne se calcule pas comme ça?

4150

PAR M. PIERRE SAMSON :

Ça se calcule pas nécessairement comme ça. Ce sont des normes de planification, et vous avez bien dit, en fonction de délai d'intervention.

4155

Donc lorsqu'on parle de capacité d'intervention, je le disais tout à l'heure, on parle de gestion, on parle de personnel, on parle d'équipements, on parle de plan d'intervention, on parle de structures.

Ce qui est important de comprendre, c'est la cascade, la mobilité de ces équipements-là.

4160

Exemple dans le secteur entre Québec et Montréal, on a accès à cinquante mille pieds (50 000 pi) d'estacades qui peuvent être à Trois-Rivières rapidement. Donc la capacité d'intervention, c'est une capacité de planification basée sur des scénarios d'intervention.

4165

On prend un scénario, puis on dit, pour un scénario de cent cinquante tonnes (150 t), que pouvez-vous faire en dedans de six (6) heures dans un port! Donc ce n'est pas une limite, la capacité d'intervention, ce n'est pas une limite d'intervention, ce sont simplement des délais de planification à partir d'un scénario, pour s'assurer qu'on est capable d'initier une réponse à un déversement important.

4170

Mais SIMEC n'a pas de limite de dix mille tonnes (10 000 t), va intervenir pour tous les déversements.

PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

4175

OK. D'accord. Alors ça, c'est important comme information. Ça va peut-être rendre ma deuxième question inutile.

4180

Donc vous me dites que votre capacité, même si vous devez avoir un minimum, vous devez avoir une intervention minimale de dix mille tonnes (10 000 t) en soixante-douze (72) heures, vous me dites que vous seriez capables de faire même mieux que ça, est-ce que j'ai bien compris?

PAR M. PIERRE SAMSON :

4185

Oui.

PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

4190

Bon d'accord. Parce qu'en fait, la question que j'avais, c'est qu'il y a eu un comité sénatorial qui avait recommandé d'augmenter la capacité d'intervention des centres et je voulais savoir s'il y avait eu un suivi à ça, mais je vais quand même vous poser la question.

4195

Le comité, en fait il s'agit du Comité sénatorial permanent de l'énergie et de l'environnement et des ressources naturelles de la Chambre des communes au fédéral bien sûr qui avait déposé une étude sur la sécurité des transports des hydrocarbures par navire, par wagon et par pipeline, et qui avait recommandé d'augmenter la capacité d'intervention qui est minimalement dix mille tonnes (10 000 t) par société d'intervention.

4200 Et j'étais curieuse de savoir, bon, s'ils avaient recommandé ça, j'en déduisais qu'ils estimaient que c'était pas suffisant, donc je voulais savoir si Transports Canada, cette recommandation-là date de 2013, donc j'étais curieuse de savoir si, du côté de Transports Canada, s'il y avait eu un suivi de fait, de donné à cette recommandation-là du Comité?

4205 **PAR Mme LUCIE PAGÉ :**

Je pourrais pas répondre nécessairement. C'est la partie de Transports Canada sécurité maritime qui travaille là-dessus. Je sais qu'ils travaillent sur l'amélioration du régime, mais là, dans le détail, je pourrais pas vous répondre. Je pourrais revenir avec une réponse.

4210 **PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :**

Je serais intéressée à avoir la réponse. Cela dit, la question devient, disons peut-être moins pertinente dans un contexte où on me dit que la capacité de SIMEC...

4215 **PAR Mme LUCIE PAGÉ :**

Mais je sais que les recommandations ont été prises, mais qu'est-ce qui est fait au juste, je peux pas aller dans le détail. Il faudrait que je consulte les spécialistes de sécurité maritime et revenir avec une réponse.

4220 **PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :**

J'apprécierais. Puis ma dernière question, toujours en matière de capacité d'intervention, ma question serait pour l'ONÉ.

4225 On sait que la réglementation précise dans le cas du transport maritime par pétrolier, mettons par bateau, la réglementation qui s'applique précise quelle est la capacité d'intervention minimale dont doit disposer une entreprise de transport par pétrolier.

4230 Dans le cas du transport d'hydrocarbures par pipeline, est-ce que la réglementation de l'ONÉ ou une autre réglementation préciserait, je crois que c'est pas le cas, mais enfin, est-ce qu'il y aurait une réglementation qui précise la capacité d'intervention minimale que devrait avoir une entreprise de transport d'hydrocarbures par pipeline?

4235 **PAR M. LUC M. RAINVILLE :**

Merci pour la question, madame la Commissaire. Dans le contexte des pipelines réglementés par l'Office, il n'y a pas de chiffre prescrit.

4240 Par contre, dans l'étude des projets, pour l'Office, on parle de capacité où ce que l'Office est à la recherche pour un pipeline, on est à la recherche de la capacité pour répondre au scénario, au pire scénario.

4245 Donc les chiffres, ça va changer de pipeline en pipeline. On en a qui sont des quarante-deux pouces (42 po) qui ont une telle capacité, on en a d'autres qui sont de huit (8 po), donc les chiffres vont être différents.

4250 Dans l'évaluation que l'Office va faire ou dans les vérifications qu'elle fait de la conformité du projet, la capacité de réponse de la compagnie, c'est un point très important pour nous qu'on regarde.

PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

Merci.

4255

IRÈNE DUPUIS

PAR LE PRÉSIDENT :

4260

J'appellerai maintenant madame Irène Dupuis, monsieur Jean-Paul Thivierge à la salle ici, monsieur Jacques Rousseau à Trois-Rivières et madame Audrey Asselin à Laval.

Bonsoir madame Dupuis.

4265

PAR Mme IRÈNE DUPUIS :

Bonsoir. Il était temps que vous m'appeliez, j'étais en train de m'endormir.

4270

PAR LE PRÉSIDENT :

Vous attendiez juste le bon moment! Est-ce que je dois comprendre que nous propos vous ennuiant?

4275

PAR Mme IRÈNE DUPUIS :

Non, mais c'est long, ça fait plusieurs jours. Écoutez, ce que j'aimerais avoir de la part, en fait je sais pas quel organisme qui peut donner ça en fait, j'aimerais avoir un tableau avec les types

4280 de pétrole. Je comprends qu'il y a à peu près trois (3) grands types ou trois-quatre (3-4) grands types de pétrole qui circulent et connaître le pourcentage de récupération.

4285 Parce qu'on a entendu, entre autres monsieur Samson de SIMEC, dans les journaux, en 2014 j'avais lu ça que, bon, la capacité, c'était peut-être de cinq (5 %) à vingt pour cent (20 %) de possibilité de récupération des pétroles dans des situations d'hiver, que c'était peut-être encore pire, etc.

4290 C'est quand même les propos de cette personne-là qui est devant moi, alors c'est intéressant. J'aimerais savoir le pourcentage de récupération selon le type de pétrole qui est estimé, en été et en hiver.

4295 Si on avait un tableau comme ça, ça pourrait nous démêler. J'imagine qu'il y a des statistiques, qu'il y a des calculs qui ont été faits. J'espère en tout cas.

PAR LE PRÉSIDENT :

4295 Monsieur Samson, à partir de votre expérience et depuis le temps que vous êtes impliqué dans ce domaine, est-ce que vous avez produit des bilans qui nous permettraient d'avoir une idée du taux de récupération hiver-été en fonction du type de pétrole?

4300 **PAR M. PIERRE SAMSON :**

4305 On n'a pas produit de telles choses, mais la question sur la quantité qui peut être récupérée, je pense que c'est une question qui est très importante, et ça va me permettre peut-être de réexpliquer, parce que la citation qu'il y avait dans le journal, comme toujours on n'est pas tout à fait cité comme on aurait aimé être cité!

4310 Il est important de comprendre, dans un déversement de pétrole, il y a un comportement physique du pétrole, il y a une partie qui s'évapore, il y a une partie qui va aller sur le rivage, il y a une partie qui va être récupérée sur l'eau, il y a une partie qui va être récupérée sur l'eau près du rivage.

Souvent lorsqu'on parle de quelle quantité qui peut être récupérée sur l'eau, on oublie tous les autres aspects de l'intervention.

4315 Le but premier de SIMEC, comme je disais, c'est de minimiser l'impact. Notre but, c'est pas de maximiser nécessairement la récupération sur l'eau. Le but, c'est de minimiser le déplacement du pétrole.

4320 Donc nous, ça va être de confiner le plus rapidement sur un rivage, de dévier vers le rivage, de confiner près du bateau, de confiner près de la source, de s'assurer qu'avec le déplacement de la nappe où on va pouvoir aller travailler pour minimiser ce déplacement-là.

4325 Et on va récupérer le pétrole sur le rivage. On va nettoyer le rivage. On va en récupérer une partie aussi sur l'eau.

Mais ce qui est important de comprendre, c'est que l'intervention va se terminer lorsque les agences provinciales ou fédérales seront satisfaites des interventions sur le rivage ou sur l'eau.

4330 Lorsqu'il n'y aura plus de trace, et je dis bien de trace, c'est pas nous qui décidons, ce sont les agences gouvernementales qui vont décider jusqu'où le nettoyage doit être fait. Est-ce qu'on doit arrêter, est-ce que c'est mieux d'arrêter à tel niveau pour permettre à la nature de compenser, de récupérer, si on veut, ou on endommage plus!

4335 Donc c'est ces techniques-là qui vont être mises en place. Les agences, ce sont elles qui décideront à quel moment l'intervention va finir.

Donc la récupération, c'est la récupération du produit à la demande des agences, autant sur le rivage que sur l'eau.

4340 Je sais pas si ça répond à votre question. Un pétrole léger va s'évaporer, un pétrole un peu plus lourd va s'évaporer moins, mais tout va être récupéré à la satisfaction des agences.

PAR Mme IRÈNE DUPUIS :

4345 Il y a quand même une certaine quantité de pétrole qui reste dans les cours d'eau – dans le sol, c'est plus simple – mais dans les cours d'eau, est-ce qu'il y a un estimé de ce qui reste dans le cours d'eau?

PAR LE PRÉSIDENT :

4350 En fait, ce que je comprends, monsieur Samson, c'est que bien sûr il peut en rester dans le cours d'eau, mais si les agences, les organismes qui décident de l'acceptabilité du niveau de décontamination, si les concentrations sont jugées acceptables par le ministère de l'Environnement, par le ministère de la Santé, à ce moment-là vous arrêtez la décontamination.

4355 Si le niveau de contamination est jugé trop élevé, vous poursuivez la décontamination?

PAR M. PIERRE SAMSON :

4360 Oui c'est ça. On devra mettre à ce moment-là les techniques et stratégies en place qui seront acceptées encore là par les agences et les différents ministères, pour s'assurer que les travaux qui seront faits vont améliorer l'environnement.

4365 On parle en anglais du NEBA, en français, je pense que c'est l'analyse du bénéfice environnemental net. Donc nous, on devient un outil pour s'assurer que ces techniques-là vont se faire de la meilleure façon possible.

PAR LE PRÉSIDENT :

4370 En fait, ce que je comprends de la réponse, c'est que l'objectif n'est pas d'éliminer cent pour cent (100 %) du produit qui a été déversé. C'est d'arriver à un niveau acceptable de la qualité qui assure la protection de l'environnement et des citoyens.

PAR Mme IRÈNE DUPUIS :

4375
Merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT :

4380 Merci à vous madame. Madame Grandbois.

PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

4385 La réponse que vous venez de donner, d'ailleurs, rejoint un peu les commentaires qu'on a eus cet après-midi de différents intervenants. Et ça se comprend bien si on est en milieu, comme par exemple en rivière, OK, où on peut choisir d'intervenir ou non sur les sédiments qui sont dans le fond de la rivière, sur les côtés.

4390 Dans le cas du fleuve par contre, pour ce qui est des rives, on peut choisir d'arrêter d'intervenir ou d'intervenir encore plus longtemps, mais ce qui est pris dans la colonne d'eau dans le fleuve lui-même, et j'imagine qu'il doit y avoir des circonstances où même si on voulait tout récupérer, que c'est pas faisable? Je vous pose la question.

PAR M. PIERRE SAMSON :

4395 Encore là, lorsque vous parlez du produit qui pourrait se retrouver dans le fleuve, le rôle de SIMEC en tant qu'organisme d'intervention, ça va être de mettre en place les stratégies possibles.

4400 Dans ce cas-là, les agences gouvernementales vont avoir des responsabilités d'identifier où serait le produit. On peut aider, ces choses-là, il y a certaines techniques, et s'il y a du produit, parce que votre question, je pense que c'est plus s'il y avait du produit qui pouvait être soit en zone un peu plus profonde, est-ce qu'il pourrait être récupéré?

PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

4405 Bien, prenons toujours l'exemple du scénario le plus défavorable d'un déversement dans la rivière Etchemin.

4410 Le promoteur a estimé que si jamais ce scénario plus défavorable se passait, il a estimé qu'en dedans de cinq (5) heures, ça se rendrait dans le fleuve. Il a donc estimé les volumes qui pourraient être récupérés le long de la rivière. Mais les volumes qui devraient être récupérés sur le fleuve, dans l'eau du fleuve ou sur les rives du fleuve, j'imagine qu'il y en a un bon volume qui se retrouve sur les rives, mais il y en a quand même certainement un volume, je suppose, qui se retrouve dans l'eau du fleuve lui-même.

4415 Donc quand il y a des volumes de pétrole, ça peut être lourd, ça peut être léger selon les circonstances, si c'est léger, je comprends qu'il va s'en évaporer plus, donc ces volumes de pétrole, il doit bien y en avoir une partie qui se retrouve pas sur les rives, et ça, ça va être plus difficile à les récupérer au complet si on souhaitait le faire?

4420 **PAR M. PIERRE SAMSON :**

Oui, s'il y a des pétroles qui se trouvaient justement au fond du fleuve, la récupération peut être plus difficile.

4425 Comme j'ai dit plus tôt, il peut y avoir certaines techniques qui s'appliquent et qui ont été appliquées soit dans le golfe du Mexique avec le déversement du Deepwater Horizon ou, comme je dis, dans d'autres cas qui ont eu lieu ailleurs, donc on se tient au courant de ces techniques-là.

4430 On sait quelles techniques existent, je parlais tout à l'heure de l'équivalent d'une mini drague pour pomper le fond du fleuve lorsqu'on fait du dragage, donc c'est des techniques qui peuvent aussi être utilisées lorsqu'il y a des produits lourds dans le fond du fleuve, l'équivalent d'une drague qui pourrait être adaptée pour le pétrole. Ça se fait, c'est des techniques qui peuvent être utilisées.

PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

4435 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

4440 Merci.

JACQUES ROUSSEAU

4445

PAR LE PRÉSIDENT :

Monsieur Rousseau à Trois-Rivières, Jacques Rousseau.

4450

PAR M. JACQUES ROUSSEAU :

Bonsoir monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT :

4455

Bonsoir monsieur Rousseau.

PAR M. JACQUES ROUSSEAU :

4460

Madame la Commissaire, monsieur le Commissaire. J'aimerais revenir sur la question de l'incorporation par renvoi de normes, nommément de normes de l'Association canadienne de normalisation. Dans une précédente intervention, j'avais mentionné que les normes auxquelles serait assujettie TransCanada dans le cas où son projet serait accepté, coûterait, pour se les procurer auprès de l'Association canadienne de normalisation, deux mille trois cents dollars (2300 \$).

4465

Ce soir, l'Office national de l'énergie nous a annoncé qu'elle a l'intention d'incorporer par renvoi dans le règlement une autre norme, c'est la norme Z246.2 dont le sujet est «Préparation et intervention d'urgence pour les installations liées à l'industrie du pétrole et du gaz naturel».

4470

J'ai voulu savoir combien ça coûtait pour se procurer cette norme, chose intéressante, cette fois-ci elle est disponible en français et en anglais, donc comme elle est la loi du pays, comme elle serait la loi du pays, il faut se la procurer dans les deux (2) langues. Trois cent quatre-vingt cinq (385 \$) par version, on ajoute donc au total précédent, sept cent soixante-dix dollars (770 \$), on est à trois mille soixante-dix dollars (3070 \$) au bas mot.

4475

4480 Dans la Loi fédérale sur les textes réglementaires, il y a une disposition qui prévoit que quand une autorité réglementaire comme l'Office national de l'énergie incorpore un document dans un de ses règlements – et là, je cite «elle veille à ce que le document incorporé par renvoi soit accessible».

Donc je demanderais les mesures que compte prendre l'Office national de l'énergie pour se conformer à l'article 18.3 paragraphe 1 de la Loi sur les textes réglementaires. Merci.

4485 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Plouffe, la question est claire.

4490 **PAR M. MARC-ANDRÉ PLOUFFE :**

Oui. Les normes en question sont disponibles à notre bibliothèque à nos bureaux de Calgary.

4495 **PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :**

Je vous avoue, en matière d'accessibilité, il faut faire mieux!

4500 **PAR M. MARC-ANDRÉ PLOUFFE :**

Il y a un complément de réponse.

4505 **PAR M. LUC M. RAINVILLE :**

Le complément de réponse est tout simplement que toute bibliothèque d'un bout à l'autre du pays, votre bibliothèque municipale peut, par des arrangements, pour un transfert interlibrairie, donc il y a moyen de passer une copie à votre bibliothèque locale pour la consulter.

4510 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Excusez-moi, quand vous dites bibliothèque, c'est toutes catégories, bibliothèque universitaire, bibliothèque municipale?

4515 **PAR M. LUC M. RAINVILLE :**

Exactement, oui, toutes catégories confondues.

PAR M. MARC-ANDRÉ PLOUFFE :

4520 On comprend qu'il y a des coûts et que ces normes-là sont de l'Association des normes
canadiennes, donc il y a des droits d'auteur, et puis ça peut pas être distribué "at large", comme on
dirait.

PAR LE PRÉSIDENT :

4525 Très bien. Madame Grandbois.

PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

4530 Je veux juste être bien sûre. Ce que monsieur Germain a demandé il y a quelques instants,
donc si monsieur Rousseau par exemple, souhaitait le consulter et qu'il allait à sa bibliothèque
municipale, sa bibliothèque municipale pourrait faire venir un exemplaire pour qu'il puisse le
consulter?

PAR M. LUC M. RAINVILLE :

4535 C'est exactement ce que la bibliothèque de notre bureau m'a expliqué, oui. Ça peut être
transféré interbibliothèque.

PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

4540 Alors monsieur Rousseau, semble-t-il que vous auriez cette option-là.

PAR M. JACQUES ROUSSEAU :

4545 La procédure, je vais à ma bibliothèque municipale et je leur dis de communiquer avec
l'Office national de l'énergie, avec la bibliothèque de l'Office national de l'énergie, avec une
personne spécifique? Vous savez que ça peut être long, ce genre de démarche là.

PAR LE PRÉSIDENT :

4550 Monsieur Rousseau, on va essayer de vous avoir des informations plus précises. Monsieur
Plouffe.

PAR M. MARC-ANDRÉ PLOUFFE :

4555

En fait, il faut communiquer avec la bibliothèque de l'Office à Calgary. Si vous allez sur notre site Internet, il y a des numéros sans frais, et puis vous faites un arrangement avec la bibliothèque. Vous dites à quel endroit vous êtes et il y aura un échange entre les deux (2) bibliothèques pour vous procurer les deux (2) normes en question.

4560

PAR M. JACQUES ROUSSEAU :

Est-ce que la bibliothécaire de Trois-Rivières va pouvoir communiquer en français avec la bibliothécaire à Calgary?

4565

PAR LE PRÉSIDENT :

Monsieur Plouffe.

4570

PAR M. MARC-ANDRÉ PLOUFFE :

L'Office procure des services dans les deux (2) langues officielles.

PAR M. JACQUES ROUSSEAU :

4575

Merci

PAR LE PRÉSIDENT :

4580

Merci monsieur Rousseau.

JEAN-PAUL THIVIERGE

4585

PAR LE PRÉSIDENT :

J'appellerais donc maintenant monsieur Thivierge. Bonsoir monsieur.

4590

PAR M. JEAN-PAUL THIVIERGE :

Bonsoir. Moi, ma question, je vais abrégé mon préambule parce qu'il est tard.

PAR LE PRÉSIDENT :

4595

Ah, vous êtes très aimable!

PAR M. JEAN-PAUL THIVIERGE :

4600

Il y a une question à considérer, la solidité du tuyau. Si on veut éviter des fuites, il faut s'assurer de la solidité du tuyau.

4605

Puis pour ça, il faudrait considérer d'abord, le pétrole voyage à peu près entre neuf (9 km/h) et dix kilomètres heure (10 km/h) dans le tuyau, ce qui correspond à peu près à un wagon DOT-111 par minute.

4610

Pour faire en sorte que si à un moment donné, il y a un écoulement, mettons, dû à un déplacement de terrain, parce qu'au Québec, on s'est aperçu, quand ils ont installé mettons la conduite de Valero à Saint-Amable, il y a eu un glissement de terrain qui a fait tomber les pylônes de la ligne sept cents (700) kV d'Hydro-Québec, puis il y a eu aussi le glissement de terrain à Saint-Jude dans de la glaise puis des choses comme ça.

4615

Est-ce que la compagnie, ma question est pour TransCanada, est-ce que la compagnie a examiné l'opportunité mettons, les sections qui seraient réputées fragiles par les géologues, même s'il y a du soutènement et des choses comme ça, il peut y avoir des glissements de terrain, est-ce que la compagnie pourrait regarder l'optique mettons d'avoir à peu près deux (2) tuyaux de trente pouces (30 po) pour avoir le même débit qu'un tuyau de quarante-deux pouces (42 po)?

4620

Pour faire en sorte qu'un tuyau peut aider l'autre, mettons, à pas partir ou s'il y a une fuite, elle va être la moitié, parce que le tuyau à moitié du débit? C'est la réponse que j'aimerais avoir de TransCanada.

PAR LE PRÉSIDENT :

4625

Monsieur Bergeron.

PAR M. LOUIS BERGERON :

4630

La question me semble assez large. En ce qui concerne toute la question des déplacements potentiels de terrain, c'est effectivement quelque chose qui est considéré. Donc on regarde la possibilité, les zones qui sont plus à risque que d'autres, et la conception doit en tenir compte.

4635 C'est un peu la même dynamique que pour la question sismique. Les zones sont identifiées à l'avance.

Pour ce qui est de la question de deux (2) tuyaux versus un, bon, je pense que ce serait assez long à élaborer là-dessus, il y a toute une question de symétrie et tout ça, mais je crois pas qu'on veut s'embarquer là-dedans ce soir.

4640 Je dirais que pour les questions...

PAR LE PRÉSIDENT :

4645 Non, mais j'aimerais juste savoir, c'était une option?

PAR M. LOUIS BERGERON :

De mettre deux (2) tuyaux en parallèle?

4650 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Oui.

PAR M. LOUIS BERGERON :

4655 Non, ça n'a pas été une option considérée, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT :

4660 D'accord.

PAR M. LOUIS BERGERON :

4665 Alors en ce qui concerne la question des possibilités de déplacement de terrain, c'est quelque chose qui est pris en compte.

Je sais pas si monsieur St-Laurent veut élaborer là-dessus, mais c'est quelque chose qui est pris en compte dans la conception.

4670 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Madame Grandbois.

PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

4675 Étant donné qu'on revient sur cette question, le rapport de Polytechnique de Montréal faisait certaines recommandations à ce sujet-là, et vous avez mentionné à au moins une ou deux (2) reprises que pour l'essentiel des recommandations, vous étiez à l'aise avec l'essentiel des recommandations de ce rapport.

4680 Et là, j'ai pas mes notes spécifiques sous les yeux, mais de mémoire il y avait certaines recommandations qui portaient justement sur certaines études à faire et validation à faire dans les zones d'argile sensibles notamment, pour s'assurer évidemment de prévoir tout problème potentiel puis d'ajuster en conséquence.

4685 Donc est-ce que ces recommandations-là du rapport, vous avez effectivement l'intention de les appliquer?

PAR M. LOUIS BERGERON :

4690 Monsieur St-Laurent va répondre.

PAR M. BRUNO ST-LAURENT :

4695 Oui madame la Commissaire, effectivement, il y a déjà des études géotechniques qui ont été faites, mais il y a une phase supplémentaire prévue, et c'est justement de regarder tous ces éléments-là, tous ces endroits-là, puis de prendre les mesures requises pour assurer la stabilité de la conduite et du terrain lui-même.

4700 Donc souvent ce qu'on fait, quand on a des pentes importantes où il y a des risques, même n'importe quelle pente, on va être perpendiculaire à la pente, de façon à ce que le terrain puisse pas emporter, s'il y a un écoulement latéral, donc que ça puisse pas emporter la conduite. Ça va glisser le long de la conduite.

4705 Mais tout est prévu en conséquence, et les analyses sont faites.

PAR LE PRÉSIDENT :

4710 Est-ce que cette deuxième phase à laquelle vous faites allusion intègre les recommandations de l'étude de l'École Polytechnique?

PAR M. BRUNO ST-LAURENT :

4715 Bien, c'est pris en compte, c'est une analyse complète, donc tous les sites potentiels avec des géorisques vont être examinés, effectivement.

Je pourrais pas dire exactement chacun des éléments de l'étude de Polytechnique, mais la majorité, puis comme on disait, les recommandations qu'ils ont faites quant aux méthodes de traversée de cours d'eau, tout ça, on est en accord avec la majorité de celles-là.

4720 **PAR LE PRÉSIDENT :**

D'accord, merci.

4725 **PAR M. JEAN-PAUL THIVIERGE :**

En complémentaire s'il vous plait, j'ai peut-être pas assisté à toutes les audiences, mais est-ce que pour le tunnel qui va passer sous le fleuve à Saint-Augustin-de-Desmaures, est-ce que le diamètre du tunnel est connu?

4730 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Je vais demander une réponse très courte, monsieur Bergeron.

4735 **PAR M. LOUIS BERGERON :**

C'est quatre mètres (4 m) de diamètre, monsieur le Président.

PAR M. JEAN-PAUL THIVIERGE :

4740 Puis vous avez prévu...

PAR LE PRÉSIDENT :

4745 Ah non, monsieur!

PAR M. JEAN-PAUL THIVIERGE :

4750 Y a-t-il un véhicule qui va circuler dedans? Parce que j'ai travaillé au tunnel de Grondines pour Hydro-Québec, puis je voudrais savoir si vous avez prévu qu'il y ait de la machinerie qui passe dans le tunnel pour vérifier régulièrement?

PAR LE PRÉSIDENT :

Monsieur Bergeron.

4755 **PAR M. LOUIS BERGERON :**

Non monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT :

4760

Merci.

4765

MONIQUE CARRIÈRE

PAR LE PRÉSIDENT :

4770

J'appelle les deux (2) derniers intervenants-intervenantes, madame Monique Carrière à Lévis et monsieur Serge Lévesque à Trois-Rivières.

Bonsoir madame Carrière.

4775

PAR Mme MONIQUE CARRIÈRE :

Bonsoir ou bonne nuit, on arrive à la fin de la séance!

PAR LE PRÉSIDENT :

4780

On arrive à la fin de la séance, les sourires reviennent!

PAR Mme MONIQUE CARRIÈRE :

4785

Si j'ai bien compris ce dont on parle ce soir, le pipeline, quand il va avoir des problèmes, ça va tomber dans la cour des citoyens du Québec ou de partout où le pipeline va passer.

4790

J'entends que c'est tous les intervenants, tous les experts avec les gens de la municipalité qui devront faire un plan d'urgence et qui devront aussi le mettre en œuvre dans les premières minutes où arrivera le problème. OK, on se comprend bien là-dessus!

Et ça va reposer beaucoup sur la collaboration, collaboration avec TransCanada pour avoir toutes les informations, collaboration avec toute la batterie d'experts et, bon, pour avoir étudié dans ma vie beaucoup la collaboration, il y a plein d'éléments qui peuvent faire avorter la collaboration.

4795 Ceci étant dit...

PAR LE PRÉSIDENT :

C'était le mot pivot de la présentation de monsieur Boivin.

4800

PAR Mme MONIQUE CARRIÈRE :

Oui, c'est ça. Et on peut douter de toutes les pannes qui peuvent arriver.

4805

Mais ma question ce soir est à savoir qu'est-ce qui arrive quand c'est un déversement sous terre? On a parlé beaucoup de ce qui arrive dans l'eau, on le voit, c'est comme plus facile de se mobiliser. Mais si ça arrive sous terre, quand est-ce qu'on commence à parler de plan d'urgence? Qui fait le plan d'urgence? Et quand est-ce qu'on commence à s'en occuper?

4810

PAR LE PRÉSIDENT :

Tout d'abord monsieur Bergeron.

4815

Nous l'avons abordé un petit peu la semaine dernière, ça ne devrait pas être trop compliqué pour monsieur Bergeron.

PAR M. LOUIS BERGERON :

4820

Monsieur le Président, donc peut-être pour préciser au niveau de la question de madame Carrière! Les plans de mesures d'urgence sont faits par TransCanada et arrimés avec ceux des municipalités, et TransCanada va travailler avec les premiers répondants.

4825

Les scénarios de déversements terrestres ont été identifiés. Ce sont des scénarios évidemment qui prennent en compte le fait qu'il y a évidemment une certaine partie qui pourra être drainée soit par les fossés, ou ça pourra se rendre proche des cours d'eau, donc très probable qu'on aura des ressources spécialisées au niveau de l'intervention maritime.

4830

Mais il y a effectivement une partie importante dans les mesures d'urgence qui est adaptée en fonction des déversements terrestres.

PAR Mme MONIQUE CARRIÈRE :

Quand est-ce qu'on considère que c'est une urgence? C'est ça que je veux savoir.

4835 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Très bien madame, j'avais très bien compris votre question.

PAR M. LOUIS BERGERON :

4840

Ça fait partie des plans de mesures d'urgence. Alors immédiatement, aussitôt qu'il y a une personne qui communique avec notre salle de contrôle ou que notre salle de contrôle détecte une fuite et arrête la canalisation, ferme les vannes de sectionnement, les premiers répondants, les personnes de TransCanada se rendent sur place.

4845

Et immédiatement, il y a des actions qui sont prises pour sécuriser encore une fois les personnes, délimiter un périmètre et prendre les actions nécessaires pour protéger l'environnement et tous les équipements.

4850 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Donc c'est dès qu'il y a une fuite d'observée ou encore de détectée?

PAR M. LOUIS BERGERON :

4855

Exact.

PAR LE PRÉSIDENT :

4860

Voilà madame.

PAR M. LOUIS BERGERON :

Je peux donner même un exemple, si vous voulez!

4865

PAR LE PRÉSIDENT :

Allez-y.

4870 **PAR M. LOUIS BERGERON :**

Sur Keystone, on a une situation qu'on a vécue où un propriétaire a avisé qu'il y avait une tache noire sur le sol, et nos opérateurs à la salle de contrôle ont immédiatement fermé les pompes et les vannes de sectionnement et se sont rendus sur place, pour découvrir, après avoir regardé ça avec les personnes concernées, que c'était une fosse septique qui avait débordé suite à des précipitations importantes.

4875

Donc à ce moment-là, la conduite a pu être redémarrée sécuritairement. Et comme je vous l'ai mentionné l'autre soir, on a fait soixante-quinze (75) arrêts préventifs sur Keystone depuis six (6) ans, alors c'est pas des situations exceptionnelles, c'est des situations qui peuvent arriver à l'occasion, et on veut s'assurer de ne prendre aucun risque.

4880

PAR LE PRÉSIDENT :

Mais il y a eu, j'imagine, des situations aussi où il y a eu des vrais déversements?

4885

PAR M. LOUIS BERGERON :

Les déversements sur Keystone, monsieur le Président, c'est dans les stations de pompage. On les avait identifiés dans la vaste majorité des cas. Il est arrivé un événement où il y a eu un appel au moment où on s'apprêtait à fermer les équipements.

4890

Donc tous les déversements qui sont arrivés sur Keystone depuis six (6) ans, c'est dans les stations de pompage et non sur la canalisation.

4895

PAR LE PRÉSIDENT :

Très bien. Merci monsieur Bergeron, merci madame.

4900

SERGE LÉVESQUE

PAR LE PRÉSIDENT :

Et enfin, monsieur Serge Lévesque de Trois-Rivières. Bonsoir monsieur Lévesque.

4905

PAR M. SERGE LÉVESQUE :

4910 Bonsoir. J'y vais directement avec ma question. Étant donné les commentaires récents de la
Commissaire à l'environnement et au développement durable concernant les déficiences dans le
suivi de l'Office national de l'énergie, comment pouvons-nous obtenir la garantie que les
programmes de prévention, d'entretien, de formation et de simulation des situations d'urgence
4915 seraient maintenus à long terme malgré les éventuels mauvais résultats financiers de l'entreprise
et malgré les mesures de rationalisation qui ne manqueront pas d'être mises en place pour
maximiser les dividendes aux actionnaires?

PAR LE PRÉSIDENT :

4920 Je vais prendre votre première question que je vais adresser à l'ONÉ.

Alors monsieur Plouffe, qu'est-ce que vous avez fait pour prendre en compte l'avis de la
Commissaire à l'environnement?

4925 **PAR M. LUC M. RAINVILLE :**

Merci pour la question. Donc l'Office a pris les recommandations de la Commissaire à
l'environnement. Pour mettre en contexte, c'est pas la première fois qu'on est assujetti à un audit
de ce côté-là. Ça arrive de façon périodique.

4930 La Commissaire a fait plusieurs recommandations à l'Office. Elles ont déjà été prises en
compte; l'Office a déjà annoncé publiquement son plan correctionnel pour assurer qu'il
rencontrerait les recommandations qui ont été émises par la Commissaire à l'environnement.

4935 C'est déjà en cours, l'information est disponible sur notre site Web.

PAR LE PRÉSIDENT :

4940 Et le plan a été adopté?

PAR M. LUC M. RAINVILLE :

On a adopté toutes les recommandations, puis on a déjà mis les correctifs en marche.

4945 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Non, mais le plan lui-même, votre plan a été adopté par l'Office?

PAR M. LUC M. RAINVILLE :

4950 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT :

4955 OK, ce n'est plus sur la table de travail?

PAR M. LUC M. RAINVILLE :

Ah non, c'est en cours.

4960 **PAR LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Alors voilà monsieur Lévesque! J'ai pris la première partie de votre question.

4965 La deuxième partie, de toute façon, je peux bien, pour finir la soirée, la transmettre au promoteur pour qu'il donne un avis.

En fait, vous évoquez le fait que TransCanada serait en difficulté ou dans des contraintes financières, comment est-ce qu'elle va, dans une situation comme celle-ci, rendre opérationnelles les mesures préventives qui coûtent cher. C'est ça, au fond, votre question?

4970

PAR M. SERGE LÉVESQUE :

Oui. Parce que j'ai un peu d'expérience dans le domaine et je sais que dans le temps, ces bonnes intentions de départ peuvent peut-être se diluer un peu avec le temps.

4975

PAR LE PRÉSIDENT :

C'est bien. Monsieur Bergeron, avez-vous une réponse courte là-dessus?

4980

PAR M. LOUIS BERGERON :

Oui monsieur le Président. TransCanada est tout à fait favorable à un contrôle plus serré ou je dirais plus accru de l'Office national de l'énergie. Ça va dans la direction dans laquelle on veut aller. On a investi un milliard (1 G\$) par année en améliorations de l'intégrité de nos conduites.

4985

Et notre culture d'entreprise fait en sorte qu'on encourage fortement, encore une fois, la prévention, et une attitude de la part de tout le personnel pour renforcer encore une fois tout cet élément-là. Alors on est tout à fait favorable à ça.

4990 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Madame Grandbois.

4995 **PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :**

Monsieur Lévesque, si votre préoccupation, vous avez une préoccupation en matière disons de capacités financières ou de garanties en cas de difficultés financières, peut-être à ce moment-là que la séance de demain après-midi vous intéressera, parce que cette séance-là porte entre autres sur les garanties financières et les fonds d'indemnisation, donc demain à treize heures (13 h).

5000

Il y aura probablement donc des éléments d'information qui vous intéresseront.

5005 **PAR M. SERGE LÉVESQUE :**

Merci.

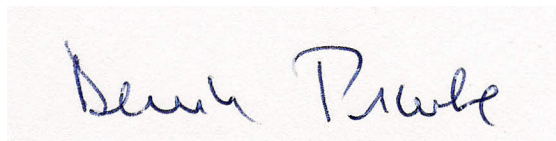
PAR LE PRÉSIDENT :

5010 Donc ma collègue vous lançait également l'invitation pour demain après-midi avec le thème qui sera abordé. En attendant, je remercie infiniment nos experts invités de SIMÉC, donc monsieur Samson, monsieur Pouliotte. Merci infiniment.

5015 Merci aux personnes-ressources, merci au promoteur, merci à vous citoyens, que ce soit dans les salles satellite et ici, de votre participation, et bonne nuit.

SÉANCE AJOURNÉE AU 16 MARS 2016 À TREIZE HEURES (13 H)

5020 Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.



DENISE PROULX, s.o.